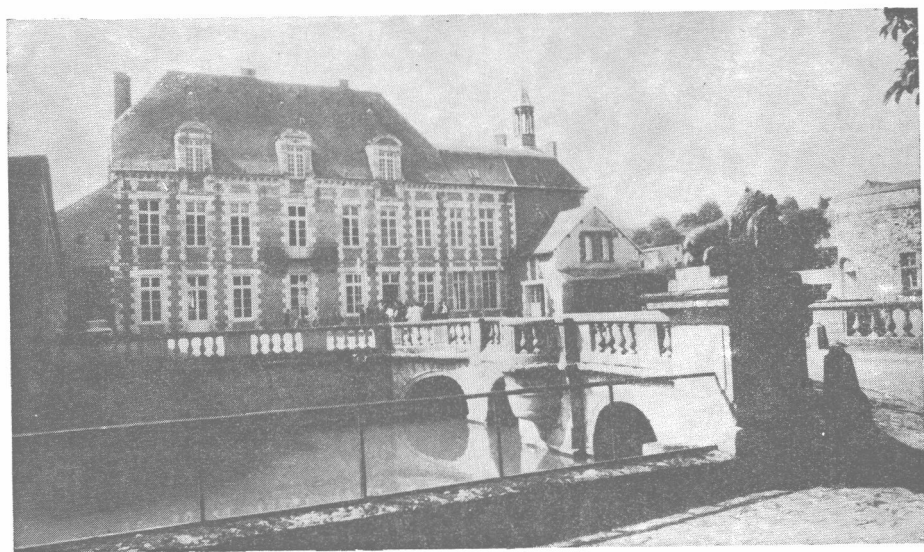


FÉDÉRATION
DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE
DE L' AISNE

MÉMOIRES

TOME XVII

1971



CHATEAU D'ETOGES



TABLE DES MATIÈRES

<i>Compte rendu du 15^e Congrès tenu à Château-Thierry, le 4 juillet 1971</i>	1
<i>Société historique de Château-Thierry :</i>	
— Histoire de l'abbaye de La Barre de Château-Thierry, par M. Dervelle	5
— Compte rendu des séances de 1970	15
<i>Société historique de Haute-Picardie :</i>	
— Histoire du lycée de garçons de Laon (1887-1914), par G. Dumas	23
— Chambry à la veille de la Révolution, par M ^{me} Dorel	55
<i>Société académique de Saint-Quentin :</i>	
— Souvenir d'émigration (1793-1800) du chevalier de Bucelli d'Estrées, par J. Agombart	68
— Compte rendu des séances de 1970	77
<i>Société historique de Soissons :</i>	
— La reconstruction rurale monastique en Soissonnais au 14 ^e siècle, par B. Ancien	83
— R. Beaucourt, Poèmes du Vermandois, par R. Haution	97
<i>Société historique de Villers-Cotterêts :</i>	
— L'occupation allemande à Villers-Cotterêts en 1870-1871, par M. Leroy	99
— Une étrange et plaisante histoire à Villers-Cotterêts, par M. Vergne	106
— Activité de la société en 1970	114



Ce tome XVII des Mémoires de la Fédération a été subventionné par le Conseil Général et la Chambre de Commerce de l'Aisne.

15^e CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU DÉPARTEMENT DE L' AISNE

organisé par la
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE
DE CHATEAU-THIERRY
LE DIMANCHE 4 JUILLET 1971

CHATEAU-THIERRY. — Le XV^e congrès des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne s'est tenu le 4 juillet 1971, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, parmi une nombreuse assistance.

Il était présidé par M. Roger Deruelle, président de la société de Château-Thierry, en remplacement de M. Moreau-Néret, président de la Fédération, retenu par la maladie.

Étaient présents : M. Lamarre, vice-président du Conseil général, l'Inspecteur des Monuments historiques, M. Gosse, représentant la municipalité, ainsi que les présidents et sociétaires des différentes sociétés de l'Aisne et de l'Oise, M. Dumas, directeur des Archives de l'Aisne.

Après avoir évoqué l'action de M. le recteur Hardy qui fut à l'origine de la fondation de la Fédération des Sociétés d'Histoire de l'Aisne, le président Deruelle entretient l'assemblée de la publication du dernier tome des Mémoires de la Fédération, contenant l'histoire de la lèpre et des maladreries dans le département, étude particulièrement remarquée par le C.N.R.S., la Société d'Histoire des hôpitaux et l'Office départemental du tourisme. Il remercia le Conseil général et la Chambre de Commerce pour leur contribution financière.

La parole est alors donnée aux orateurs qui exposent leurs diverses communications : M. Roger Mandran, de Saint-Quentin : la vie d'une ville du Vermandois à la fin de la guerre de Cent Ans ; M^{me} Martinet, de Laon : les familles de Roucy et de Montmirail au début du XII^e siècle ; M. Leroy, de Villers-Cotterêts : l'occupation allemande à Villers-Cotterêts en 1870 et M^{me} Mathieu, société de Château-Thierry : la campagne de France napoléonienne entre Château-Thierry et Montmirail ; toutes études fort intéressantes et diverses très goûtées par l'assistance.

A 12 heures, un vin d'honneur était offert à la municipalité à l'occasion duquel, M. Rossi, député-maire, prononça une allocution de bienvenue au congrès : il se plut à constater le plein succès de cette manifestation culturelle, tout en regrettant de ne pouvoir participer plus activement aux travaux des sociétés historiques, retenu par ses obligations professionnelles, il assura les congressistes du profond intérêt que lui-même et la municipalité toute entière portent à ce grand mouvement des études historiques.

Le président Deruelle, dans sa réponse, remercia M. le député-maire et la municipalité de leur chaleureuse réception dans la belle salle des fêtes de l'hôtel de ville, cadre digne de ce XV^e congrès. Il vint à parler de la nécessité de trouver en ville un local spécialement aménagé pour recevoir les dons de collections privées d'intérêt artistique ou historique, sans parler des objets du culte dans les églises de campagne et abandonnés là aux sévices du temps et des hommes. C'est là un problème d'importance qu'il s'agit de résoudre si l'on veut conserver à notre ville un patrimoine précieux, qui intéresse aussi bien le tourisme et par conséquent la prospérité de la cité.

Le Député-Maire répondit qu'une maison venait d'être achetée par la ville et qu'une de ses salles pourrait être aménagée à cet effet.

Après le banquet qui eut lieu à l'hôtel Ile-de-France, l'après-midi fut consacré au tourisme et à l'histoire par une visite aux environs de Montmirail, favorisée par un temps magnifique.

Le respect strict de l'horaire prévu permit de tirer le profit maximum de ce déplacement.

Certains lieux visités servirent d'illustration immédiate à des communications prononcées au cours de la matinée.

Les congressistes se rendirent d'abord à Etoges, dont le château fit l'objet d'un exposé historique par M. Neuville. Situé dans un charmant cadre de verdure, ce château, dans son état actuel, est une reconstruction du XVII^e siècle, seules les tours sont les restes d'un bâtiment plus ancien. Il est entouré de douves remplies d'eau et alimentées par trois fontaines.

On y pénètre par une allée ombragée qui, après une belle grille du XVIII^e siècle, conduit à un pont, orné de balustrades et de lions sculptés de même époque.

M. Neuville rappela les hôtes illustres qui habitèrent le château : les Conflans, puis les d'Anglure au XVII^e siècle, la duchesse de Boufflers au XVIII^e siècle.

L'église d'Etoges, qui date du Moyen-Age, possède un portail Renaissance où l'on accède par une double rampe étroite. Le curé d'Etoges présente lui-même les trésors artistiques de son église, notamment des fresques du XVI^e siècle, hélas aux trois quarts effacées, sur les murs du transept à gauche ; des gisants du XVI^e siècle, sculptés sur deux tombeaux récemment retrouvés ; celui de gauche présente la particularité fort rare de comporter deux enfants gisants placés à côté de leur mère, celle-ci avec l'inévitable levrette aux pieds, mais les « petits gisants » n'ayant aux pieds que les armoiries des d'Anglure, avec les croissants qui rappellent la remise de la rançon d'un Croisé par Saladin. On voit aussi dans l'église d'Etoges, une grande statue de Saint Antoine, dont la tentation est figurée par une petite diablesse qui semble murmurer près de l'oreille du Saint.

A partir d'Etoges, les congressistes se rendirent à Montmirail par la R.N. 33, itinéraire direct mais combien chargé d'histoire en 25 kilomètres : Champaubert, Vauchamps et la colonne commémorative de la victoire de Napoléon, le 10 février 1814, Fromentières et sa charmante église où se trouve un retable magnifique du XVI^e siècle ; Montmirail qui donna son nom à la victoire de Napoléon le 11 février 1814, mais dont le champ de bataille est situé un peu plus loin à Marchais.

A Montmirail, les congressistes eurent l'honneur d'être reçus au château par la duchesse de La Rochefoucauld, qui en fit elle-même l'historique et conduisit la visite, après avoir convié les participants à se rafraîchir à un buffet délicatement préparé.

Dominant la vallée du Petit Morin, le site aurait d'abord été occupé par un camp romain, puis par un château moyen-âgeux où vécut Jean de Montmirail, avant le bâtiment actuel, qui date du XVII^e siècle. Ce château, de sobre ordonnance, appartient d'abord à la famille de Gondi, puis à celle de Louvois, avant de passer depuis 1780 à la famille de La Rochefoucauld.

M^{me} de La Rochefoucauld évoqua le souvenir des hôtes illustres du château : le Cardinal de Retz, qui y naquit, Saint Vincent de Paul, son précepteur, Louvois qui y reçut la visite de Louis XIV, le Maréchal d'Estrées, etc.

A l'entrée du château, l'escalier est bordé d'une belle rampe en fer forgé du XVII^e siècle. Le vestibule est orné de belles colonnes de la fin du XVIII^e siècle.

Les congressistes furent admis à visiter la bibliothèque, la salle à manger ornée de six panneaux de chasses d'Ou-

dry, le vaste salon Régence, orné de quatre Cartels, avec une vue magnifique vers le parc et sur la vallée du Petit-Morin.

M^{me} de La Rochefoucauld fit notamment remarquer un portrait de Michel Le Tellier, père de Louvois, un portrait du Duc de La Rochefoucauld, l'auteur des Maximes, un buste de La Rochefoucauld-Liancourt, qui fut Président de l'Assemblée Constituante, puis émigra aux Etats-Unis, un buste de La Rochefoucauld-Doudeauville qui fut Ministre de Charles X.

La visite se termina par celle du magnifique parc à la française, qui fut dessiné par Le Nôtre et reconstitué par la suite, et dont la verdure se raccorde au splendide paysage environnant.

A quelques kilomètres à l'Ouest de Montmirail, au pied de la colonne de Marchais surmontée de l'aigle impérial et qui commémore la victoire de Napoléon, M^{me} Mathieu fit l'historique non de la bataille, mais du monument, inauguré seulement à la fin du siècle dernier, après maintes péripéties administratives où s'épuisèrent cinq régimes, dix ministres, douze préfets et autant de sous-préfets.

C'est sur cette note d'histoire humoristique que se séparèrent les congressistes, enchantés de la journée, de l'accueil, des conférences, des visites et du beau temps.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY

“L'ABBAYE DE LA BARRE”

COMMUNICATION FAITE A
LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CHATEAU-THIERRY
par Monsieur DERUELLE,

Séance du 25 avril 1970

Mesdames,
Messieurs,

L'idée première de mon propos sur l'Abbaye de La Barre a pour origine l'enlèvement par les Ponts et Chaussées de la pittoresque fontaine qui ornait le carrefour de La Barre, point de convergence de la rue du Faubourg de La Barre, de la rue de Tillancourt, et de la rue qui mène à l'ancienne gare des Chesneaux. Elle était alimentée par les eaux de source de Fontaine Madame, proche de la Briqueterie. Sa démolition fut décidée pour permettre l'élargissement de l'endroit et la construction d'immeubles nouveaux. Aussi, justement émus par cette perspective, M^{le} Prieur, conservateur du Musée et moi-même sommes allés trouver les Services de Voirie de la Ville pour leur demander de démonter avec soin cette antique fontaine, d'en entreposer les morceaux pour la reconstituer dans son lieu d'origine après la terminaison des travaux. Ce n'est pas qu'elle soit une œuvre d'art, mais tout de même cet ensemble architectural coiffé de son fronton triangulaire imprimait au quartier un certain cachet pittoresque ; nous avons pensé qu'il valait la peine d'être sauvegardé comme un des derniers vestiges de ce que fut le faubourg de La Barre, l'évocation de son intéressante histoire, de son abbaye, de son église et de ses bâtiments conventuels.

Car il ne faut pas oublier que La Barre fut un des hauts lieux d'où souffla l'esprit de charité et d'assistance de notre bonne ville, d'où partit de cette butte tout son mouvement hospitalier avec la léproserie voisine, plus tard la Charité, et la Maison-Dieu de La Barre, qui fut l'asile des nécessiteux, des infirmes et des malades. Bien avant le XVIII^e

siècle, une chaussée romaine bordait le petit faubourg de La Barre, appelée ainsi à cause de la présence d'une barrière ou porte fortifiée, qui complétait la défense du château fort, qui l'avoisinait : c'est du moins la version donnée par Georges Pommier, dans son ouvrage sur Château-Thierry : « Nos Vieux Murs ». Pour d'autres auteurs, tel l'Abbé Pécheur, l'origine en serait le nom d'un Gui de La Barre, chapelain de la chapelle Saint-Thibaud, établi au château ; c'est celui-ci qui aurait créé, tout au début du XIII^e siècle, une maison hospitalière, une Maison-Dieu destinée à recueillir les pauvres et les infirmes, d'où le nom de Maison-Dieu de La Barre ; il aurait apporté sa propre maison familiale avec ses six arpents de terre en donation, posant ainsi dans cet enclos du faubourg, entre la forteresse de la cité (la porte Saint-Pierre) et sa maladrerie, la première pierre de cette œuvre de charité.

Nombreuses donations et privilèges affluèrent rapidement, à l'exemple de ce Gauthier, curé de la Madeleine, ainsi que de ces notables de la ville, qui abandonnèrent au profit de La Barre les droits et cens, qu'ils y possédaient. Mais c'est surtout la Comtesse de Champagne, Blanche de Navarre, qui combla la jeune fondation de ses bienfaits ; elle était l'épouse du Comte Thibaud III (1177-1201) ; espagnole, sœur de Sanche VII, roi de Navarre, province dont elle hérita après la mort de son frère, et c'est ainsi que son fils Thibaud IV, son héritier, porta désormais la couronne de Navarre. Voilà comment la Navarre fut réunie au Comté de Champagne, et comment, par la suite, elle échut à la couronne de France par le mariage de Jeanne de Navarre avec Philippe le Bel. Cette Comtesse de Champagne et de Brie fut notre Reine Blanche, la bienfaitrice de la cité par excellence ; elle fut dame de Château-Thierry et on note les séjours qu'elle y fit en 1199, 1205, 1212, 1213 et 1214 (d'Arbois de Jubainville). Alors qu'elle assurait la régence durant la minorité de son jeune fils Thibaud IV, celui qui fut surnommé plus tard le Chansonnier (1201-1253), elle affranchit la fondation de La Barre de tout droit de servitude et de justice qu'elle possédait en qualité de suzeraine. Dans le même temps, elle faisait donation à la Maison-Dieu de son ancien palais du Mont Martel, et rédigeait en sa faveur une charte (1201) qui la plaçait sous sa protection. Cette charte lui apportait d'importants privilèges :

Charte de Blanche de Navarre, Comtesse palatine
et Comtesse de Champagne et de Brie,

« Moi Blanche, Comtesse palatine de Troye, à tous présent et avenir salut après avoir confié sous la foi du

serment à Rolland 10 arpents de terre dans le district, j'ai donné en perpétuelle aumône aux pauvres de la Maison-Dieu de Château-Thierry dans le même district autant de terres qu'il en faut pour une charrue, à la condition toutes fois qu'il en sera pas permis aux dits pauvres de donner, vendre, échanger, ou transporter dans d'autres terres, autres manières que ce soit, et si par hasard il arrivait que dans la suite la maison fut abandonnée c.-à-d. s'il n'y avait plus de pauvres, cette susdite terre me reviendra soit à moi, soit aux seigneurs de Champagne sans aucune contradiction, et afin que cela soit confirmé à toujours, j'ai délivré la présente charte, et l'ai revêtue de mon sceau.

Donné à Château-Thierry en l'an du Seigneur 1203 au mois de Mars, donné par le moine de Gauthier, mon chancelier. Signé Jean. »

(Charte prise en communication le 15 Août 1874, à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry sur parchemin).

Les armes de l'abbaye représentaient une vierge d'or sur champ d'azur. Blanche de Navarre, aux importants privilèges que la charte apportait à l'abbaye, ajoutait une chapelle, au service de laquelle elle affectait 4 muids du meilleur froment à prendre sur la ferme de Chantemerle près du Val Secret, et dans une lettre touchante elle adjurait d'une façon pressante ses prévôts, baillis et autres féaux sujets de bien protéger cette maison de La Barre, et d'apporter le maximum de secours aux pauvres, infirmes et malades qu'elle doit abriter.

En règle générale, tous les Comtes de Champagne jusqu'à la fin de leur règne, manifesteront dans les faits leur attachement à La Barre ; ils ne cesseront d'exhorter leurs fonctionnaires à défendre les biens du monastère comme les leurs, et d'encourager les donations, qui se feraient en sa faveur ; c'est le très pieux Comte de Champagne, Thibaud V, qui, dans une charte, lui accorde 20 livres tournois de rente annuelle à prendre sur la prévôté de Château-Thierry, en y ajoutant, quelques années après, une rente de 3 muids de blé froment à prendre sur N.D. d'Igny-en-Tardenois (1289). Thibaud V, animé d'une foi très profonde, n'hésita pas à quitter sa capitale de Troyes pour prendre la croix, et rejoindre Saint Louis dans sa huitième Croisade ; au cours de son retour de Terre Sainte, après le désastre de la Mansourah, de Saint-Jean-d'Acre et de Tunis, il mourut à Trapani en Sicile. C'était en 1270.

Ces appels d'assistance seront également entendus des habitants de notre ville et de ses environs, en particulier

le curé de Connigis, qui, dans son testament, lègue à l'abbaye où il élit sa sépulture, tout son mobilier et quarante livres de revenus, exemple qui sera suivi par beaucoup d'autres.

Il n'est pas surprenant que devant tant de généreux concours, l'abbaye de La Barre, tout au cours du XIII^e siècle, connut une très grande prospérité ; à cette époque, parmi les donateurs, on note les noms de la Dame de Billy-sur-Ourcq, veuve du Chevalier Robert Cosset, ainsi qu'Adélaïde, sa fille, en 1247 ; Robert, natif du Plessier, près d'Oulchy, prêtre en 1248 ; Dreux, curé de Connigis, en 1258 ; le Chevalier Lejai de Nesles (1258) ; Milon de Nesles (1258) ; Marie de Vertus, sœur de Henri de Jaulgonne, chevalier (1259).

A ces avantages locaux, il convient d'ajouter les privilèges royaux accordés à l'abbaye ; c'est ainsi que Philippe le Hardi confirmera la possession de tous ses biens à Gland, Mont-Saint-Père, Chartèves, Montlevon, la ferme de Blanchard, Bouresches, Varennes, Chézy-sur-Marne, et qu'au cours d'un de ses séjours à Condé-en-Brie, il décidait, dans son désir d'augmenter les ressources de La Barre, de la doter de la coupe de 46 arpents de bois, pris dans le bois de Saint-Médard, au-dessus de Verdilly. Plus tard, vers 1300, la reine Jeanne de Navarre la gratifiait des reliques de Sainte Pétronille (abbé Poquet). On relève également dans la correspondance de Philippe le Bel, la concession à La Barre, de la dîme du pain et du vin de son hôtel, toutes les fois que lui ou ses successeurs séjourneront à Château-Thierry ; plus tard, Charles V confirmera cette donation. Enfin, nous verrons un des deux fils de la reine Blanche d'Artois, issus de son second mariage avec le Duc de Lancastre, Jean de Lancastre, qui avait épousé, en 1312, Alix de Joinville, assigner sur le péage de Nogent-l'Artaud (droit perçu sur les bateaux transportant des marchandises), dix livres en faveur du couvent de La Barre pour assurer le service de la rente constituée par Guillaume d'Acy et Mathilde. (Histoire de Nogent-l'Artaud. Corlieu-Leguillette).

Rappelons que c'est cette reine Blanche d'Artois qui fonda, en 1299, à Nogent-l'Artaud, le Couvent des Sœurs Minimés de l'Ordre de Sainte Claire. D'après un mémoire de M. Daras, publié dans le tome III du *Bulletin de la Société Historique et Archéologique* de Soissons, en 1844, intitulé : « Sur le Vandalisme des Archives, en 1793 », il existait encore à cette époque un cartulaire de l'Abbaye de La Barre, à Château-Thierry, renfermant, entre 1251 et 1255, 31 chartes et, entre 1256 et 1268, 42 chartes, plus une pièce datée de 1665 maintenant les religieuses dans la possession

de leurs bois. D'après ces archives précieuses qui ont disparu lors de la Révolution, on peut évaluer le Domaine de La Barre en 1279, à 12.600 livres ; c'était, pour l'époque, une situation confortable et enviable, mais comme dans toute institution humaine, la prospérité amène à la longue à l'insouciance, et conduit, bien souvent, à ignorer les mutations économiques et sociales, qui sont le fait d'une évolution inéluctable tout au cours des siècles. C'est précisément ce qui s'est passé pour notre établissement dont on remarque le déclin dès le XVI^e siècle ; grande négligence dans la gestion financière, trésorerie difficile : les redevances, pour la plupart, ne sont plus acquittées ; que ce soit la redevance des céréales, celle des bois d'Epieds, de Coincy, de Ris et de Barbillon, que ce soient les fondations qui ne sont plus régulièrement honorées, etc..., etc... ; ce qui n'empêchait pas les religieuses d'avoir des prétentions parfois exorbitantes. Ainsi, non contentes de prendre sur leur propre domaine la quantité de bois nécessaire à la réparation de leur chapelle, elles n'avaient aucun scrupule à se servir sur les lots voisins, d'où des différents constants avec l'Administration des Domaines et des Forêts. Il devenait urgent de prendre des mesures efficaces en vue de pallier à une situation financière de plus en plus désastreuse. Un mandement de l'évêque de Soissons prescrivit plusieurs mesures d'économies, et entre autres, la réduction d'effectif du couvent, le ramenant au maximum à 30 religieuses de chœur et 8 sœurs converses, nombre d'ailleurs conforme à l'importance des locaux et aux ressources de la maison, mais qui fut souvent dépassé.

Ces mesures restrictives n'empêchèrent pas l'abbaye de La Barre d'être fort éprouvée au XVII^e siècle, malgré les grands noms qu'elle compta parmi ses abbesses, telle cette Françoise de Luxembourg, fille de François de Luxembourg, pair de France et de Diane de Lorraine ; nommée à la direction du monastère par Henri IV, elle succédait à Fossine, abbesse de La Barre, qui prit sa place à l'abbaye d'Yerres (Echera) près de Paris. Devant les ravages de la guerre, qui désolaient la campagne de Château-Thierry, l'abbesse dut s'enfuir avec ses filles et se réfugier à Paris ou à Soissons. Malgré tout, grâce à ses qualités d'organisatrice, elle parvenait à restaurer son monastère, à l'entourer de murailles, et à y maintenir la discipline ; elle mourut le 4 août 1648, comme l'attestent les registres paroissiaux de la commune de Passy-sur-Marne. « En 1648, (4 août et 6 novembre), le curé a relaté la mort de très illustre princesse Françoise de Luxembourg, abbesse de l'Abbaye de La Barre, lès-Château-

Thierry, et de Joachim de Lanois, femme de Fleury, gouverneur de la ville et du duché de Château-Thierry (Archives de l'Aisne). C'est sa coadjutrice, Renée-Louis de Tresmes, fille de René Potier de Tresmes et de Marguerite de Luxembourg, qui lui succéda ; bénite à Paris, en l'église des Célestins le 1^{er} novembre 1854, par Richard, évêque de Chalcédoine, elle mourut à La Barre le 31 Décembre 1681.

Ensuite, Madeleine de Bourbon devait présider aux destinées du Couvent, nièce de Simon le Gras, qui fut évêque de Soissons, en 1624, et sœur de Charles de Bourbon qui, lui-même, succéda à son oncle comme évêque de Soissons. Elle fut nommée par le roi, en 1684, et bénie par son frère en présence de Gabrielle de La Rochefoucauld, abbesse de N.-D. de Soissons et de Françoise d'Épernay, sa sœur, abbesse de Saint Paul. C'est cette Madeleine de Bourbon qui substitua à La Barre la règle des Chanoinesses de Saint-Augustin à la réforme de Cîteaux ; réforme d'importance, car elle la détacha de l'autorité de Saint Victor de Paris pour la soumettre à la juridiction de l'ordinaire, c'est-à-dire au pouvoir de l'évêque, en la circonstance, son frère. Ce transfert d'obédience n'est que l'aboutissement de l'éternelle querelle entre la papauté et le pouvoir diocésain. Nos religieuses de La Barre seront désormais placées sous l'autorité directe de l'évêque ; comme conséquence de cette soumission, le couvent sera mis sous la dépendance de la paroisse Saint-Martin de la ville. La première communion des enfants y arrivaient en procession et après les avoir fait communier, l'abbesse leur donnait à déjeuner ainsi qu'au clergé. »

Devant les lourdes dépenses que devaient entraîner les réparations urgentes du monastère et l'impossibilité d'y faire face, Madeleine de Bourbon donnait sa démission, et laissait la place à Marie Joly de Fleury, fille de Jean Joly de Fleury, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Charlotte de Bourbon, autre sœur de l'évêque de Soissons : née en 1647, Marie, dès sa prime jeunesse, entra à l'Assomption ; nommée abbesse de La Barre en 1702, elle fut bénite par François le Tellier, évêque de Digne dans l'église des Franciscains de Paris ; elle mourut le 4 février 1711 ; lui succédèrent Marguerite Dubois de Paris, prieure du Couvent, née en 1668 et nommée par le roi, en 1711 ; puis Elisabeth Eléonore Jamain de Saint-Victor, religieuse de Bellechasse à Paris, nommée en 1718 et décédée en 1745. Ce fut la dernière abbesse de la Maison ; avec elle s'éteignit le monastère de La Barre, supprimé par l'évêque de Soissons, François Fritz-James, petit-fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre. Il fut aumônier de Louis XV. Janséniste farouche, il

exigea du roi le renvoi de M^{me} de Châteauroux, mais lorsque la favorite reprit son empire sur le monarque, il fut lui-même disgracié et échoua à l'évêché de Soissons. Il mourut en 1764. Après la fermeture brutale du Couvent, certaines de ses religieuses allèrent ajouter le nom de La Barre à celui de Saint-Paul de Soissons, qui devint, depuis lors, Saint-Paul de La Barre. (Gallia Christ. T. IX - Col 271). Il faut savoir que dès le XVII^e siècle, la Communauté de La Barre ne jouissait pas d'une excellente réputation, et les canons de notre bonne ville ne se privaient pas pour affirmer que la maison voisine, sise dans l'enclos de vignes au-dessous du jardin du couvent, dénommée « La Folie l'Abbé », propriété de l'abbaye de Prémontrés du Val Secret, était un lieu de rendez-vous, qui abritait les amours clandestines du prieur Prémontré et de l'Abbesse de La Barre ; on alla même jusqu'à dire que La Fontaine s'inspira de ces rencontres sentimentales à l'intérieur même du monastère pour écrire son conte « *Les Lunettes* ». Or, il est bien certain que ce conte fut tiré d'une nouvelle de Bonaventure des Périers, et que l'aventure, qui en forme l'intrigue, la présence du jeune homme parmi les nonnes, s'est passée dans un monastère de la Hesse, au XVI^e siècle ; mais il se peut fort bien que la conduite hasardeuse de l'abbesse de La Barre ait pu suggérer à notre fabuliste ce conte particulièrement grivois. Il convient de constater que le relâchement de la discipline, le relâchement des mœurs à l'intérieur de la maison, le manque d'austérité monacale provenaient en grande partie de l'entrée de religieuses de l'extérieur, envoyées là par lettres de cachet pour y expier leurs fautes. C'est un peu comme si l'abbaye de La Barre était considérée comme une Bastille, une maison pénitentiaire, chargée de recueillir les esprits rebelles, les contestataires de l'époque, et spécialement l'abbaye de Jouarre ; c'est ainsi qu'une certaine sœur Burette, qui s'était distinguée par une conduite quelque peu dépravée, fut adressée à La Barre pour y faire pénitence ; une autre, la sœur de Grande Bonne y avait été exilée le 15 Juillet 1703, sur la demande expresse de Bossuet, pour désordre sur les mœurs et tentative d'empoisonnement à Jouarre ; « elle y apporta ses vices avec elle », selon la chronique. Ce n'est pas seulement sur le terrain disciplinaire que les contacts de La Barre avec Jouarre étaient nombreux, leurs rapports étaient fort étroits tant sur le plan matériel que sur le plan religieux, beaucoup de leurs terres, de leurs fermes, de leurs bois avaient des limites communes, notamment à Verdilly, à Chartèves, dans la forêt de Ris ; c'étaient l'occasion de transactions et de nombreuses rencontres ; nous verrons aussi, à la fermeture du monastère, quelques-

unes des bonnes sœurs préférer se retirer à Jouarre plutôt qu'à Saint-Paul de Soissons.

Il est curieux de noter dans les comptes de l'abbaye de Jouarre, sous l'abbatiate de Madeleine d'Orléans (1476-1543), qu'il est dû au Couvent de La Barre un opiat contre la peste, montrant ainsi par là sa grande notoriété dans la préparation des remèdes. (L'abbaye royale de Jouarre).

Si la suppression par l'autorité épiscopale de notre abbaye de La Barre fut décidée brusquement, il convient de dire que la dernière abbesse, la sœur Saint-Victor, qui passait pour être la fille naturelle du Régent, endosse une grande responsabilité dans cette décision ; aussi bien par ses prodigalités que par des prétentions et démarches déplacées, elle réussit à consommer la ruine de l'abbaye ; les 6.000 livres de revenus étaient loin de pouvoir satisfaire ses goûts frivoles. Aussi, la voyait-on maintes fois à la Cour solliciter du pouvoir, subventions et pensions ; tant et si bien que celui-ci, lassé de tant de démarches, demanda à l'évêque de Soissons Fitz-James, d'envisager la fermeture de la Maison, ce qui advint en 1745. Le prélat procéda alors à la liquidation des biens de la Communauté ; il les attribua purement et simplement au couvent Saint-Paul de Soissons ; en contrepartie, celui-ci s'engageait à verser une pension de 400 livres à chaque religieuse de chœur, et de 300 à chaque sœur converse. Quant à Château-Thierry, il n'était pas oublié, puisqu'il bénéficiait de 650 livres en faveur de l'Hôpital des vieillards et orphelins de la ville, de 350 livres à la charité commune des paroisses Saint-Martin et Saint-Crépin, de 400 livres au Collège, et de 600 pour l'établissement d'écoles chrétiennes dans la cité. [Abbé Pécheur - Annales du Diocèse de Soissons - Tome VII, livre 19].

Les représentants de Château-Thierry ne manquèrent pas de protester violemment contre ces dispositions, contrairement, semble-t-il, aux articles de la Charte de fondation, qui stipulaient, d'une façon précise, que les biens de la communauté, capital et revenu, étaient propriété de la ville, et destinés au soulagement des pauvres et des malades. Contre l'enregistrement des lettres patentes obtenues par l'abbesse et les religieuses de Saint-Paul, la ville forma opposition. La procédure y trouva son compte ; l'affaire traîna tellement en longueur que rien n'était encore terminé lors de la Révolution, qui résolut le problème en attribuant à la nation tous les biens en litige.

A l'époque de la fermeture du Couvent, nonobstant l'hostilité d'une grande partie de l'opinion publique contre le transfert des biens de La Barre à Saint-Paul à Sois-

sons, l'ordonnance de l'évêque Fitz-James n'en avait pas moins reçu son exécution, d'ailleurs au grand déplaisir des religieuses, qui avaient cru trouver un havre de paix moral et matériel. En 1767, un inventaire des terres de l'abbaye faisait état de 346 arpents en fermes, bois et prés. Dès 1746, un grand vicaire de Soissons venait procéder au déménagement ; l'église était littéralement dépouillée de ses objets et ornements, qui étaient fort nombreux et de grande valeur. Comme l'écrit l'Abbé Hébert dans son « *Histoire de Château-Thierry* », ce fut un véritable scandale. Un orfèvre ouvrait les châsses, en jetait les reliques à terre ; l'argenterie en était arrachée sans aucun scrupule pour la fondre et la mettre en masse ; un marguillier de Saint-Martin ramassa même la tête de Sainte Pétronille, qui avait été jetée là sur le sol sans le moindre respect hors du reliquaire d'argent qui la renfermait. En réparation de cet outrage, le prieur-curé de cette paroisse en fit la translation solennelle dans son église de Saint-Martin. Il prit soin de la reposer dans une nouvelle châsse, et notre Sainte Pétronille continua ainsi d'être visitée et honorée. Pendant ce temps, l'église de La Barre, qui était fort belle, était démolie avec une partie des bâtiments conventuels pour ne laisser qu'un terrain nu voué désormais à la culture. La tradition rapporte qu'elle possédait 12 statuette d'argent représentant les douze apôtres ; lors de la guerre des Lorrains, on les avait cachées, et depuis, on ne put jamais les retrouver. On soupçonna quelqu'un de les avoir découvertes, et enlevées durant la démolition de l'édifice. Chaque statuette mesurait environ un pied et demi de hauteur.

Voici un inventaire des biens fonciers de l'Abbaye, dressé en 1767, en vue de leur liquidation définitive à la requête de M^e François Nicolas Clément de la Roncière, directeur des Aides à Château-Thierry, et en qualité d'économe de l'ancienne Abbaye de La Barre.

Cet économe avait été nommé par Mgr des Bourdeilles, évêque de Soissons.

« L'emplacement de l'ancienne Abbaye de La Barre et ferme consistant en bâtiments, cour, jardin, potager, clos à herbes et arbres, sise à Château-Thierry, contenant la quantité de six arpents seize perches et demie.

* *

Total de tous les biens de l'ancienne Abbaye de La Barre de Château-Thierry, tenus par plusieurs fermiers,

Les dits biens au dit Château-Thierry et autres terroirs se montent à la quantité de 346 arpents 46 perches 75.

* *

Arpentage et mesurage général figuré de tous les biens de l'ancienne Abbaye possédée dans le cours des années 1767-1768 par ordre de M^e François Nicolas Clément de la Roncière, directeur des Aides de Château-Thierry, économiste de la dite abbaye de La Barre, de Château-Thierry,

Table alphabétique et noms des personnes qui possèdent les biens de l'abbaye de la Barre :

- 1^o) l'abbaye de La Barre, terre et dépendances affermées au Sieur Vignot,
- 2^o) Biens dépendant de la ferme de Paupin affermés à la dame Vve Porché,
- 3^o) Biens affermés à M^{me} Le Goix, demeurant Fg de Marne, Château-Thierry,
- 4^o) Biens de Brény affermés au Sieur Lamy,
- 5^o) Biens de Bézu-St-Germain affermés au Sieur Laubourg,
- 6^o) Biens de Blanchard affermés au Sieur Colmont,
- 7^o) Biens de la Thuillerye de Brasles affermés au Sieur Le Roy,
- 8^o) Biens de Verdilly affermés au Sieur Mary,
- 9^o) Biens des Chénost (Chesneaux) affermés au Sieur Gauthier,
- 10^o) Biens de Champillon affermés au Sieur Gauthier,
- 11^o) Biens situés près l'église de St-Martin et la fontaine Bilbaude à ferme au Sieur Bourgeois.

L'avènement de la Révolution de 1789 mit le terme final à l'existence de l'abbaye, les Etats Généraux décidant, par décret, sa suppression pure et simple. C'est là un exemple frappant d'une destruction systématique d'un édifice, qui fut, comme beaucoup d'autres à l'époque, transformé en carrière et livré à la pioche des démolisseurs, jusqu'au moment où, faute de matériaux, le sol fut nivelé, après en avoir extrait les fondations même. Comme le dit Maximilien Buffenoir, en guise de conclusion : ainsi disparut l'abbaye de La Barre, dont les religieuses et l'abbesse elle-même s'étaient rendues célèbres par ce qu'on appelait alors « leurs joyeusetés » (Mes études sur La Fontaine), et j'ajouterai : Ainsi finit l'histoire d'une maison charitable, qui eut ses jours de gloire, et digne de la protection des grands ».

(le 25 Avril 1970)

R. DERUELLE.

RÉSUMÉ DES COMMUNICATIONS

— DE 1970 —

Séance du samedi 31 janvier 1970

L'ACADEMIE FRANÇAISE
ET LE DEPARTEMENT DE L' AISNE

(3^e PARTIE)

par Monsieur André LORION

Il rappela en premier lieu, pour mémoire, que l'académicien Camille Rousset, historien de Louvois, et des volontaires nationaux de la Révolution, est décédé en 1802, à Saint-Gobain, chez son gendre Alfred Biver dont le père était administrateur de la Société des Glaces de Saint-Gobain.

Il évoqua ensuite la mémoire de Jean Richepin, poète de la « *Chanson des gueux* » et des « *Blasphèmes* », dramaturge applaudi du « *Chemineau* » qui, né à Médéa où son père était officier, appartenait par toute son ascendance à la Thiérache à laquelle il resta constamment attaché. Richepin, élu en 1908 au fauteuil d'André Theuriot, décédé, eut un excellent comportement académique. Il reçut, en 1918, le Maréchal Joffre, plus tard Georges Lecomte et délégué de F. Coppée et de J.M. de Hérédia, il le fit avec autorité.

Après J. Richepin qui avait voulu remettre à l'honneur quelques vieux mots de sa province ancestrale, Monsieur Lorion rappela ensuite longuement que Paul Claudel, né en 1868 à Villeneuve-sur-Fère, auteur illustre de « *l'Annonce faite à Marie* » et de « *l'Otage* », œuvres toutes imprégnées du terroir du Tardenois, reste, pour la première moitié du XX^e siècle, l'écrivain de l'élite. Poète, dramaturge, essayiste, penseur, Claudel avait sa place, semble-t-il, particulièrement marquée à l'Académie, et, de ce fait, dès 1915, pour « *l'Annonce* » lui fut décernée, par elle, le Prix V. Michaud.

En 1915, Claudel se présenta aux suffrages des académiciens de l'époque. On lui opposa le romancier Claude Farrère, et à la suite d'une campagne acharnée menée par l'Action Française, Farrère fut élu à 15 voix contre 10. Mécontent de cet échec, Claudel refusa de se représenter jusqu'au jour où son adversaire Maurras, ayant été radié de l'Académie, il accepta de faire partie de celle-ci ; il fut élu ainsi par 24 voix sur 25 votants, en 1946. La gloire de l'écrivain, par ailleurs diplomate éminent, était telle qu'il eut

été très regrettable pour l'illustre compagnie, de ne point le compter parmi ses membres. On le comprit de part et d'autre et aussi au sommet de l'état. M. Lorion, avant d'achever son étude, rechercha quels hommes de l'Aisne eussent pu entrer à l'Académie et en ont été pourtant écartés ; les aspirants au 41^e fauteuil furent ainsi évincés : Louis Racine, grâce à l'astuce du Cardinal Fleury, Arsène Hous-saye (natif de Bruyères près de Laon), auteur précisément de l'ouvrage « *le 41^e fauteuil* » où il a énuméré les grands noms absents de l'Académie, Alexandre Dumas, né à Villers-Cotterêts, que son fils vengea de cet éloignement lorsqu'il fut lui-même élu. Quant à Mgr Miguet, né à Brancourt, archevêque d'Albi, réputé au début de ce siècle pour son éloquence, sa science d'exégète, il fit acte de candidature, pressenti par Lavissee et Hanoteaux, mais se retira lorsque la « droite » académique lui opposa le Cardinal de Cabrières. En terminant, l'auteur se livra à une comparaison entre les Académiciens nés dans l'Aisne et ceux issus de quelques autres départements significatifs. Il conclut que, si certains de ceux-ci l'emportent par le nombre, il n'en est guère pouvant offrir, sur le plan strictement littéraire et comme ayant figuré parmi les quarante, des noms tout ensemble aussi chargés de gloire que ceux de Racine, La Fontaine et Paul Claudel.

Séance du 28 février

EDMOND AMAN-JEAN

(Sa place dans la peinture contemporaine)

Edmond Aman-Jean, père du conférencier, artiste peintre et portraitiste en vogue des jolies femmes de la belle Epoque — personnage intellectuel et qui tint une place importante dans le milieu pictural parisien de 1880 à 1936.

Le conférencier, en 8 tableaux chronologiques, brossa les étapes de ce peintre symbolique qui fut toute sa vie un franc-tireur indépendant indifférent aux modes et aux influences du moment. Et Dieu sait s'il y en eut durant cette période qui vit le triomphe des Impressionnistes, la naissance des Fauves, du cubisme, de l'expressionnisme, pour s'achever dans le « Nirvana » de l'abstrait — ce rien encadré.

L'enfance du peintre se passa dans une grande maison de St-Amand au bord du canal, regardant la tour espagnole de l'Eglise. La famille Jean possède la batellerie par péniches du Nord de Paris. L'enfant regarde à travers les brouillards fréquents, charger les péniches. Il rêve, il dessine. A l'âge de six ans il est orphelin. On le confie à l'oncle Léonard Jean qui habite au bord du canal de La Villette, dans

une grande propriété dont le parc domine l'hôpital St-Louis. Il a 10 ans, durant le siège de Paris par les Allemands, et 11 ans lors de la Commune. La famille Jean, ruinée par la guerre, confie l'orphelin à un dernier oncle, chimiste, inventeur des savons, qui s'empresse de mettre son neveu pensionnaire chez les Jésuites de la rue de la Poste. Là, il reçoit une éducation sévère, catholique et monarchiste. En fait, il se développe seul, sans famille et se cultive pour le mieux dans ce milieu intellectuel parisien de 1880, où le symbolisme Beaudelaire-Verlaine s'oppose au triomphe des impressionnistes. Passionné de dessin, il entre à l'École des Beaux-Arts, dans l'atelier de Ehmman. C'est là qu'il va faire amitié avec Seurat. Durant 8 années, ils vont vivre ensemble dans un atelier de la rue de l'Arbalète. Leurs vrais maîtres successivement, ce sera Puvis de Chavannes, Van Gogh, Degas.

Puis Seurat invente le divisionnisme et meurt. Aman-Jean continue son chemin solitaire, trouve sa touche « tournante » et se marie à Thadée Jacquet, la fille d'un Préfet de l'Empire. Touché par la tuberculose, on l'envoie se guérir à Amalfi. Il peint les filles du Golfe de Sorrente, avec des tons vifs citron et orange sur un fond de mer bleue.

Lorsqu'il revient, il expose au salon de la Nationale et à la société nouvelle, chez Georges Petit, rue de Sèze. C'est l'époque des « Confidences » et du « Banc vert » qui le rend célèbre. Il devient le portraitiste à la mode des jolies parisiennes de 1900 à 1910. Il peint de grandes décorations : aux Arts Décoratifs, à l'Institut de Chimie, pour la Chambre des Députés du Chili. Entre 1912 et 1914, on sent la guerre s'approcher et ce monarchiste accroche aux marronniers verts dans ses scènes de la rue Parisienne, le petit drapeau tricolore.

Durant la Guerre, inquiet pour son fils au front, il ne peut peindre. Sauf cependant l'admirable portrait de Monseigneur Péchenard, réfugié à Château-Thierry.

Après 1920 et jusqu'en 1935, date de sa mort, Edmond Aman-Jean, revenu de tout, demeure éloigné des modes et querelles picturales. Il reste à l'écart des Fauves, du Cubisme, du surréalisme, de l'expressionnisme et, bien sûr, de l'abstrait. Sa peinture reflètera toujours la poésie symbolique du réel. Ses dernières œuvres — parmi les plus belles — célèbrent les jolis modèles qui fument rêveusement leur cigarette.

L'exposition rétrospective d'une partie de son œuvre, aura lieu du 3 avril au 4 mai 1970, au Musée des Arts Décoratifs, au Pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli, à Paris-1^{er} ; le vernissage le 3 avril de 18 à 20 heures, sera présidé par

M. Palewsky, Président du Centre Constitutionnel, ami et admirateur d'Edmond Aman-Jean.

Séance du samedi 21 mars

“*La Fontaine et le Théâtre*”

par Monsieur BUFFENOIR

Le génie de La Fontaine est surtout dans les fables, la valeur dans les contes. Mais dans le théâtre, de sens dramatique, le poète s'en trouve ici assez dépourvu. Etablissons-en l'inventaire mis à part « *les Rieurs du Beau Richard* » que l'on ne peut considérer comme une comédie. C'est une farce qui s'apparente à celles du Moyen-Age. Dans le reste, il convient de distinguer les pièces qui sont de lui seul et celles qui sont dues à sa collaboration avec Champmeslé

— Les premières se décomposent ainsi :

En fait d'Opéra, celui qui s'intitule *Daphné*, publié en 1682, mais jamais représenté ; un fragment d'un autre, *Galatée*, jamais achevé ; un troisième enfin, *Astrée*, représenté en 1691, avec musique de Colasse mais sans succès.

Un fragment de tragédie, *Achille*, que son auteur ne publia pas —

Enfin, deux comédies complètes : la première en 5 actes, *l'Eunuque* représentée sans succès en 1654 ; la seconde en 1 acte, *Clymène*, jamais représentée, publiée en 1671 avec les contes, mais dont la composition est antérieure à 1661 et remonte au temps de la faveur de Fouquet.

Comme on ne peut juger, cette œuvre dramatique personnelle est restée en partie à l'état d'ébauche, et n'atteste guère de la part du poète que des velléités.

Les comédies en collaboration avec Champmeslé :

En 1678, il dédie à M^{me} de Champmeslé (actrice) un de ses contes les plus spirituels : *Belpégor*.

Enfin en 1684, 85, 88 et 93, il signe avec le mari quatre comédies d'ailleurs médiocres.

La première intitulée *Ragotin ou le roman comique*, absurde et ennuyeuse. La seconde, qui a pour titre « *Le Florentin* », en 1 acte. Elle porte contre la jalousie et, de façon plus générale, contre la tyrannie des tuteurs. Le thème n'était pas nouveau et Molière, avec combien plus de génie, l'avait traité dans *l'école des maris* et *l'école des femmes*.

Plus originale, plus amusante est celle qui suit en 1688 « *La coupe enchantée* ». Elle n'a qu'un acte comme la précé-

dente, et est en prose, ce qui, pour une comédie, est loin d'être un défaut.

Deux ans seulement avant sa mort, il signe avec Champmeslé la 4^e et dernière comédie.

Cette comédie, représentée le 1^{er} Mai de ladite année, s'intitule « *Je vous prends sans vert* », vieille expression aujourd'hui tombée en désuétude. (Prendre au dépourvu et en défaut).

Séance du samedi 26 septembre

“L'évolution des paysages de Haute-Brie”

d'après la photographie aérienne et la carte de Cassini
par Monsieur PLAVINET

La comparaison des cartes anciennes et des photographies aériennes permet l'étude rétrospective de certains aspects des paysages en Haute-Brie. Malgré de sérieuses imperfections, la carte de Cassini constitue une base homogène datée de la fin du XVIII^e siècle ; des réalisations cartographiques à plus petite échelle en dérivent, et notamment la « Carte de Champagne et Brie avec les pays circonvoisins ». Les planches-mères du 1/80.000^e offrent un relais chronologique intermédiaire (première moitié du XIX^e siècle). La photographie aérienne complète utilement les cartes et apporte d'utiles précisions concernant l'utilisation du sol et le dépérissement, éventuellement l'apparition de certains habitats. D'une façon générale, les domaines privilégiés pour ces observations sont constitués par la frange de contact entre bois et champs d'une part, versants abrupts délaissés et pentes douces exploitées d'autre part. Les exemples les plus significatifs peuvent se rencontrer dans les secteurs suivants :

- environs de Condé-en-Brie : versants abandonnés avec murgers de pierres ;
- vallée de la Marne, entre Courthiézy et Jaulgonne : mêmes phénomènes avec reculs des champs et de l'habitat ;
- Forêt de Fère : défrichements récents avec création d'habitats ;
- Ancienne forêt du Mans, entre Jouarre et Coulommiers : défrichements récents, mais précédés d'une évolution chronologique assez complexe.

Ainsi, la comparaison de ces différents documents cartographiques et photographiques permet la convergence de techniques complémentaires en vue d'une reconstitution des étapes d'aménagement des paysages depuis la fin de l'ancien régime.

Séance du samedi 31 octobre

“Les Maladreries de la région de Château-Thierry”

par Monsieur DUMON

Le conférencier étudie d'abord les caractéristiques des maladreries. Il indique où elles se situaient, comment elles étaient constituées, comment elles fonctionnaient. Il fait une distinction entre les « Maisons-Dieu » et les « Ladreries ». Les premières recevaient les passants et les pèlerins, ainsi que les malheureux ; les secondes recevaient les lépreux ou ladres. Il donne ensuite quelques indications sur la façon dont se manifestait la maladrerie. Puis il passe en revue un certain nombre de maladreries de la région.

- *Maladrerie de Château-Thierry* : actuellement Hospice de la Charité. Elle fut fondée au XII^e siècle, grâce à la générosité des habitants de la ville ;
- *Maladrerie de Blesmes et Chierry* : Elle était située à la limite des 2 communes, dépendait de l'abbaye de Chézy.
— actuellement une pépinière. A noter également à Blesmes, dans la ferme du « Mont de Blesmes », l'emplacement d'une chapelle, dans une pièce de l'immeuble. Ladite appelée par Souliac Boileau « Chapelle de la maladrerie » du « Mont de Blesmes » ;
- *Maladrerie de Brasles* : C'est actuellement la maison occupée par le garde-chasse du Bois de Barbillon ;
- *Maladrerie d'Essômes* : Elle se situait à Aulnoy et à proximité de l'ancienne gare du C.S.A. Elle dépendait de l'abbaye de St-Marc ;
- *Maladrerie de Nogentel* : Elle se situait à la limite des communes de Nogentel, Etampes, Nesles-la-Montagne au lieu-dit « Le Luxembourg » ;
- *Maladrerie de Charly* : Elle fut fondée par l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. Elle se trouvait dans la rue de l'Hôtel-Dieu, c'était certainement une Maison-Dieu ;
- *Maladrerie de Champ Ruche* : Sur la route de Charly à La Ferté-sous-Jouarre, à 1 km. au nord de Crouttes. Elle possédait une chapelle ;
- *Maladrerie de Chézy-l'Abbaye* : Elle était située sur le chemin de l'abbaye, à 150 mètres environ de l'ancienne église St-Fiacre. Elle dépendait de l'abbaye et bénéficiait de donations royales ;
- *Maladrerie de Montlevon* : Elle fut fondée par l'abbaye St-Jean-des-Vignes de Soissons. Elle se situait au lieu-dit « La Maladrerie » ;

- *Maladrerie de Pargny* : Elle était située à proximité du Moulin de l'Echolle ;
- *Maladreries de Montfaucon et Essises* : Dépendaient toutes deux de la Commanderie de Viffort.

Il continue ainsi à donner toute une série de renseignements sur les maladreries de Crézancy, Condé-en-Brie, Montreuil-aux-Lions, Gandelu, Oulchy-le-Château, La Ferté-Milon, Neuilly-St-Front, Fère-en-Tardenois, Chézy-en-Orxois, Marizy-Sainte-Geneviève.

Enfin, il conclut en disant : « Les véritables léproseries étaient des bidonvilles, à l'écart des agglomérations à proximité d'un point d'eau. »

Séance du samedi 28 novembre

“La vie municipale à Château-Thierry en 1870 et 1871”

d'après le registre des délibérations du Conseil
par Monsieur BEAUJEAN

Il résume les faits politique et militaire de juillet 1870 à mars 1871, puis brosse le tableau de la ville. Voici les officiels : M. Rollat, éphémère sous-préfet, le député M. de Tillaucourt et M. de Gerbrois, maire de notre ville durant 30 ans.

Après les désastres d'août et septembre, le Conseil Municipal se rallie au gouvernement provisoire. Les tâches ne manquent pas. Le travail, assurer le ravitaillement de la population, maintenir l'ordre, éviter le pillage des maisons abandonnées.

Le 11 septembre, les Allemands arrivent et M. de Gerbrois doit recevoir le roi de Prusse et Bismarck ; il le fait avec dignité, notamment lorsqu'il s'agit de passer le pont qui pourrait être miné. Il tente de remettre en route les cours du collège en utilisant les services du seul professeur resté à son poste.

L'inspection générale des étapes s'installe à Reims, un officier la représente à la sous-préfecture. La municipalité doit assurer le logement, la nourriture des troupes d'occupation. Tâche difficile. Les réquisitions pleuvent, hangars, baraques-ambulances, fournitures de toutes sortes, sans oublier vins de Bordeaux et de Champagne. Le chômage s'étend dans les chantiers de la ville. On paie les ouvriers 0 F 20 de l'heure plus 0 F 10 par jour pour chaque enfant en dessous de 16 ans à partir du 2^e.

Le Conseil dissous, est remplacé par une commission de 3 membres qui décide de s'adjoindre les anciens conseillers municipaux !

Le mystérieux effondrement du tunnel de Nanteuil rend l'occupant méfiant qui désigne trois notables qui accompagneront les trains matin et soir. Plus grave : ordre de verser les contributions à l'autorité allemande 296.712 F. Refus général des contribuables. Une autre imposition, la part de la ville dans l'amende d'un million au département. Que faire ? On fera un emprunt et on paiera.

28 janvier : Capitulation de Paris et trêve de 3 semaines. Alors, inutile de payer ! En réponse, 3 otages sont immédiatement emprisonnés. MM. Escudier, Drouet et le Procureur. MM. Gardeur et Encelin avisent dans un traité de droit d'un auteur germanique, un article interdisant toute levée de contributions pendant la durée d'un armistice. Excellent argument qui embarrasse les autorités. Le cas doit être soumis à M. de Bismarck.

Munis d'un laissez-passer, MM. Gardeur et Encelin vont à Paris, dans la voiture de Thomas, trouver le ministre des Affaires Etrangères, Jules Favre, qui discutera de la question, avec le chancelier. Résultat : Jules Favre, après entente (si possible) avec un Bismarck de mauvaise foi, enverra, par télégramme, le résultat de sa démarche le lendemain sans faute.

La dépêche ne parvint jamais à Château-Thierry ! Alors, que faire ?

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HAUTE PICARDIE

HISTOIRE DU LYCÉE DE GARÇONS DE LAON (1887-1914)

I) CONSTRUCTION DU NOUVEAU LYCÉE

Georges Ermant fut l'architecte du nouveau collège, comme il avait été celui de la nouvelle école normale de garçons, construite peu auparavant.

Les fouilles furent commencées en mars 1885 et les bâtiments ouverts en octobre 1887. Les travaux durèrent donc deux ans et demi. Les fondations furent difficiles, car on trouva, comme partout sur le plateau de Laon, des carrières abandonnées. Il fallut faire des fondations jusqu'à la glaise.

On utilisa beaucoup le fer pour les charpentes, les solives des parquets, etc... dans un but de protection contre l'incendie. Déjà Boeswilwald, sous le Second Empire, avait employé le fer pour restaurer la charpente de la Cathédrale et ce matériau avait également été utilisé pour les halles de Paris par Baltart.

Ce nouveau lycée couvre 2 hectares. Il a été conçu pour recevoir :

- 200 internes,
 - + 50 demi-pensionnaires,
 - + 100 externes surveillés ou libres,
- Soit, 350 élèves au total.

Ces élèves devaient être particulièrement au large, puisqu'on a pu mettre dans les mêmes locaux ces derniers, temps jusqu'à 1.400 élèves, dont 400 internes, en se contentant d'aménager les combles de deux bâtiments en dortoirs.

On construisit trois grands bâtiments parallèles et perpendiculaires au bâtiment contenant les réfectoires, cuisine et bibliothèque et à la place du lycée, appelée, à cette époque, rue Saint-Etienne des Champs.

Un des grands bâtiments était destiné aux petits, le second aux moyens, le troisième aux grands.

Au rez-de-chaussée de chaque bâtiment sont les classes, au premier et au second les dortoirs. Dans ceux-ci, il est prévu 28 m³ par lit, soit 3 m. de haut sur 3 m. de large, sur

3 m. de long. Comme on peut compter qu'un lit occupe 1 m. sur 2 m., cela donne des allées latérales de 2 m. entre chaque lit contre 50 cm. pour l'ancien collège ! Il y a donc un très gros progrès dans le confort des internes. Les allées longitudinales sont aussi de 2 m.

Les cours sont orientées « vers l'est et le midi de façon à permettre leur complète insolation, tandis que les grands bâtiments les protègent contre les vents du nord et les vents humides du nord-ouest. Cette orientation a encore l'avantage de ménager aux élèves les perspectives étendues du commencement des plaines de la Champagne... »

« Les faces d'éclairage des locaux scolaires sont toutes au nord-est, orientation excellente en ce qu'elle permet de profiter, le matin, de l'action bienfaisante des rayons du soleil et d'en être préservé aux heures chaudes du jour... »

Le nouveau lycée coûta un peu plus de deux millions. L'État donna la moitié de cette somme en 25 acomptes et la ville l'autre moitié. Elle fit pour cela un emprunt, remboursable en 27 ans, à la Caisse des Lycées, créée par une loi de 1880.

La ville prit à sa charge les grosses réparations du lycée qui resta sa propriété. Par contre, le renouvellement du mobilier incombait à l'État.

Lorsque le lycée ouvrit ses portes en octobre 1887, il était, certes, très spacieux et très fonctionnel, mais on lui trouva à la longue quelques imperfections.

Ainsi, le laboratoire de chimie ne peut admettre que 8 élèves de l'enseignement spécial à la fois. Or, en 3^e année (l'équivalent de la 4^e), il y a 14 élèves en 1889. Il faut donc les dédoubler. Mais en novembre 1889, on installe une salle de manipulation.

Les installations sanitaires sont aussi très réduites, comme nous le verrons plus loin, lorsque nous parlerons de la propriété des internes. On n'installa des douches qu'en 1905, soit près de 20 ans après l'ouverture du nouveau lycée.

* * *

II) LES PROFESSEURS

Niveau culturel de ceux-ci

Lors de la création du nouveau lycée, de jeunes agrégés arrivèrent en foule : 9 au total, 5 en classique, en lettres et en grammaire, de la rhétorique à la 5^e et 1 en spécial-lettres ; 2 en sciences et 1 en histoire.

Parmi les professeurs de l'ancien collège, à part Lefèvre, professeur de philosophie, qui devint très vite agrégé (1), seuls un licencié et un breveté de Cluny purent se maintenir dans leurs chaires de math et d'allemand.

Les autres s'en allèrent, ou refluèrent en 6^e, dans les classes élémentaires (7^e à 9^e) et primaire et dans l'enseignement spécial.

Ainsi, tous les professeurs de la 4^e à la 8^e reculèrent de deux classes, celui de 4^e passant en 6^e et ainsi de suite. De cette manière, le professeur de 6^e était licencié, ceux de 7^e et 8^e bacheliers, ceux de 9^e et de la classe primaire (future 10^e), titulaires du brevet supérieur.

Par ailleurs, un breveté de Cluny et un licencié passèrent en spécial.

De cette manière, en face des 9 nouveaux agrégés, 10 anciens professeurs du collège se maintinrent au lycée : 1 agrégé, 2 brevetés de Cluny, 3 licenciés, 2 bacheliers, 2 brevetés supérieurs. Ils restèrent surtout en sciences, langue vivante, dans le petit lycée et en spécial.

* * *

Les anciens professeurs

Ces anciens professeurs du collège restèrent très longtemps dans le nouveau lycée, alors que les nouveaux agrégés se succédèrent à une cadence accélérée.

Parmi les longévités les plus remarquables, on peut citer ceux qui sont restés au lycée de 1887 à 1914 ou presque :

- 1^o) Dupont, professeur de math.
- 2^o) Français, professeur d'allemand.
- 3^o) Ducloux, professeur de 8^e (2).
- 4^o) Auvigne, professeur de 9^e, puis de spécial et de moderne (3)
- 5^o) Didier, maître de la classe primaire (future 10^e).

Tous étaient d'anciens professeurs de collège.

Nous n'avons les lieux de naissance que de trois d'entre eux : un seul était du Laonnois, les deux autres étaient de Meurthe-et-Moselle et de Haute-Marne.

(1) Celui-ci deviendra, par la suite, doyen de la Faculté des Lettres de Lille.

(2) Celui-ci, après sa retraite, a occupé le poste de bibliothécaire municipal.

(3) Cet Auvigne, modeste breveté supérieur, éveilla la vocation de M. Milloux, membre de l'Académie des sciences, mathématicien, ancien élève du lycée de Laon de 1909 à 1912.

Le professeur de gymnastique, le Lorrain réfugié après 1871, Dieffenthaler, qui était déjà également au collège, resta lui aussi au lycée de 1887 à 1914.

Ils avaient, en 1887, de 26 à 40 ans.

Mais, lorsqu'un de ces vieux professeurs partait, il était remplacé par un jeune de niveau supérieur, même dans la section élémentaire. Ainsi, lorsqu'Auvigne, simple breveté supérieur, quitta la 9^e, en 1888, il fut remplacé par un licencié !



Les nouveaux professeurs

A côté de cette poignée de professeurs stables, ce fut un défilé de jeunes professeurs, dans les chaires de philosophie, d'histoire, du second cycle et de 3^e, dont quelques-uns devinrent célèbres par la suite.

Il semble, en effet, que le poste de Laon ait été demandé, entre autres, par un certain nombre de brillants agrégés, sortis de l'Ecole normale supérieure, qui voulaient se rapprocher de Paris. Or, il n'y avait, à l'époque et jusqu'en 1960, que très peu de lycées en province. Il n'y en avait que deux dans l'Aisne et un agrégé ne peut se faire nommer que dans un lycée.

La chaire de philosophie, en particulier, fut occupée par toute une série d'hommes plus ou moins illustres. Les plus connus sont :

1^o) Le romancier Farigoule, plus célèbre sous le pseudonyme de Jules Romains, né en Haute-Loire en 1885, et professeur à Laon de 1911 à 1914, soit de 26 à 29 ans.

2^o) Le dramaturge et romancier Jean-Paul Sartre, né à Paris en 1905, et professeur à Laon en 1936-1937, soit à 31 - 32 ans.

Mais, d'autres moins connus ont tout de même tenu une place assez éminente. Il s'agit de :

1^o) Gustave Téry, né à Lamballe (Côtes-du-Nord) en 1871, mort en 1928, professeur à Laon de 1904 à 1906, soit à 33 - 35 ans, fondateur et directeur du journal parisien radical et anticlérical « L'Œuvre ».

2^o) Armand Cuvillier, né à Paris en 1887, auteur d'ouvrages de philosophie et sociologie, d'un manuel de philosophie, professeur à Laon de 1925 à 1932, soit à 38 - 45 ans.

Comme agrégé de lettres, il faut citer le professeur de 1^{re}, François Albert, lui aussi ancien élève de l'Ecole normale supérieure, né à Bordeaux en 1877. Il enseigna à

Laon de 1901 à 1903, soit à l'âge de 24 à 26 ans. Il est devenu ensuite journaliste, puis ministre de l'Instruction publique dans le premier Cabinet Herriot de juin 1924 à avril 1925 et ministre du Travail dans le premier Cabinet Daladier de janvier à octobre 1933.

Ces professeurs s'arrangeaient pour séjourner le moins possible à Laon et être la plupart du temps à Paris !

Ainsi, Albert n'a pas de classe du mardi 16 h. au vendredi 8 h. ; Téry est libre du mercredi midi au samedi 8 heures.

Un autre professeur de philosophie, Rageot, qui a précédé Téry en 1903, n'a pas de classe du mardi soir au vendredi 14 h.

Cela est possible parce que leur horaire est assez réduit : Ainsi, Téry n'a que 12 h. de classe.



Professeurs envahissants

Certains professeurs, persuadés sans doute que la discipline qu'ils enseignent est supérieure à toutes les autres, se montrent particulièrement envahissants :

Ainsi, en octobre 1895, un professeur de lettres de seconde demande trop d'ouvrages classiques pour ses élèves et fait faire trop de dépenses à leurs familles, malgré les nombreuses circulaires.

En 1893, il y a une dispute entre un professeur de rhétorique et un professeur d'allemand parce que le premier soutenu par le proviseur, accuse le second de donner trop de devoirs d'allemand.

Enfin, Midoux avait été professeur de dessin jusqu'à sa mort en 1890. Il a légué une importante collection de dessins et gravures au musée de Laon. Il n'apparaissait jamais aux réunions de professeurs.

Son successeur, au contraire, y apparaît et, pour montrer l'importance du dessin, que tout le monde considère comme secondaire, il refuse le tableau d'honneur à 71 élèves sur 300, même à des élèves modèles ! Le proviseur est bien ennuyé !



Leçons particulières

et autres sources complémentaires de revenu

Comme les professeurs étaient mieux payés dans le lycée qu'au collège, ils avaient moins besoin de leçons particulières pour arrondir leurs maigres émoluments.

Toutefois, les professeurs non agrégés étaient encore assez mal rémunérés. Les licenciés n'avaient encore que 2.600 Fr. par an, soit environ 10.500 Fr. de 1971, 875 Fr. par mois !

Donc, les leçons particulières étaient les bienvenues. Pour un professeur d'allemand, les classes de rhétorique (où l'on préparait au baccalauréat) et de 6^e (où les élèves, venant du primaire, devaient rattraper leurs camarades arrivant du lycée) étaient celles qui donnaient le plus de leçons particulières. En effet, les élèves du petit lycée avaient déjà fait trois années d'allemand.

Or, Leroy est arrivé quelque temps après la rentrée en 1887. On a donc donné à son collègue Français ces classes intéressantes de rhétorique et de 6^e. Il s'en plaint vivement au proviseur. Celui-ci rétorque qu'il fallait donner d'urgence un professeur à ces deux classes, pour les deux raisons indiquées plus haut.

Par la suite, il est défendu à un professeur de donner des leçons à un élève d'âge scolaire qui ne serait pas du lycée ou du collège de filles de Laon. Il faut tout au moins une autorisation du proviseur.

Ainsi, celui-ci accorde cette autorisation, en 1895, à un professeur de mathématiques : il peut donner des leçons à un jeune homme de 18 ans de Bruyères qui veut entrer aux Ponts et Chaussées, quoiqu'il ait suivi pendant sa scolarité les cours de l'école congréganiste de Marle !

Par contre, le proviseur interdit, en 1895, au même professeur de math. de donner des leçons à un élève de seconde des jésuites de la rue de Vaugirard, car celui-ci veut passer en rhétorique dans le même établissement !

Les professeurs de dessin étaient encore très mal payés : 1.600 Fr. seulement par an, soit 6.400 de nos francs ! Mais ils peuvent augmenter leurs maigres revenus en se faisant nommer aussi professeur à l'école municipale de dessin fondée sous la Restauration. C'est ce que font deux professeurs en 1889 et 1900.



Professeurs faisant ouvertement de la politique

A partir de 1900, plusieurs professeurs des grandes classes du lycée participent activement à des réunions publiques à caractère politique.

Le 14 mai 1901, la « Société laonnoise de lectures et conférences populaires » a organisé une conférence dans la salle

de la cour d'assises du palais de justice. Rodrigues, professeur de philosophie à Laon et collaborateur du fameux journal « *l'Aurore* », « *Dreyfusard* » et radical socialiste, y a commenté le dernier livre des frères Margueritte, les fils du célèbre général de cavalerie, tué dans une charge héroïque à Sedan.

« *La Tribune de l'Aisne* » journal laonnois radical socialiste, fondé par Paul Doumer, en 1880, raconta comment s'était déroulée cette conférence avec beaucoup d'éloges.

Il y eut trois parties :

1^o) Commentaire du livre des frères Margueritte décrivant la défense nationale de 1870-1871 après Sedan et Metz. D'où le titre : « Les tronçons du glaive » ramassés sur le champ de bataille et recollés.

2^o) Eloge de la guerre défensive.

3^o) Condamnation de la guerre offensive.

C'est donc la conférence d'un pacifiste. Elle avait été faite depuis trois mois dans tous les cantons voisins de Laon.

Au contraire, Marmey, dans « *Le Courrier de l'Aisne* », dont il est le rédacteur en chef, critique violemment cette conférence. Le député-maire de Laon, l'architecte Georges Ermant, est considéré comme le directeur politique de ce journal. Marmey dit que Rodrigues est un socialiste qui prétend qu'il y a des classes dans la société française.

Il l'attaque en citant un passage du livre des frères Margueritte, commenté par Rodrigues, où ils parlent de « lâcheté de la ville de Laon se livrant elle-même » en 1870. Il écrit aussi que Rodrigues a prôné l'esprit de revanche des Allemands après Iéna, qui n'ont été satisfaits qu'après Sedan, Waterloo ne leur suffisant pas !

La querelle s'envenime : il y a de nombreux articles rédigés du 15 au 24 mai dans les trois journaux de Laon : « *La Tribune de l'Aisne* » (radical) attaque « *Le Courrier de l'Aisne* » (conservateur) qui réplique vertement et est soutenu par « *Le Journal de l'Aisne* » (modéré).

« Le Comité de la Société laonnoise... » écrit au député maire G. Ermant, pour lui demander de désavouer son collaborateur. Ermant refuse violemment. Marmey provoque en duel le président de la séance du 14, un professeur à l'école normale de Laon et un docteur, secrétaire du comité. Mais ces duels n'ont pas lieu. Ensuite, « *Le Courrier* » n'hésite pas à traiter de « juifs » Rodrigues et Cahen, un autre membre du comité et professeur d'histoire au lycée. On est,

en effet, en pleine affaire Dreyfus. Puis, les membres du comité font placarder des affichettes attaquant « *Le Courrier* » et le maire.

Celui-ci est aussi vexé que le livre des frères Margueritte attaque la ville de Laon pour son attitude en 1870. Il en arrive en représaille à refuser de présider la distribution des prix du collège de jeunes filles ! Forfer, l'inspecteur d'académie et le recteur essayent de recoller les pots cassés. Ils sont bien ennuyés !

Deux ans plus tard, éclate une nouvelle affaire, due toujours au professeur de philosophie, Rageot cette fois, qui a succédé à Rodrigues. Rageot (1), comme nous l'avons vu, est l'un de ces premiers professeurs parisiens, qui passe plus de temps dans la capitale qu'à Laon.

Gaborit, socialiste et membre de l'association nationale des libres penseurs de France, est venu faire une conférence au théâtre de Laon. Celle-ci est un réquisitoire contre l'Eglise. Rageot intervient à la fin de la conférence. D'après « *La Tribune de l'Aisne* », il dit simplement que « la société laonnoise de conférences et lectures populaires » en sommeil, va reprendre son activité. Mais « *Le Journal de l'Aisne* » et « *Le Courrier de l'Aisne* » disent qu'il a réclamé aussi la séparation de l'Eglise et de l'Etat et qu'il a fait le procès public de la Religion.

Cette fois, le proviseur Rossignol désavoue Rageot en écrivant à l'inspecteur : « L'incident de dimanche est de nature à nous causer un grave préjudice en discréditant davantage notre lycée auprès de certaines familles qui pourraient être tentées de chercher ailleurs un enseignement moins suspect de partialité ».

L'inspecteur Forfer approuve et se propose de faire observer à Rageot qu'il faut plus de prudence.

Ainsi, à cette époque de luttes scolaires, un professeur ne pouvait guère prendre position ouvertement dans une réunion publique politique.

Mais cette neutralité politique, voulue par le proviseur et l'inspecteur, n'est pas du goût de tous les professeurs des grandes classes.

Aussi, l'un d'entre eux, François Albert, ancien professeur de 1^{re}, attaque le proviseur, après avoir quitté le lycée, en première page du fameux journal « *L'Aurore* » du 25 décembre 1903. Mais il se garde de le citer nommément, ni

(1) Celui-ci sera ensuite, pendant plusieurs années, président de la Société des gens de lettres.

même de mentionner la ville de Laon. Son article voisine avec un autre de Georges Clémenceau.

« *L'Aurore* » avait été fondé en 1897. Son principal rédacteur politique était Clémenceau. C'est dans ce journal que le 14 janvier 1898 fut publiée la célèbre lettre ouverte au président de la République par Emile Zola, commençant par les mots : « J'accuse... », à propos de l'affaire Dreyfus. Ce numéro fut vendu à 300.000 exemplaires.

François Albert acquerra par la suite quelque notoriété, ainsi que nous l'avons déjà dit. Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de lettres, il abandonne la carrière de professeur, devient journaliste, collabore à *L'Aurore*, à *l'Œuvre*, à la *Dépêche de Toulouse*, etc. Puis, il est élu sénateur en 1921 et nommé ministre de l'instruction publique en 1924 par Edouard Herriot. Ensuite, il est élu député en 1928 et devient ministre du travail en 1933 dans un cabinet Daladier. Il meurt peu de temps après, à l'âge de 56 ans. Quand il était professeur à Laon, il avait donc 25 ans.

Dans son article de « *L'Aurore* » du 25 décembre 1903, Albert raconte que les proviseurs recommandent aux nouveaux professeurs d'être très prudents et neutres vis-à-vis de la Religion pour ménager les mères de famille pratiquantes. Mais, dit Albert, la neutralité absolue n'est pas de ce monde. Il faut choisir. Puis, il poursuit : « Dans une ville de province des environs de Paris, un professeur allait faire une conférence sur les Provinciales ». Mais le proviseur ne veut pas que les élèves y aillent, car « Pascal, les jésuites, c'est de la politique ! »

Le professeur réplique : « Mais dans ma chaire... je peux, je dois parler des « Provinciales ». Alors ? — Alors, je suis obligé de m'en remettre à votre tact. Pas de problème pour les auteurs antiques et Racine et Boileau. Il y a bien le XVIII^e siècle ; nous prenons nos précautions et nous ne mettons entre les mains des élèves que les « *Considérations* » de Montesquieu, où il n'est parlé que de l'empire romain ; le « *Siècle de Louis XIV* » de Voltaire qui n'est pas du tout un pamphlet et la « *Lettre à D'Alembert sur les spectacles* » où Jean-Jacques Rousseau tient le même langage que Bossuet. C'est ainsi que l'on donne satisfaction et au programme et aux familles. Pour le reste, nous sommes convaincus que vous avez trop d'esprit pour vouloir en faire aux dépens de vos élèves et de leurs convictions religieuses ». Le proviseur Rossignol s'était tout de suite reconnu dans ce portrait. Du reste, François Albert n'avait professé que dans une ville de province avant de venir à Paris.

Ainsi, la neutralité religieuse et politique voulue par le proviseur et l'inspecteur d'académie était difficile à respecter à cette époque !

Le successeur de Rageot dans la chaire de philosophie donna aussi un peu de souci à l'inspecteur d'académie. Il s'agit de Gustave Téry, le fondateur et premier directeur de « L'Œuvre ». Né en 1871, il fut professeur au lycée de Laon de 1904 à 1906, donc à 33 ans. Comme François Albert, lui aussi était ancien élève de l'Ecole normale supérieure et agrégé. Lui aussi passait plus de temps à Paris qu'à Laon. Il fonda « L'Œuvre » en 1903, qui devint hebdomadaire en 1909 et quotidien en 1915. Ce journal était de tendance radicale socialiste et anticléricale. Il jouera, plus tard, dans la constitution et la défense du Front populaire un rôle considérable. Enfin, il sombrera en 1940-1944 dans la collaboration, sous la direction de Marcel Déat.

Mgr. Deramecourt, évêque de Soissons et de l'Aisne dit à l'inspecteur d'académie Forfer, au cours d'une entrevue, que quelques familles se sont plaintes de l'activité anti-religieuse de certains professeurs du lycée de Laon, au dehors et même au dedans de l'établissement. On lui a, en particulier, signalé Téry. Il menace en conséquence de retirer l'aumônier catholique du lycée. Mais l'inspecteur l'apaise en lui disant que Téry ne va jamais à des réunions publiques et que son nom figure parfois sur des affiches de réunion, mais à son insu.

Toutefois, Téry écrivait au recteur de Lille sur du papier à en-tête : « Journal « La Raison ». « La Raison publie des articles des meilleurs écrivains de la Libre Pensée ». « La Raison publie de nombreux documents de polémique anticléricale » !

* * *

III) LES RÉPÉTITEURS

Les répétiteurs à la fois pédagogues et surveillants.

Incidents entre professeurs et répétiteurs.

Jusqu'en 1902, tous les répétiteurs, qui sont une dizaine, jouent à la fois le rôle de répétiteurs et de surveillants. En 1890, tous ne sont pourtant que bacheliers-ès-lettres ou ès-sciences. Un seul est licencié-ès-sciences mathématiques.

Et pourtant, en 1900, le proviseur dit que « tous collaborent pleinement à l'œuvre de l'enseignement comme à celle de l'éducation. Tous s'occupent sérieusement du travail de leurs élèves et non contents de faire réciter les leçons et de s'assurer que les devoirs sont terminés, ils s'inquiètent

de la façon de travailler de leurs élèves et donnent aux plus faibles des conseils ».

Mais il y a évidemment un fossé entre leurs cultures et celle des professeurs agrégés ou même licenciés. Cela peut provoquer des conflits et en provoque. Ainsi, en octobre 1889, deux jeunes agrégés de grammaire professeurs de 4^e et 5^e et un licencié professeur en 6^e, inscrivent sur les cahiers de correspondance devant passer sous les yeux des élèves, des notes exprimant un désaccord entre la manière de voir des professeurs et celle des répétiteurs.

Le proviseur est obligé de dire aux professeurs que les répétiteurs ont le droit de surveiller le travail des élèves.

* * *

Les professeurs adjoints et les surveillants

Mais à partir du 5 décembre 1902 (1), le proviseur réorganise le service de surveillance. Il a désormais deux sortes de répétiteurs :

1^o) Les six répétiteurs d'externat ou *professeurs adjoints* ne surveillent presque que les études et donnent des conseils aux internes, demi-pensionnaires et externes surveillés. Ils assurent, en outre, deux heures d'enseignement. Mais ils ne sont encore que bacheliers. Ils bénéficient toutefois, du fait que la majorité des répétiteurs de lycée sont alors des licenciés (les agrégés accaparent les places de professeurs) et se trouvent déclassés en n'assurant guère que des surveillances.

2^o) Les cinq répétiteurs d'internat surveillent les dortoirs, réfectoires et récréations et peu les études. Ce sont de simples surveillants n'exerçant presque aucune fonction pédagogique. Du reste, le proviseur Rossignol les a choisis en dehors de l'Université. Il s'agit d'un capitaine de cavalerie en retraite de 49 ans, de deux bacheliers, dont l'un ancien professeur d'établissement libre, et l'autre ancien répétiteur d'établissement libre aussi, enfin, d'un breveté élémentaire, ancien employé auxiliaire des Pont et Chaussées Tous, à part l'officier, n'ont que de 18 à 29 ans, alors que les anciens répétiteurs promus professeurs adjoints ont de 22 à 39 ans.

Mais le recrutement par le proviseur de ces surveillants, chargés des fonctions les plus ingrates, s'avère de plus en plus difficile. Le proviseur Imbault le constate en 1911 :

(1) Et non en 1909, comme le dit M. Antoine Prost dans son ouvrage.

« Pour les petits lycées, c'est le surveillant qui choisit le lycée, plutôt que le proviseur qui choisit le surveillant. Si celui-ci ne se destine pas à l'enseignement, il ne cherche qu'à s'éviter les ennuis... Les lycées des facultés sont abondamment pourvus d'étudiants trop heureux de pouvoir continuer leurs études dans des conditions avantageuses. Mais ce n'est pas le cas des lycées des petites villes qui n'offrent aucun avantage de résidence ».

Son successeur Jouvenet, en 1912, doit donner congé à deux maîtres d'internat pour insuffisance extraordinaire, écarts de langage ou de conduite, au lycée ou en ville. Il constate ensuite que les fautes les plus graves des pensionnaires ont été facilitées par le manque de tact et d'auto-rité et la négligence de certains maîtres d'internat.

* *

IV) LES ÉLÈVES

a) Les internes : leurs conditions matérielles.

Les internes portaient un *uniforme*, mais surtout pour sortir le dimanche ! La promenade du jeudi consacrée au sport se faisait avec les vêtements de tous les jours.

Ces uniformes de parade devaient être relativement luxueux. Aussi, un inspecteur général d'économat, en 1893, critique l'administration du lycée, en mettant dans son rapport que les uniformes de Laon ont des palmes en cuivre doré et non en or fin comme il le faudrait !

Par vanité, les familles d'externes font confectionner pour leurs enfants, en 1890, des uniformes identiques à ceux des internes. Cela fait la fortune des tailleurs de la ville.

Mais pour empêcher cet abus, le proviseur décrète que le drap des uniformes sera propriété du lycée et que le tailleur, adjudicataire de la coupe des uniformes, ne pourra les faire qu'avec ce drap.

* *

Les inspecteurs généraux de l'économat surveillaient aussi de près les *menus des internes* : Ainsi, en 1893, un inspecteur critique le fait que sur 15 plats de viande, il n'y ait que 5 rôtis. Le reste devait être formé de ragoûts. 1/3 de vin pour 2/3 d'eau lui semble insuffisant : il faudrait 2/5 de vin pour 3/5 d'eau !

De même, la ration quotidienne de vin des répétiteurs du lycée de Saint-Quentin avait été portée de 0 l. 66 à 1 l.

à la demande d'un inspecteur général. Les répétiteurs de Laon demandèrent d'avoir la même ration !

Mais, chose curieuse, le ministre désavoua, sur ce point, l'inspecteur.

* * *

La *propreté des internes* était encore très relative :

Lors de l'achèvement du nouveau lycée, en juin 1887, le service des grands bains est seulement maintenu à l'infirmerie, mais le nombre des bains de pieds est porté de 10 à 30 !

Et pourtant, encore en juillet 1893, il n'y a que deux bains de pieds par mois. Sur la réclamation de l'inspecteur général de l'économat, le nombre de ces bains est porté à un par semaine.

Mais le nombre des « grands bains » n'est, jusqu'en 1905, que de quatre par an ! Du reste, le lycée ne possède que deux baignoires pour plus de 150 pensionnaires en 1894.

Ce qui renforce la saleté chez les internes, c'est que leur trousseau, s'il comprend un uniforme de parade, ne contient pas de chemise de nuit : on n'exige donc pas que les élèves changent de linge au coucher.

Enfin, en 1905, soit 18 ans seulement après l'ouverture du nouveau lycée, le ministère donne 6.900 F. pour la construction de bains douches. On y ajoute 3.500 F. payés par les bonis de l'internat du lycée, la municipalité de Georges Ermant refusant de participer à la dépense !

* * *

Au point de vue sanitaire, il faut aussi signaler quelques *épidémies* qui provoquent la fermeture du lycée de 8 à 15 jours : ainsi, l'établissement est fermé du 2 au 10 mars 1889 par suite d'une épidémie de scarlatine qui atteint 20 internes sur 90 et 2 garçons de service sur 15. Mais il n'y a pas de décès.

Les internes sont encore renvoyés chez eux du 23 juin au 5 juillet 1896 parce que 5 élèves ont été atteints d'angine diphtérique. Mais cela ne fait que deux cas de fermeture en 20 ans, ce qui est peu.

* * *

Les distractions des internes

Le proviseur s'évertue à distraire les internes.

Il y a des fêtes de rentrée avec prestidigitateur, musique, chanson et souper. Une « association athlétique du lycée de

Laon » organise des spectacles en 1893 et 1894 soit dans un dortoir, soit au théâtre de la ville. Ces représentations comprennent : musique, chants ; monologues, récits ; saynètes, comédies comme « Le mariage forcé » de Molière ; sport (barre fixe, escrime). Elles sont données soit pour la Saint-Nicolas en décembre, soit en février, au profit des pauvres de la ville.

Pour lutter contre la baisse des effectifs, les proviseurs Imbault et Jouvenet multiplient, de 1907 à 1914, les conférences, les visites et les exercices sportifs.

En 1907, des conférences sont faites par des professeurs et des officiers. En 1909, les professeurs d'histoire, de philo et de 1^{re} font des exposés d'histoire de l'art, sur les châteaux de la Loire par exemple.

On visite d'abord Laon et ses environs : non seulement des monuments comme Coucy et Prémontré, mais aussi une banque, des usines, comme la laiterie Fouquier d'Hérouël à Vaux-sous-Laon, la fabrique de bouteilles Deviolaine et une distillerie à Soissons. On assiste à une séance de la cour d'assises.

Le proviseur Imbault n'hésite pas à se promener, lui-même, avec ses élèves, à bicyclette le jeudi, pour admirer les merveilles de la région !

Mais d'autres excursions sont beaucoup plus importantes : On va à Paris visiter le Louvre et le Muséum, assister à une séance de la Comédie française. Des promenades se font même jusqu'à Chantilly, Lille et Alise-Sainte-Reine.

Ainsi, les foyers socio-éducatifs des lycées actuels ont des précédents antérieurs à 1914 !

Enfin, il existe deux sociétés de foot-ball, une société de tir, et l'on fait de l'équitation le dimanche matin, du patinage en hiver et du tennis.

* * *

b) Les Congés

Les congés étaient plus réduits que maintenant. Les grandes vacances n'allaient que du 1^{er} août au 30 septembre. En dehors de 8 jours à Pâques, on ne disposait jusqu'en 1910, que de 8 jours de congés extraordinaires. Ceux-ci étaient répartis dans l'année par l'assemblée générale des professeurs. Elle faisait la distribution suivante : 1 jour à la Toussaint, rien pour Noël, 2 à 3 jours pour le Nouvel An, 2 pour le mardi gras, 1 à 2 pour la Pentecôte, 1 pour le 14 juillet.

A partir de 1909, les grandes vacances commencèrent facultativement au 14 juillet, suivant la volonté des parents.

* * *

c) **Hausse des effectifs de 1887 à 1896 et leur baisse de 1896 à 1908**

Les causes de cette dernière

Lorsqu'en 1887, le collège avait été transformé en lycée et qu'on avait ouvert le nouveau bâtiment conçu pour 350 élèves (200 internes et 150 externes), d'un seul coup les effectifs avaient augmenté de moitié, passant de 150 élèves à 229. Puis, pendant les 9 années suivantes jusqu'en 1896, ces effectifs augmentèrent dans la même proportion pour atteindre le point culminant de 314 élèves dont 165 internes et 149 externes. Ainsi, les effectifs avaient plus que doublé en 9 ans.

Comme nous le verrons plus loin, ce sont surtout les nombres des élèves de moderne et des classes élémentaires qui augmentèrent. Par contre, les classiques progressèrent peu.

A partir de 1896, les effectifs baissèrent progressivement pendant 12 ans jusqu'en 1908, pour n'atteindre plus que 192, soit une baisse de 38 % ! Ainsi, en 21 ans, la progression avait été très faible.

A quoi est due cette baisse après des débuts si prometteurs ?

On remarque d'abord que *la baisse a été beaucoup plus forte pour les internes que pour les externes*. Les premiers ne sont plus que 82 en 1908, contre 165 en 1896. Ils se sont donc réduits de moitié, alors que les externes et demi-pensionnaires sont encore 110 en 1908, contre 149 en 1896. Ils n'ont donc même pas diminué du tiers.

* * *

Prix de pension très élevé

Cette baisse plus forte des internes est due certainement *au prix de pension très élevé*. En 1903, il se montait de 500 F. par an, pour la classe enfantine, à 800 F. pour les classes de 3^e et du 2^e cycle. Il faut environ multiplier par 4 pour avoir la valeur actuelle (puisque l'or a perdu le tiers de sa valeur depuis 1914 et que la pièce de 20 F., le Napoléon, est actuellement à 60 F. environ). Donc ce prix de pension serait d'environ 3.200 F. pour le 2^e cycle. Or, il est

actuellement de 1.350 F. au lycée de Laon. On voit qu'il a baissé de plus de la moitié.

A ce prix de pension très élevé s'ajoutait, comme nous l'avons vu, le prix du trousseau comprenant l'uniforme : 500 F.

Par ailleurs, il y avait, certes, des boursiers, mais seulement 30 sur 95 internes en 1889, 35 sur 165 en 1896, 29 sur 90 en 1906, soit $1/3$ à un peu plus d' $1/5$.

Les externes payaient aussi un droit jusqu'en 1930 : il se montait en 1903, de 40 F. (classe enfantine) à 120 F. (2^e cycle) par élève, soit l'équivalent de 480 F. pour ce dernier chiffre. Mais les internes payaient beaucoup plus : 1.850 F. (3.200 - 1.350) en valeur actuelle, soit 3 fois et demie plus !

* * *

Internat assez pénible

Par ailleurs, l'internat était assez pénible.

Déjà en 1888, l'assemblée des professeurs étudie le livre d'un certain Manouvrier. Celui-ci veut remplacer la « prison du collège » par de grandes cités scolaires bâties à quelque distance des villes. Les élèves y seraient répartis par petits groupes dans de petites maisons isolées dont chacune serait habitée par un professeur. Ainsi, celui-ci deviendrait précepteur et aubergiste ! C'est un système anglais.

Mais les professeurs de Laon repoussent cette suggestion car si, de cette façon, l'internat est supprimé pour l'élève, il n'existe plus que pour le professeur et la pension serait plus chère.

Par la suite, le proviseur multiplie les distractions culturelles et sportives à partir de 1907, comme nous l'avons vu.

Mais ce proviseur Imbault, qui est déjà un précurseur dans la création d'une sorte de foyer socio-éducatif, l'est également pour l'introduction de l'autodiscipline ! Dans son rapport du 3^e trimestre 1907-1908, il dit qu'il veut mettre l'internat en harmonie avec les exigences de la vie moderne, qu'il faut donner l'usage de la liberté aux lycéens, mais d'une liberté sage et réfléchie accompagnée d'une responsabilité équivalente.

Il fait ainsi une expérience chez les grands. En application des directives du recteur, les élèves doivent faire leur lit volontairement le matin sous la direction d'un de leurs camarades élu par eux. Mais celui-ci n'a aucune autorité sur

ses camarades et le proviseur les trouve deux fois jouant au lieu de faire leurs lits. L'expérience se solde donc par un échec !

* *

Concurrence des collèges libres confessionnels

Il y a aussi la concurrence des collèges libres confessionnels ou même d'autres établissements publics où les notations sont moins sévères qu'au lycée de Laon. Mais aussi, les idées anticléricales affichées ouvertement par certains professeurs de grandes classes, comme nous l'avons vu, déplaisent principalement aux mères de familles pratiquantes.

Comme à la suite de la suppression des congrégations enseignantes, celles-ci se sont, en partie, repliées en Belgique, des parents mettent leurs enfants dans des collèges catholiques belges pour continuer leurs études.

Le proviseur Imbault s'insurge, en 1909, contre cela : « J'avoue que je ne comprends... pas la tolérance qui permet l'obtention de diplômes d'état aux élèves qui n'ont pas hésité à franchir la frontière pour aller à l'étranger recevoir une direction nécessairement hostile à nos institutions et je verrai avec satisfaction supprimer ce privilège ». Il est curieux de rapprocher cette diatribe du proviseur de Laon de la jeunesse de Charles de Gaulle. Comme son père était préfet des études au collège jésuite de la rue de Vaugirard, il emmena son fils un certain moment, après la dissolution des congrégations enseignantes, au collège du Sacré-Cœur à Antoing, près de Tournai (Belgique).

Comme autre cause de baisse de l'effectif, le proviseur signale les lois sur le recrutement militaire de 1904 et de 1913 (lois de 2 et 3 ans). Il faut donc croire qu'il y avait, à cette époque dans les grandes classes du lycée de Laon, des élèves qui avaient 20 et 21 ans !

Il indiquait aussi que la division de l'enseignement en deux cycles à partir de 1902 rendait possible la sortie à la fin du premier cycle.

* *

Où vont les élèves qui partent ?

De 1908 à 1913, on constate que sur 198 à 220 élèves, 45 à 60, soit le quart, quittent le lycée tous les ans !

La moitié de cette cinquantaine part pour des causes normales :

Une douzaine après avoir été reçus au baccalauréat et avoir terminé ses études.

Une autre douzaine, parce que leurs parents, fonctionnaires ou militaires, sont changés de poste. On voit ainsi que Laon a toujours été une ville de fonctionnaires et de militaires souvent mutés.

L'autre moitié sort du lycée pour des raisons anormales dans l'enseignement secondaire, qui, par définition, doit se terminer par le baccalauréat :

1^o) Une douzaine sont entrés dans la vie active, principalement dans l'agriculture, chez leurs parents.

2^o) Une douzaine ont changé d'établissement d'enseignement, la moitié pour aller dans une institution libre, l'autre moitié pour entrer dans des écoles professionnelles.

En 1913, au moins 14 sont entrés dans de telles écoles dont 11 en vue de préparer des concours, pour lesquels on n'exigeait pas le baccalauréat.

On voit ainsi que le lycée de Laon préparait mal à la vie active, surtout les élèves de moderne voulant entrer assez vite dans l'agriculture, l'industrie et le commerce (voir plus loin : « Les différentes sections de l'enseignement secondaire » et « Les disciplines enseignées »).



V) LES DIFFÉRENTES SECTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

On distinguait trois grandes sections dans l'enseignement secondaire de l'époque : classique, spéciale, puis moderne et élémentaire.

Dans la *section classique* avec latin et grec, à partir de Jules Ferry, on commença le latin en 6^e et le grec en 4^e au lieu de les commencer respectivement en 8^e et 6^e.

La *section spéciale*, créée par Victor Duruy, en 1865, avait pris la suite des écoles primaires supérieures annexées aux collèges communaux et créées par Guizot, en 1833. C'était une section secondaire sans latin ni grec. Cet enseignement, qui n'était d'abord que de 4 ans, s'allongea d'un an en 1881, puis d'un autre en 1886, soit au total de 2 ans. Ainsi, il devint presque aussi long que l'enseignement classique qui était de 7 ans.

En 1881, on crée un baccalauréat de l'enseignement spécial valable pour entrer dans les facultés de sciences et de médecine.

En 1891, l'enseignement spécial et son baccalauréat terminal reçoivent le titre de « moderne ». Par ailleurs, les classes de cette section prennent les dénominations traditionnelles : 6^e à 1^{re}, au lieu de 1^{re} à 6^e année.

Ainsi, l'enseignement moderne copie son frère aîné, l'enseignement classique, et devient un enseignement presque aussi respectable !

Toutefois, au lycée de Laon il n'y a 5 ans dans cet enseignement qu'en 1887 au lieu de 1881 et 6 qu'en 1888 au lieu de 1886. Cela fait de 2 à 6 ans de retard ! Mais c'est dû au fait que dans l'ancien collège, on ne pouvait organiser ces deux nouvelles années, faute de place.

L'effectif de l'enseignement spécial, puis moderne progresse malgré tout beaucoup plus vite que celui de l'enseignement classique : Il passe de 52 à 120 de 1887 à 1896, soit une augmentation de 130 % en 9 ans, alors que l'enseignement classique ne passe, dans le même temps, que de 64 à 104, soit une progression de seulement 62 %. La progression est deux fois plus forte pour l'enseignement moderne qui dépasse nettement maintenant en effectif son frère classique !

Mais, il y a une différence de recrutement social entre les deux enseignements : Il y a beaucoup de fonctionnaires à Laon. Or, la plupart, traditionnellement, préfèrent pour leurs enfants, l'enseignement classique.

Les élèves de l'enseignement moderne se recrutent plutôt dans les milieux ruraux des environs de Laon et sont donc en majorité des internes : 71 % contre 59 % pour les classiques en 1896.

On n'a plus les chiffres des élèves de moderne et de classique à partir de 1900, puisque tout est confondu par suite de la réforme de 1902 et de la répartition en deux cycles. Mais les élèves de l'ancienne section moderne, qui sont placés dans la section B dans le premier cycle et dans la section D dans le second, ont toujours été plus nombreux que les classiques dans le premier cycle et moins nombreux qu'eux dans le second, puisque souvent ils abandonnent leurs études avant d'arriver au baccalauréat.

Ainsi en 1889, il y a 92 modernes en premier cycle contre 61 classiques et seulement 18 contre 14 dans le second.

Donc la baisse des effectifs du 1^{er} cycle est due certainement surtout à la baisse des effectifs de la section moderne. Or, ces effectifs de 1^{er} cycle passent de 164 en 1898, à 94 en 1908, soit une baisse de 43 %, tandis que le second se maintient aux environs de 50.

On a vu que les internes avaient aussi diminué de moitié. Or, la proportion des internes était plus forte en moderne. Donc la baisse des effectifs des internes est due surtout, aussi, à la baisse des effectifs des modernes.

Causes de cette baisse des modernes :

Tout cela est dû à ce que ceux-ci ne trouvaient pas une formation professionnelle suffisante au lycée de Laon, comme nous le verrons plus loin en étudiant les disciplines enseignées.

L'étude du français, au lycée, était également trop dure pour eux (voir aussi plus loin dans les disciplines enseignées).

Par ailleurs, la plupart venaient de l'enseignement primaire : en 1896, seulement 33 % des élèves de l'enseignement élémentaire étaient internes alors que 70 % des élèves de moderne l'étaient. Ces élèves, venant de l'enseignement primaire, n'entraient dans l'enseignement secondaire qu'assez tard, après le certificat d'études passé à 13 ans jusqu'en 1936. En entrant en 6^e, ils étaient donc de un à deux ans plus âgés que leurs camarades venant du secondaire élémentaire et ils avaient des connaissances supérieures à ceux-ci pour certaines matières.

Mais, à partir de 1902, l'entrée en 6^e est rendue obligatoire par l'application de la méthode directe dans les langues vivantes. Du reste, elle était déjà pratiquement obligatoire auparavant, puisque les élèves du primaire avaient trois ans de retard en langues vivantes sur leurs camarades du petit lycée, (voir aussi plus loin les disciplines enseignées). Donc, les élèves de moderne venant du primaire devaient obligatoirement entrer en 6^e malgré leur âge et leur savoir et ils étaient ainsi défavorisés.



L'enseignement secondaire élémentaire

La troisième section de l'enseignement secondaire était l'*enseignement secondaire élémentaire*, le « primaire du secondaire », comme dit M. Prost dans son ouvrage : « *L'enseignement en France. 1800-1967* ». Il se développa considérablement de 1886 à 1896, passant de 21 élèves à 90, soit une augmentation de 328 % !

En effet, outre les classes de 9^e à 7^e existant déjà dans l'ancien collège, on créa, à la rentrée de 1888, une classe primaire et une classe enfantine, ce qu'on appellera plus tard les 10^e et 11^e. Les élèves sont admis dans la classe

enfantine de 4 à 6 ans. La directrice de cette classe, qui est une institutrice, est aidée par une « ouvrière » dite « mère de famille » qui s'occupe des soins à donner aux élèves.

Le proviseur attache beaucoup d'importance au recrutement de la classe enfantine. Car, de son recrutement dépend celui des classes primaire, de 9^e et même de 8^e. En effet, à de très rares exceptions près, les enfants qui commencent leurs études ailleurs qu'au lycée, n'y entrent guère qu'en 7^e et même en 6^e.

L'enseignement élémentaire du secondaire se distinguait de l'enseignement primaire, encore jusqu'en 1917, car si on n'y enseignait plus le latin à partir de la 8^e depuis 1880, on y apprenait une langue vivante dès la 9^e à raison de 4 heures par semaine.

Cela posait un problème pour que leurs camarades, qui n'entraient dans le secondaire qu'en 7^e ou 6^e et qui formaient la majorité, puissent les rattraper. Nous le verrons plus loin.

Mais à partir de 1896 et jusqu'en 1908, l'effectif des classes élémentaires, primaires et enfantines baissa fortement, passant de 90 à 47, soit une réduction de moitié.

Cela est dû, sans doute, au prix élevé du droit de rétribution : 40 F. à 80 F. en 1903, alors qu'à la même époque, les écoles primaires étaient entièrement gratuites.

La baisse dans le petit lycée est aussi forte que celle de l'internat dans le grand lycée : réduction de moitié, alors que l'effectif total du lycée ne baissait que du tiers et celui des externes du quart. Il n'était pas dû à la diminution des internes puisqu'il en avait très peu dans le petit lycée, mais plutôt au montant du droit de rétribution.



VI) LES DISCIPLINES ENSEIGNÉES

Dans la période que nous étudions, nous constatons un développement de l'enseignement des langues vivantes et des sciences aux dépens de celui des langues anciennes.

Le nombre des professeurs de langues vivantes passe de 1, en 1887 au collège, à 3 en 1888 au lycée. Ce chiffre se maintient jusqu'en 1914. Celui des scientifiques est de 4 en 1887, 6 de 1888 à 1894, 5 de 1895 à 1910 et de nouveau 6 de 1911 à 1914. Par contre, les professeurs de lettres et de philosophie passent certes de 7 en 1887 à 8 de 1888 à 1893, mais ne sont plus que 7 de nouveau de 1894 à 1914.

Enseignement du latin

Ces professeurs de lettres et grammaire, presque tous agrégés, comme nous l'avons vu, regrettent la réforme de 1880. Ils constatent, en 1889, que, dans chaque classe, les élèves ont en mains des textes dont ils ne peuvent comprendre le sens.

En 1894, le proviseur écrit que même les meilleurs élèves ne peuvent écrire en latin à la fin de leurs études.

La conclusion est la même : il faudrait rétablir l'étude du latin en 7^e, voire en 8^e ! Mais, ainsi, le proviseur et les professeurs sont en retard sur les instructions officielles qui suppriment, peu à peu, composition latine, discours et vers latins de 1880 à 1902 !

Enseignement de l'allemand et de l'anglais

Pour l'enseignement des langues vivantes, on constate d'abord qu'à cette époque *l'allemand l'emporte nettement sur l'anglais*.

En 1888, 8 élèves seulement sur 229 font de l'anglais et il n'y en a pas plus d'un par classe. Il faut les mettre par groupe de quatre pour qu'ils puissent composer !

Aussi, le professeur d'anglais, qui est du reste encore un Anglais, comme avant 1870, ne reste même pas un an dans le nouveau lycée en 1887-1888. Il n'est pas remplacé et seul l'aumônier peut préparer un élève de rhétorique au baccalauréat ! L'année suivante, un des deux professeurs d'allemand enseigne aussi l'anglais pendant 8 heures.

En 1890, pour 41 heures de classe d'allemand, il n'y a plus que 4 heures d'anglais.

Il est probable que cette supériorité écrasante de l'allemand sur l'anglais (ce qui est exactement le contraire de ce qui se passe aujourd'hui) est une conséquence directe de la défaite de 1870-1871. Sans doute, pour mieux se préparer à la revanche, les Français, tout au moins ceux du Laonnois, désirent que leurs enfants apprennent la langue de leurs ennemis (1).

Mais en 1892, l'anglais est sauvé, car il est devenu seconde langue obligatoire en moderne à partir de la 4^e. On arri-

(1) On peut, du reste, se reporter au roman de Jules Renard, *Poil de Carotte*. On y voit ce dernier, élève d'un lycée vers 1880, interrogé par son père sur ses études :

« Monsieur Lepic : Et l'allemand ? — Poil de Carotte : C'est très difficile à prononcer, papa. — Monsieur Lepic : Bougre ! Comment, la guerre déclarée, battras-tu les Prussiens, sans savoir leur langue vivante ? — Poil de Carotte : Ah ! d'ici là, je m'y mettrai. Tu me menaces toujours de la guerre. Je crois, décidément, qu'elle attendra, pour éclater, que j'aie fini mes études ».

ve ainsi à 13 heures d'anglais contre 46 1/2 d'allemand. De cette façon, la chaire du professeur d'anglais est rétablie. Mais, en 1895, le proviseur constate qu'en 4^e moderne, l'étude de la langue anglaise a rebuté plus de la moitié des élèves, qui quitteront l'établissement dans un avenir assez rapproché.

Aussi en 1897, l'anglais devient facultatif, sur la demande du proviseur, en 4^e et 3^e moderne. Mais il est alors remplacé par des cours pratiques de comptabilité, sciences et français et cette option n'est valable que pour les élèves ne se destinant pas au baccalauréat.

Il est curieux de voir qu'on revient à cette méthode en rendant facultatif les secondes langues en 4^e moderne.

La deuxième particularité que présentait l'étude des langues vivantes, c'est, comme nous l'avons déjà vu, *qu'un peu moins que la moitié des élèves, qui commençaient leurs études dans le petit lycée, en faisaient à partir de la 9^e, à raison de 4 h. par semaine.*

Ils étaient donc très en avance sur leurs camarades qui n'entraient au lycée qu'en 7^e ou en 6^e.

Pour que ces derniers puissent les rattraper, il n'existait primitivement que des leçons particulières. De là, le conflit qui s'était produit entre les professeurs d'allemand en 1888 pour avoir la 6^e qui fournissait beaucoup de leçons particulières, et augmentait notablement les ressources du professeur.

Puis, le proviseur propose, en 1893, des heures supplémentaires obligatoires d'allemand que les parents des nouveaux élèves doivent payer. Il se heurte d'abord à un refus du recteur, mais cette solution est adoptée vers 1895. On donne deux heures supplémentaires d'allemand de la rentrée à Pâques aux nouveaux élèves de 7^e.



Enseignement du français en moderne

Les élèves de l'enseignement spécial, puis moderne, qui viennent presque tous du primaire, ont une mauvaise orthographe. Aussi, en 1888, un professeur de math. de l'enseignement spécial propose au conseil des professeurs de faire une double notation : une pour leur devoir proprement dit et une autre pour leurs fautes d'orthographe !

En 1894, le proviseur note que *le bagage littéraire des élèves de moderne, à leur entrée en 6^e, est très insuffisant, qu'il est basé sur la mémoire et non la réflexion.* Pour lui,

les élèves, même les meilleurs, ne peuvent pas suivre les programmes. Ils ont une orthographe déplorable et un mauvais français.

Les professeurs de français ne doivent donc pas suivre ces programmes mais remédier à la faiblesse de leurs élèves !

On voit tout de suite que les professeurs du secondaire jugent très sévèrement l'enseignement primaire. Pour eux, sans doute, seul est valable l'enseignement secondaire élémentaire basé sur la réflexion depuis 1880 et non sur la mémoire. Le fossé est profond et il est très difficile aux élèves du primaire d'entrer dans le secondaire.

Pour se perfectionner en français, les élèves de moderne devraient lire. Mais ils ne le peuvent pas, car jusqu'à la réforme en 1902, ils ont beaucoup moins de loisirs que leurs camarades de classique. Ceux-là ont jusqu'à quatre classes par jour d'1 h. à 1 h. 1/2, alors que ceux-ci n'ont que deux classes de 2 h.

Ce qui est terrible, c'est que ces pauvres élèves de spécial, puis de moderne, n'ont que très peu de temps des professeurs qui leur sont spécialement affectés : à l'ouverture du lycée en 1887, il y a quatre professeurs chargés uniquement de l'enseignement spécial dont deux agrégés, un licencié et un breveté de Cluny, formé particulièrement, donc, à l'enseignement spécial. Mais alors que les effectifs de cet enseignement se développent fortement, le nombre de leurs professeurs spécialisés tombe de 5 à 4 en 1893, puis de 4 à 2 en 1896 et les professeurs de classique sont aussi chargés des classes de moderne.

C'est le cas, dès 1892, pour l'enseignement du français de la 4^e à la seconde moderne. Puis ce système se développe. Donc ces professeurs de classique, surtout ceux de français, ne sont pas adaptés aux élèves de moderne venant du primaire : ils sont beaucoup trop durs et exigeants pour eux.

Or, comme il n'y a pas d'école primaire supérieure dans l'arrondissement de Laon, en dehors de celle de Chauny (les E.P.S. étant placées en province, tout au moins dans l'Aisne avant 1914, dans les villes où il n'y a ni lycée, ni collège), les élèves de l'enseignement primaire du Laonnais qui veulent poursuivre leurs études, sont obligés d'aller au lycée de Laon, en section moderne (1). Ce n'est qu'à partir de 1926 qu'il y aura un cours complémentaire annexé au lycée de notre ville.

(1) Cette particularité n'a pas été mentionnée par M. Antoine Prost dans son ouvrage : « Histoire de l'enseignement en France (1800-1967) » (Paris, 1968).

Dans une E.P.S., ils auraient trouvé des professeurs, sortis de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, formés particulièrement, donc, pour des élèves sortant du primaire.

Cette situation faussée aboutit à un curieux compromis en 1896.

Deux professeurs de lettres de classique chargés aussi de l'enseignement du français en moderne, ne veulent pas s'occuper en 3^e de cinq élèves qui n'ont pas complètement satisfait à l'examen de passage. Or, ces cinq élèves sont trop âgés pour retourner en 4^e moderne.

Mais le proviseur ne veut pas les renvoyer, car cela diminuerait les effectifs (314), pourtant, à cette époque, les plus forts qui aient été jamais atteints et qui ne le seront pas de nouveau avant 1935, (soit 40 ans plus tard).

Il va les garder encore un an en 3^e, puisque ces élèves ne visent pas au baccalauréat, mais veulent seulement acquérir une culture générale plus poussée que celle de l'école primaire.

Comme il n'y a malheureusement pas de professeur d'école primaire supérieure au lycée et qu'il n'y a presque plus de professeurs spécialisés dans l'enseignement moderne, le proviseur est paradoxalement obligé de faire appel à un professeur de la section élémentaire (de 8^e) Ducloux, pour s'occuper de ces cinq pauvres abandonnés.

Ainsi, un professeur qui, normalement, s'occupe d'enfants de 9 ans, instruira 5 grands élèves de 14 à 15 ans ! Nous voilà ramenés aux collèges jésuites d'Ancien Régime où voisinaient dans la même classe des élèves d'âges très différents.

Toutefois, Ducloux ne prendra pas ces cinq élèves de 3^e dans sa classe de 8^e, mais leur donnera une heure supplémentaire par semaine en leur faisant effectuer tantôt un devoir d'orthographe, tantôt une narration française.

Nous verrons par la suite, lorsque nous étudierons les origines de l'enseignement technique contemporain, l'extension prise par ces cours spéciaux destinés aux élèves de 4^e et 3^e ne voulant pas aller jusqu'au baccalauréat, mais désirant entrer dans la vie active à l'issue de la 3^e, comme leurs camarades des E.P.S.

* * *

Enseignement de l'histoire

L'histoire n'avait été enseignée par un professeur spécialisé au collège de Laon, comme ailleurs, qu'à partir de la Monarchie de Juillet.

Mais ce professeur était insuffisant à lui tout seul pour enseigner dans toutes les classes : en 1887, encore, il n'enseigne l'histoire et la géographie que de la 3^e à la philosophie et aux mathématiques élémentaires. Dans les classes inférieures, ce sont les professeurs de lettres de chaque classe qui s'occupent aussi de l'histoire et de la géographie.

En 1905, dans un but de promotion sociale, ce sont trois répétiteurs, simples bacheliers ès-sciences, ne pouvant même pas être professeurs de collège (postes pour lesquels il fallait la licence), qui sont chargés d'apprendre l'histoire et la géographie aux élèves dans les petites classes. Ainsi, ils prennent le titre de professeurs adjoints et ne s'occupent plus des surveillances de dortoirs, réfectoires, etc...

Les inspecteurs généraux, Gautier et Foncin, ont jugé que cette situation était anormale. Mais, le conseil d'administration du lycée est d'avis de garder le statu quo : Il estime, en effet, que ces répétiteurs, s'ils n'ont que le baccalauréat, ont plus d'expérience des enfants qu'un jeune agrégé. Par ailleurs, les petits n'ont qu'à apprendre les faits et non à faire de la philosophie de l'histoire ! Enfin, aucun parent ne s'est plaint de cet enseignement de l'histoire au rabais.



Origines de l'enseignement technique

L'enseignement moderne, à l'instar de l'enseignement classique, préparait au baccalauréat. Mais beaucoup d'élèves qui le suivaient, ne songeaient pas du tout à aller jusque là. Ils se contentaient d'avoir une culture générale un peu plus développée que celle dispensée par l'école primaire et en plus, si possible, une formation professionnelle avant d'entrer dans la vie active (agriculture, commerce et industrie).

Or, nous l'avons vu, il n'y avait pas d'école primaire supérieure dans tout l'est de l'arrondissement de Laon. Il n'y aura une école pratique pour l'industrie annexée au lycée de Laon qu'après la guerre de 1914-1918, à partir de 1923. Donc ces élèves sont obligés d'aller dans la section moderne du lycée de Laon. Mais on va organiser, pour eux, en 1896, 1897, une sous-section spéciale de la section moderne en 4^e, 3^e, embryon d'une E.P.S.

Nous avons déjà vu qu'en octobre 1896, un professeur de la section élémentaire avait été chargé de donner une heure supplémentaire par semaine de français à 5 élèves de 3^e moderne, dont leur vrai professeur de lettres ne vouloit plus s'occuper.

Ces cours spéciaux vont se développer à partir de cette date. En avril 1897, à la place de l'anglais devenu seconde langue obligatoire en moderne à partir de 1892, le proviseur crée, avec l'accord du ministère et du rectorat, « des cours pratiques » pour le petit nombre d'élèves de 4^e et 3^e moderne ne se destinant pas au baccalauréat.

Ces cours seront de deux heures par semaine dans chaque classe. Ils comprendront du français, des sciences et de la comptabilité.

Ces cours avaient déjà existé un peu en 1896, mais ils avaient été supprimés pour des raisons de difficulté budgétaire. En 1897, il fallut les recréer d'urgence, car les effectifs du lycée, après s'être accrus sans arrêt de 1887 à 1896, commençaient à baisser.

A côté des cours de culture générale, on voit apparaître un cours de comptabilité, enseignement purement technique.

Le 5 février 1898, le directeur de l'E.P.S., de Chauny, Choquet, offre au proviseur de Laon de lui donner son concours pour organiser, au lycée, des cours de sténographie.

Ainsi, aurait été donné un second enseignement technique de bureau ou commercial. Mais le recteur juge que ce n'est pas très utile, même à titre facultatif, et que les élèves sont déjà surchargés de cours.

Par contre, les cours de *comptabilité commerciale* sont recréés en 1908-1909.

Parallèlement, étaient donnés des *cours d'agriculture*. Pendant le 2^e semestre de l'année scolaire 1891-1892, le directeur de la station agronomique a fait de tels cours qui ont été suivis par 8 élèves de la 4^e année d'enseignement moderne (future 3^e moderne).

Un nouveau cours d'agriculture est créé en 1908.

Mais il n'y a que vingt élèves inscrits aux cours d'agriculture contre cinquante à ceux de comptabilité et de commerce.



Préparations aux grandes écoles professionnelles :
Préparation à l'école nationale d'agriculture de Grignon.

Parallèlement à ces cours professionnels, destinés à former des élèves voulant directement entrer dans la vie active, on voit apparaître des classes de préparation aux concours de grandes écoles professionnelles. Pour se présenter à ces concours, il n'est pas nécessaire d'avoir le baccalauréat.

Dans la région à prédominance agricole du Laonnois, il était normal de créer d'abord un cours de préparation à l'école nationale d'agriculture de Grignon (autrefois Seine-et-Oise, maintenant Yvelines).

Ce cours, ouvert en 1899, comprend deux années d'études. Les élèves suivront les classes de 3^e et 2^e modernes, et auront, en plus, 3 heures supplémentaires de français, math. et histoire naturelle.

* * *

Préparation à l'École militaire de Saint-Cyr

À la suite du désastre de 1870-1871, beaucoup de jeunes désirèrent devenir officiers pour se préparer à la revanche. Aussi, dès que le nouveau lycée est ouvert, que les locaux sont plus vastes et le personnel enseignant plus qualifié, le proviseur crée, en octobre 1889, une classe de préparation au concours de Saint-Cyr. Pour se présenter à ce concours, il est inutile d'avoir le baccalauréat. Mais comme il n'y a que trois élèves inscrits, on ne peut guère leur faire de cours spéciaux. Ils suivent donc ceux d'histoire de réthorique et de philosophie, ceux de géographie de 3^e, ceux d'allemand de 6^e année de spécial (future 1^{re} moderne). Il reste à leur donner 2 heures de math., 1 heure de français, 2 heures de conversation allemande et 1 thème allemand sans dictionnaire tous les 15 jours.

Mais ce cours de Saint-Cyr est supprimé trois ans après, en décembre 1892, comme dans tous les lycées où il y a peu d'élèves.

* * *

Enseignement de la gymnastique

Les proviseurs Rossignol, en 1906, et Jouvenet, en 1912, veulent relever l'importance de la gymnastique dans l'esprit des élèves et des parents, en particulier de la gymnastique qui ne se fait pas aux appareils.

* * *

Instruction religieuse

Dès le début, il y eut un aumônier catholique au lycée de Laon. En 1889, on lui adjoignit un aumônier protestant.

Malgré la crise provoquée par la séparation de l'Église et de l'État, en 1905, et l'action publique anticléricale de certains professeurs du lycée, le proviseur veilla à ce que fût respectée la volonté des parents pour les questions religieuses :

L'aumônier catholique resta au lycée et, en 1907-1908, donna une fois par quinzaine l'instruction religieuse aux élèves autorisés par leurs parents.

Ceux qui en étaient dispensés restaient avec un surveillant.

Mais, le 12 mars 1908, un certain nombre de dispensés se glissent parmi les autres pour poser des questions indiscretes à l'aumônier. Le proviseur punit ces élèves car il veut respecter la volonté des familles.



CONCLUSION

Ainsi, de 1887 à 1914, le lycée de Laon, après un bon départ de 1887 à 1896, connut des moments difficiles de 1896 à 1908. Les effectifs passèrent de 150 à 314, puis retombèrent à 192. Or, en 1758, le collège des Jésuites de Laon avait déjà 150 élèves. Donc, en 150 ans, l'augmentation n'était que de 42 unités !

Par ailleurs, le lycée, même en 1908, n'avait aucun rival à Laon, alors que le collège, en 1870, était concurrencé par trois pensions privées secondaires laïques et ecclésiastiques qui totalisaient 250 élèves. En additionnant ce nombre avec celui des effectifs du collège, on arrivait à un total de 400, chiffre supérieur à celui de l'effectif du lycée seul, sans concurrent, ayant atteint son maximum en 1896.

Ainsi, l'enseignement secondaire était plutôt en régression à Laon, à la veille de 1914.

Cette stagnation était due surtout au fait que les enseignements moderne et élémentaire, après avoir plus que doublé ou quadruplé en 9 ans, avaient diminué de moitié pendant les 12 années suivantes. L'enseignement moderne est revenu en 1908 presque à ses effectifs de 1887, parce qu'il ne satisfaisait pas la grosse majorité de ses élèves. Ceux-ci ne visaient pas au baccalauréat, mais voulaient seulement augmenter un peu leur culture générale primaire et, en même temps, apprendre un métier. Les écoles primaires supérieures créées en 1881, pour remplacer l'enseignement spécial en 4 ans de Victor Duruy, leur auraient mieux convenu, mais il n'y en eut pas à Laon et dans son arrondissement, en dehors de Chauny, avant 1926. Aujourd'hui, c'est l'enseignement secondaire court qui remplit ce but. Ainsi, Jules Ferry s'est montré rétrograde par rapport à Victor Duruy et à Guizot en n'organisant rien entre l'en-

seignement primaire et l'enseignement secondaire long dans les villes moyennes.

Par ailleurs, il faut signaler que la population de la ville de Laon et des six cantons qui l'entourent (Laon, Crécy, Marle, Sissonne, Craonne et Anizy) n'a pas tellement augmenté du XVIII^e siècle à maintenant (58.000 en 1800, 80.000 en 1886, 73.000 en 1911, 65.500 en 1946, 81.000 maintenant). En effet, si la population de la ville de Laon s'est accrue (6.700 en 1800, 13.600 en 1886, 16.200 en 1911, 17.401 en 1946, 28.600 maintenant), les campagnes voisines se sont dépeuplées.

Comme actuellement 1.800 garçons sont scolarisés dans le secondaire à Laon, il y en a 3 fois et demi plus qu'à la fin de 1944 (500) et 6 à 9 fois plus qu'il y a 80 à 60 ans, pour la même population.

Il faut signaler aussi qu'il y a actuellement cinq C.E.G. dans les cantons périphériques ayant chacun au moins 200 garçons, soit 1.000 au total, alors que de 1920 à 1932, il n'y avait pas un seul cours complémentaire dans ces cinq cantons et de 1888 à 1914 un seul à Crécy-sur-Serre.

G. DUMAS,

Directeur des Archives de l'Aisne.

* * *

SOURCES

a) Archives du Nord, fonds du rectorat de Douai, puis de Lille (à partir de 1888) : T Rectorat 698 à 705 (soit 10 liasses, puisque 3 liasses sont dédoublées et 1 a disparu en 1940-1944). Malheureusement, ces liasses s'arrêtent à la fin de 1905, puisqu'à partir de 1906, il n'y a plus de dossiers par établissements. Les papiers concernant tous les établissements des cinq départements de cette grande académie (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Ardennes) sont désormais regroupés par sujets. Comme il n'y a pas de répertoire, il est très difficile de retrouver ce qui concerne le lycée de Laon dans cette énorme masse.

b) Heureusement, le lycée de Laon nous a versé, à la fin de 1969, un « registre de délibérations du conseil de discipline » de 1894 à 1914. Il est coté T 1001.

Il est très intéressant, parce qu'on y trouve, à côté des enquêtes disciplinaires, des rapports trimestriels des proviseurs. Ceux-ci donnent, en particulier, des renseignements

sur les effectifs, les niveaux des élèves, les distractions des internes, la concurrence des écoles libres, ce que font les élèves sortant du lycée, les surveillants, etc.

Nous avons aussi utilisé les palmarès de 1887 à 1914, cotés T 1010 et 1011, ainsi que le bulletin de l'Association des anciens élèves de 1888 à 1914 (8° 1500).

Malheureusement, l'inspection académique de l'Aisne n'a pas d'archives antérieures à 1919 et les archives de la Préfecture de 1800 à 1914 ont disparu en 1914-1918 et 1944.

* *

BIBLIOGRAPHIE

A. — Généralités

a) PROST (Antoine), *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967* (Paris, Colin, 1968. In 8°, 525 p.). — Arch. Aisne 8° 2410/22.

Nous avons étudié, en particulier, les chapitres :

XI - Unité et diversité de l'enseignement secondaire, p. 245 à 261.

XV. - Les professeurs à l'ère de la stabilité, p. 351 à 375.

b) GERBOD (Paul), *La vie quotidienne dans les lycées et collèges au XIX^e siècle* (Paris, Hachette, 1968. In 8°, 272 p.). Arch. Aisne 8° 1043/15.

c) VINCENT (Gérard), Les professeurs de l'enseignement secondaire dans la société de la belle époque, in « *Revue d'histoire moderne et contemporaine* », janvier-mars 1966, p. 49-86. Arch. Aisne 8° R 17.

d) GENETTE (Gérard), « Enseignement et rhétorique au XX^e siècle », in « *Annales, Economie, Société, Civilisation* », mars-avril 1966, p. 292-305. Arch. Aisne 8° R 13.

B. — Collège puis lycée de Laon

a) TAIEE (Ch.), *L'enseignement secondaire à Laon (jusqu'à la Révolution)* (Laon, 1878. In 8°, 224 p.). Arch. Aisne 8° 1502.

b) DUMAS (Georges), *Histoire du collège de Laon de 1800 à 1870*, 30 pages dactylographiées. Communication faite au 95^e congrès national des sociétés savantes à Reims en mars 1970 et devant paraître dans les actes de ce congrès (section d'histoire moderne et contemporaine) au début de 1974. Des tirés à la suite seront distribués gratuitement à tous les membres de la société de Haute-Picardie.

d) ROBINET (René), Oyez, lycéens, la triste histoire du collège de Laon (de 1855 à 1887), dans « *La Dépêche de l'Aisne* » des 27 mai, 3, 10 et 17 juin 1967. Dossier de ces quatre articles découpés dans le fol. br. 50 des Archives de l'Aisne. Cette communication a été faite aussi au 93^e congrès national des sociétés savantes à Tours, en 1968. Elle est parue dans les actes de ce congrès en 1971 :

ROBINET (René), du collège municipal au lycée national de Laon (1854-1887), p. 239 à 252 du tome III des « *Actes du quatre-vingt-treizième congrès national des sociétés savantes, Tours, 1968, section d'histoire moderne et contemporaine* » (Paris, 1971), Arch. de l'Aisne 8^o R 63.

e) DUMAS (Georges), Différend survenu entre le principal du collège de Laon et le colonel commandant le 29^e régiment d'artillerie (mars-avril 1876), p. 102 à 107 du tome VIII (1961-1962) des « *Mémoires* » de la « *Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne* ».

C. — Lycée et école primaire supérieure des environs de Laon

a) Le centenaire de l'association amicale des anciens élèves du lycée de Saint-Quentin (1867-1967) (Saint-Quentin, Aisne Nouvelle, 1967. In 8^o, 96 p.) - Arch. Aisne 8^o br. 1331.

b) Chauny, Ecole primaire supérieure. Au travers de 80 années d'enseignement, l'histoire de ce qui est devenu en 1970 (le) lycée Gay-Lussac, dans « *l'Aisne Nouvelle* », édition Chauny, des 15, 17 et 20 janvier 1970. Arch. Aisne 4^e br 413.

CHAMBRY A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

Nous possédons de Chambry un cahier de doléances (1) connu pour ses accents tragiques et l'exposé pitoyable de ses misères. Bien conservé, écrit d'une grande écriture penchée sans fioritures excessives, mais avec un nombre important de fautes d'orthographe, il tranche sur le ton des cahiers des paroisses environnantes. De Crécy-en-Laonnois à Chivres, de Laon à la vallée de la Serre, la plupart des cahiers de doléances sont bâtis sur un même modèle, diffusé probablement à partir de la ville. Chambry, lui, garde des accents spontanés. Mais laissons à une rencontre ultérieure le soin d'étudier, en détail, ces documents dont on n'a peut-être pas suffisamment fait cas jusqu'ici.

Ce qui frappe, dans le cahier de Chambry, c'est l'exposé systématique de sa situation : le village se compose de 22 feux dont « six femmes veuves chargées de famille, n'ayant que leurs bras ». Un petit village, donc, (on compte, en 1760, 57 habitants pour 21 feux) et dont, semble-t-il, la situation sociale n'est guère florissante. En effet, les habitants se plaignent de ne point posséder de propriétés ; le seigneur et plusieurs communautés ecclésiastiques se partagent l'essentiel du terroir. De plus, le village paie 1.346 livres et 14 sous d'imposition royale.

Vient ensuite l'exposé des problèmes les plus aigus. En premier, la route de Laon à Marle, très fréquentée, est en mauvais état. Or, que fait le passant lorsqu'une route est mal entretenue ? Il passe de part et d'autre et les champs qui la bordent se trouvent notablement détériorés.

Ensuite, les terres, trop sableuses, ne peuvent être, dit le texte, « dépouillées de bled froment ». Les ressources étant maigres, le village dispute âprement à deux fermes voisines (Hordevoye et Puisieux sans doute), un pâturage dont on aura l'occasion de reparler.

Enfin, un presbytère a dû être construit, les combles de l'église ont dû être réparés et les habitants de Chambry n'ont pas encore acquitté leurs dettes.

(1) Arch. dép. de l'Aisne, Ball. du Verm. 19. Toutes les cotes suivantes sont celles des Arch. dép. de l'Aisne.

Si ces problèmes sont ressentis de façon aussi aiguë, c'est que le village vit uniquement de la terre. Point de commerce (quelques aubergistes seulement), point d'industrie. Or, la plus grande partie des productions est dirigée vers la ville sous forme d'impositions ou de taux de ferme (2). Le dernier paragraphe du cahier est particulièrement émouvant :

« La consternation est générale, peu d'espoirs. Eloignés de tout secours, nos plus riches propriétaires qui ne participent à aucune charge locale, l'Etat ecclésiastique qui possède la moitié du terroir, consomment le meilleur de nos productions dans la ville. Que peut-il nous rester ? »

Tels sont, rapidement exposés, les termes de ce cahier de Chambry. Il est, certes, particulier ; il est révélateur. Encore fallait-il pouvoir confirmer et comprendre son contenu : une série de documents, conservés aux Archives départementales, nous ont permis de le faire. Au delà de la simple compréhension de ce texte curieux, se posait le problème de l'étude monographique d'une paroisse. Les grandes synthèses peuvent être remarquables, elles ne sont alimentées et animées que par des études précises et locales ; c'est du moins ce que nous avons formulé dans une récente conversation avec le professeur Goubert, dont la thèse a largement inspiré notre travail (3).

Quelle devait être la physionomie de Chambry à la veille de la Révolution ? Le présent ne nous aide guère. Chambry a entièrement brûlé, son église mise à part, en 1814 ; tout le patrimoine immobilier est donc postérieur à cette date-là. Mais il faut se l'imaginer toujours comme un village rue, aux toits de chaumes, (d'où tirerait son origine le nom du village ?), s'étirant de part et d'autre du ru de Barenton, le long de la route de Laon à Marle. Autour du village, les jardins attenant aux maisons, et au-delà, les landes des champs. A la périphérie du terroir, et surtout vers Athies, des bois. A proximité d'eux, le château, dont l'allure extérieure était plutôt celle d'une grosse ferme. Puis, loin vers le Nord, la ferme de la Commanderie de Puisieux au milieu de ses terres. Vivant une vie autonome, elle ne sera rattachée à Chambry que bien plus tard. Voilà, du moins, ce que nous suggère encore maintenant la carte topographique (4).

Les rôles de taille de l'Election de Laon (5) décrivent briè-

(2) Voir les séries des Archives de l'Aisne : G 173, 562, 604, 1022, 1463, 1469 1847 et H 56, 207, 1605.

(3) Beauvais et le Beauvaisis, thèse de doctorat de lettres, SEVPEN, 1960.

(4) On a utilisé la carte au 1/20.000^e, conservée par les Arch. dép. de l'Aisne.

(5) C. 212.

vement Chambry et Puisieux pour l'année 1769. Pour Chambry, on indique :

- 20 feux,
- 6 charrues,
- 30 arpents de prés,
- 48 arpents de bois.

Pour Puisieux :

- 1 feu,
- 7 charrues,
- 7 arpents de bois.

La charrue est, ici, non point l'instrument de travail, mais une unité de mesure de surface. La mesure est variable selon les régions ; ici, elle correspond à une soixantaine d'ha. environ. Quant à l'arpent, il vaut approximativement 1/2 ha (6). La physionomie de Chambry apparaît donc bien différente de celle de Puisieux ; le petit village d'une cinquantaine d'habitants exploite un terroir de quelques 360 ha + 15 ha de prés et 24 ha de bois ; alors que la ferme de Puisieux est exclusivement vouée à la culture, sur plus de 400 ha.

Il aurait été particulièrement intéressant de pouvoir disposer d'une gravure ancienne de notre village. Nous ne possédons qu'un relevé de bornage entre Chambry et Athies (7). Le document est beau, avec cette précision et cette conception très artistique des plans et arpentages que l'on avait à cette époque-là. Mais la portion de territoire intéressée est restreinte, et le renseignement reste trop partiel. C'est donc à une documentation exclusivement écrite qu'il faudra s'adresser pour avoir une idée du rôle et de la constitution du village de Chambry.

Un mémoire, non daté et non signé, concernant l'entretien de la chaussée de Laon à Marle, nous donne quelques informations intéressantes (8). Par son contenu, nous pouvons dire que le texte est postérieur à 1750. En effet, on y parle de l'abandon du droit de péage perçu par le seigneur du lieu, et l'acte qui confirme ce fait date de 1743. Voici comment ce texte présente Chambry :

« Ce village est coupé par un ruisseau qui le traverse. Ce ruisseau et le marais qui l'avoisine prend sa source dans la forêt de Samoussy, passe à Athies, puis à Chambry, de là par les Barenton où il va tomber dans la Souche. Ce

(6) Curé : 8° 1475 (Arch. Alsne).

(7) G. 150 (Arch. Alsne).

(8) Arch. Laon. DD 25 (déposées aux Arch. de l'Alsne).

marais, principalement à Chambry, est presque inaccessible même dans les plus grandes sécheresses.

Il se réunit à Chambry deux grandes routes pour venir à Laon et pour pénétrer plus avant ; il n'y a pas de détour et il faut nécessairement passer par Chambry. Ces deux routes sont celles de Marle et de Pierrepont. La route de Marle à Laon est la communication de la Flandre à la Champagne, celle de Pierrepont à Laon est le passage nécessaire de Philippeville, de Givet et de Rocroi, pour passer du côté de Paris ; ce passage est le débouché de toute la Thiérache.

Les villages qui passent à Chambry pour venir à Laon sont les nourrices de plus des deux tiers de cette ville et du pays pour les blés, bœufs, œufs, volailles, etc... Les habitants du delà de Chambry viennent à Laon pour y chercher justice, c'est de ce côté que se trouve la principale partie du diocèse... » (8 bis).

Voilà donc précisée la situation de Chambry : un village comme tant d'autres, mais placé sur un embranchement de voies de communications particulièrement importantes, tant sur le plan stratégique que sur le plan économique. On verra plus tard s'il peut s'en féliciter...

En ce qui concerne la structure sociale du village, nous disposons d'une source précieuse : les rôles d'imposition pour la construction ou la réparation des presbytères (9). Ces documents concernent une période couvrant la deuxième partie du XVIII^e siècle, et ont pour objet de fixer la somme due par les propriétaires du sol et les habitants des paroisses pour réparer ou construire les presbytères, les églises ; plus rarement la maison d'école ou quelque réalisation d'utilité publique comme le curage d'une rivière ou l'aménagement d'un puits. Or, ce qui est fort intéressant, c'est que ces rôles concernent tout le monde, privilégiés et non privilégiés. C'est donc un point de départ exceptionnel pour connaître, de façon précise, la structure sociale d'une paroisse. Pourtant, on le verra, il ne faut pas suivre toutes les indications à la lettre, elles sont souvent falsifiées ; d'autre part, la liste mêle souvent résident et non résident et n'indique pas toujours, d'une façon précise, pour quels biens on se trouve imposé. Beaucoup de liasses se bornent à mentionner « pour fonds », sans plus de détails, ce qui en limite évidemment la souplesse d'utilisation. Il ne faut pas, bien sûr, se contenter de ces rôles seuls et l'on doit pré-

(8 bis) Il est intéressant, au passage, de noter que l'aire d'influence *actuelle* de Laon (vaste ellipse vers le N.E.) semble déjà précisée à la fin du 18^e s. (9) Arch. Alsnc. Séries : C. 164 à C. 189.

tiquer des recoupements avec d'autres documents pour tirer au clair ces imprécisions.

S'il est capital de pouvoir disposer d'une telle source pour l'étude d'une paroisse, notons, au passage, combien il serait également intéressant de faire une étude d'ensemble sur plusieurs paroisses. Nous ne possédons pas ces rôles pour tout le département, tant s'en faut; mais la localisation sur un relevé cadastral montre les régions pour lesquelles le document existe, et dont l'étude serait sûrement révélatrice : le SISSONNAIS, la région d'AUBENTON, du NOUVION-EN-THERACHE, SAINT-SIMON, LA FERRE, les collines du LAONNOIS, le TARDENOIS, CHATEAU-THIERRY.

En ce qui concerne Chambry, le rôle est particulièrement bien fait (10). Il se divise en trois parties : propriétaires forains, propriétaires taillables et taillables non propriétaires.

Voyons d'abord les propriétaires forains à Chambry. Pour chacun d'eux, on indique généralement :

- la surface possédée,
- le revenu procuré,
- le nom du tenancier qui cultive la terre,
- le montant de l'imposition.

La surface est estimée en jallois, soit 61,28 ares pour un jalloi. On se rend vite compte que la propriété est fort morcelée : l'un des bien-fonds les plus importants est celui de la veuve du sieur Lambert, 34 jallois (soit une vingtaine d'ha) ; ceci mis à part, le domaine du seigneur de Chambry. Il a refusé de donner l'état exact de ses propriétés, on verra pourquoi. Mais, grâce aux rôles des vingtièmes on a pu l'imposer pour 1.740 livres. Etant donné que l'on comptait un revenu de 10 livres pour 1 jalloi de terre cultivable, cela nous donne une centaine d'ha, mais il faut pondérer ce chiffre du fait que le seigneur possédait une partie des marais et des terres boisées dont le revenu est loin d'être comparable.

Outre le fait que les surfaces appropriées ne sont pas toujours déclarées, il faut nuancer certaines déclarations. En effet, la comparaison du rôle et de certains procès-verbaux de ventes de biens nationaux montre que les biens d'églises sont assez souvent estimés à la moitié de leur réelle valeur. Les fraudes fiscales ne datent pas d'aujourd'hui !

En tout, 47 propriétaires forains, possédant chacun quelques jallois ; parmi eux, des ecclésiastiques, des nobles, des

(10) Arch. Aisne : C. 168.

roturiers. Il était intéressant de connaître la proportion de chacun d'eux.

L'étude du rôle montre que la propriété noble est importante, la moitié du revenu total déclaré, semble-t-il. Elle se compose essentiellement des terres de Monsieur de Chambry ou de membres de sa famille, comme les de Hédouville de Sainte-Croix. Qui est ce seigneur de Chambry ? On sera bref, l'étude détaillée ayant été faite par M. de Sars (11). La famille s'appelle de Flavigny et avait acquis la seigneurie de l'abbaye St-Jean de Laon à la fin du XVI^e siècle. Par la suite, on lui contestera ses droits réels à la noblesse. Quoi qu'il en soit, à chaque génération, un dénombrement précis de la seigneurie était remis à l'Abbaye St-Jean de Laon. L'évolution de la famille est caractéristique des membres de la noblesse des XVII^e et XVIII^e siècles : les aînés servent dans l'armée du Roi, les cadets dans l'Eglise. On vote dans l'ordre de la noblesse aux Etats Généraux, on émigre à la Révolution. A la Restauration, les de Flavigny reviennent, retrouvent en grande partie leurs biens et occupent des postes élevés dans l'administration. Au milieu du XIX^e siècle, les biens seront dispersés par les partages successoraux.

La seigneurie de Chambry était loin d'être importante : elle consistait en un ensemble de droits plus ou moins désuets et en des propriétés évaluées à 71 ha 33, d'après le dénombrement du 11 septembre 1786 (12). Faisait partie de l'ensemble, la maison seigneuriale de Malaise, dont il ne reste plus trace aujourd'hui.

Bien que petit propriétaire, le seigneur de Chambry avait un rang à tenir et défendait âprement ses sources de revenus. Pendant longtemps, il avait joui d'un droit de péage sur la chaussée de Laon à Marle sans que beaucoup de preuves le justifient. Aussi, un arrêt du conseil royal du 10 décembre 1743 supprima-t-il ce droit (13). On en verra les conséquences.

Si la noblesse supporte la plus grosse partie des frais pour la contribution à la construction du presbytère et montre sa mauvaise humeur, l'état ecclésiastique, d'une façon contradictoire, participe le moins : un peu moins d'un quart du revenu déclaré, alors que le cahier de doléances dit expressément que le clergé possède la moitié du terroir. Si nous ne pouvons faire confiance aux chiffres avancés, du moins pouvons-nous évaluer la part des participants.

(11) Maxime de Saxe, *Le Laonnois féodal*, T. I, p. 431-6, et T. V, p. 340-8.

(12) Arch. Aisne : H. 56.

(13) C. 332.

Les trois grandes abbayes de Laon, Saint-Vincent, Saint-Martin et Saint-Jean interviennent pour le tiers dans les possessions ecclésiastiques ; la cathédrale, son chapitre et ses chanoines pour le quart. Dans le reste, il faut citer l'Hôtel-Dieu de Laon, les fabriques de St-Julien, Ste-Benoîte et le couvent des Minimes ; Puisieux et le Sauvoir, enfin, pour une très faible part, l'abbé de Villers-Cotterêts. On notera la dépendance étroite de Chambry vis-à-vis de la ville de Laon. Si, aujourd'hui, le village va chercher ses revenus à la ville, autrefois, Laon tirait ses revenus du village, les baux de fermages en témoignent.

La propriété roturière est-elle importante ? Elle est délicate à établir, car les seuls noms restent un indice aléatoire. Elle concerne le quart du revenu total déclaré par nos propriétaires fonciers. Parmi eux, on distingue un certain Turquin, de Vaux, fermier de la Grange l'Evêque, pour le compte de l'Evêché, et qui rachètera le domaine lors de la vente des Biens nationaux (14). Il intervient fort peu, pour un revenu d'une centaine de livres. Mais son cas est révélateur. Il sera l'un de ces laboureurs bénéficiaires des changements révolutionnaires.

Tels sont les propriétaires forains de Chambry. Un petit nombre de nobles, un nombre plus important d'ecclésiastiques, quelques roturiers dont tous ne sont pas des bourgeois. Au total, une poussière de propriétés cultivées par vingt-deux familles.

Celles-ci sont-elles propriétaires ? Il existe effectivement, selon notre rôle, une propriété villageoise concernant dix noms. Elle sera rapidement étudiée. En effet, mise à part la veuve Prudhommeau, qui possède 6 jallois et Charles Maillet dont on ne cite d'ailleurs pas la surface de terre possédée, nos propriétaires n'ont en tout et pour tout que la maison qu'ils habitent. Encore pour celles-ci paient-ils au seigneur le cens recognitif du droit féodal soigneusement consigné dans chaque dénombrement. De plus, étant taillables, ils voient leur imposition majorée d'une quantité proportionnelle à la taille qu'ils paient. C'est donc un impôt sur un impôt ! Exemple criant de l'injustice fiscale sous l'Ancien Régime (14 bis). Parmi les taillables propriétaires, nous reconnaissons des noms consignés dans le cahier de doléances. Pierre Larzillière, le syndic et Etienne Cologne, son adjoint. Pour le premier, notons que sa descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

(14) Q. 534, n° 1.

(14 bis) Les Français et l'Impôt sous l'Ancien Régime. Hincier : *Questions d'histoire*. (Flammarion).

Devons-nous plaindre les taillables non propriétaires ? Ils paient une contribution calculée sur le montant de leur taille. La plupart sont des gens peu imposés et donc sûrement peu aisés. On en compte huit, chiffre important à l'égard d'un village de vingt-deux feux. Deux autres sont sûrement moins à plaindre, Denize et surtout Joseph Lhotte. Avec Etienne Collogne et Denize, Lhotte est le plus gros fermier du village, les rôles d'imposition pour les corvées nous le confirment (15). A la veille de la Révolution, il cultive au moins 90 jallois à Chambry, de différents propriétaires. En 1788, il est collecteur de la corvée. En 1789, il est porteur, avec Collogne, du cahier de doléances et de son procès-verbal au chef-lieu de bailliage, c'est-à-dire Laon. Enfin, en 1791, il est maire de Chambry. Comme ce Turquin, dont on parlait plus haut, il est l'un de ces coqs de villages possédant peu ou rien à la veille de 1789 et qui vont tirer profit de la « grande tourmente » révolutionnaire.

Mais nous n'y sommes pas encore. A la veille de la Révolution, notre petite communauté connaît des problèmes, retentissants à son échelle. Le débat le plus animé a été sûrement celui occasionné par la construction du presbytère. Cet épisode révèle non plus seulement des problèmes sociaux, mais tout simplement des aspects de la vie quotidienne. Et d'ailleurs aurait-on pensé à un presbytère si les passions humaines ne s'en étaient mêlées ? Une lettre du sub-délégué de Laon, datée du 17 juin 1784, et adressée à l'Intendance de Soissons, nous apprend toute l'affaire (16).

Chambry n'ayant point de presbytère, les curés qui officiaient, résidaient à Laon. Mais il y a 4 kms de Laon à Chambry et les jours d'intempérie ils se voyaient dans l'obligation de rester sur les lieux. A ce que dit la lettre, ils « ...avaient le talent de se faire aimer et respecter du seigneur de ce lieu qui leur donnait asile lorsque les mauvais temps les empêchaient les dimanches et fêtes de revenir à Laon après les offices. Le révérend Piercourt est, au contraire, d'un caractère si inquiet et tellement tracassier que qui que ce soit ne veut lui donner le couvert dans l'intervalle des offices et qu'il est obligé de manger un morceau de pain dans son église. »

On a même pensé se débarrasser de cet importun personnage, ses supérieurs hiérarchiques les premiers ; mais on a eu peur que ce curé ombrageux ne se fasse plus d'ennemis ailleurs ! Or, cela fait deux ans que le curé insiste

(15) C. 550, G. 572.

(16) C. 104.

et menace pour avoir un presbytère qu'on ne peut décemment lui refuser.

Mais, en fait, qui s'y oppose ? Le subdélégué avance deux arguments solidaires :

« Comment faire supporter à 16 habitants, dont la plupart sont dans l'indigence, une dépense qui sera au moins de cent louis ? »

Sans doute viendrait-on à bout des réticences villageoises si le seigneur, lui-même, n'en prenait la tête :

« J'ai différé jusqu'ici, dit le subdélégué, ...à cause de l'opposition du seigneur de Chambry, cousin germain de M. de Hédouville de Sainte-Croix, qui est chargé de famille et qui n'est point opulent. »

On a vu qu'effectivement Monsieur de Flavigny ne vivait pas dans l'opulence ; les ressentiments personnels aidant, il va faire de son mieux pour monter les paysans contre cette réalisation ; et quand les travaux seront commencés, il se refusera obstinément à faire état de ses biens pour payer sa contribution. De guerre lasse, l'intendance de Soissons aura recours aux rôles du vingtième pour obtenir le renseignement désiré (17). Mais, le seigneur comme les villageois refusent de payer encore deux ans après et de livrer l'état exact de leurs propriétés. On allègue que la construction n'est pas conforme au devis. On cherche mille raisons. Et les lettres du subdélégué montrent à quel point la situation est devenue tendue (18). Voici un extrait de celle du 28 février 1786 :

« Les presbytères me désolent, monsieur, depuis longtemps.. Rappelez-vous, s'il vous plait, les désagréments que m'ont donné ceux de Brunehamel, de Mézières-sur-Oise, de Condé-sur-Suippe et de Montaigu. Mais celui de Chambry, dont il est question depuis quatre ans et dont je ne verrai présomptivement pas la fin, met le comble à mon dégoût... »

Le subdélégué ne doute point qu'au-delà de la résistance opiniâtre des habitants, il n'y ait l'influence du seigneur et il se plaint vivement de ce dernier. Seule une ordonnance autoritaire émanant de l'intendance de Soissons permettra de mettre un terme à cette longue affaire (19), et, sans doute aussi, le changement du curé apaise-t-il un tant soit peu le conflit. En 1786, le curé Mauclerc assiste à la visite du presbytère enfin achevé. Il y a là le village assemblé

(17) C. 104.

(18) C. 105.

(19) C. 105.

avec son maire (19 bis), Jacques Mire, et le seigneur. La maison scrupuleusement décrite dans le procès-verbal (20) est fort simple. Au rez-de-chaussée, un couloir sépare la chambre de la cuisine. Les deux pièces ont respectivement 17 pieds 3 pouces de long et 12 pieds 3 pouces de large. La chambre a deux croisées, alors que la cuisine n'en a qu'une, donnant sur le grand chemin, et comporte une cheminée et un four. Du couloir, un escalier conduit au grenier. C'est, indique le procès-verbal, la dimension que l'on peut exiger d'un village de 20 feux. Et il ajoute « Monsieur le Curé s'en est trouvé content. »

L'affaire ne s'est pas terminée sur une aussi belle note, et longtemps après on se refusera encore à payer les sommes dues. Cependant, le gros de l'orage est passé, et il faut maintenant s'occuper d'un autre problème. C'est le curé Mauclerc qui sert de secrétaire dans une lettre à l'intendance de Soissons (21) : la charpente de l'église est totalement ruinée ; d'autre part, les travaux de la route de Laon à Marle ont amené la disparition du mur du cimetière qui formait digue contre l'écoulement des eaux. Il faut dire que l'église est bâtie près du ru de Barenton, dont le cours est très marécageux. D'où une humidité dangereuse. La revendication adressée par les villageois est instructive : ordonner « la reconstruction de la charpente de la nef aux frais et dépens des propriétaires des biens de ladite paroisse... », et remédier « à son insalubrité... en ordonnant une corvée à des laboureurs circonvoisins pour rapporter des terres à raison du défaut total de laboureurs dans ledit lieu et prendre des manœuvres chez les suppliants. »

On note, en passant, la valeur donnée au terme de laboureur dans ce texte. On fait allusion très nettement aux locataires de Puisieux, Hordevoye et Pré-Robert, qui sont de grosses exploitations à gros revenus. Puisieux, seule, a la même surface que le terroir de Chambry et le prix de fermage de l'une est supérieur aux revenus procurés aux propriétaires par tout le terroir de l'autre. On voit ainsi à quelle catégorie d'agriculteurs était réservé le terme de laboureur.

Ce problème de l'église nous ramène à celui de la route de Laon à Marle, que l'on a déjà évoqué. On a vu combien cette route présentait d'intérêt pour Laon. Mais Chambry n'en tire aucun bénéfice. Placée trop près de la ville, le trafic ne s'y arrête guère. Par contre, l'entretien lui en in-

(19 bis) Sans doute un régisseur de domaine puisqu'il n'y a pas encore de commune.

(20) C. 115.

(21) C. 115.

combe. C'était là la signification réelle du péage perçu autrefois par le seigneur. Le texte, que nous avons déjà utilisé, accuse formellement le seigneur de n'avoir pas entretenu la route pour tirer un maximum de profit de ses droits (22). Mais, depuis l'abolition du péage, plus personne s'était chargé de l'entretien de la chaussée sur le terroir de Chambry. Aussi, ce texte anonyme (émanant probablement des milieux de Vaux, les plus proches intéressés, selon une allusion en fin de texte) pose-t-il clairement le problème : il est d'un intérêt vital pour la ville de Laon qu'un nouveau péage soit rétabli aux fins exclusives de l'entretien de la route. Le montant serait de six deniers par charrette et de trois par bête de charge. Seraient francs de tout péage les blés, les farines, les grains et les légumes. On discerne bien ici la préoccupation de la ville pour assurer son ravitaillement. Outre cela, les habitants de Laon et des faubourgs jouissent d'une immunité totale entre les rivières d'Aisne et de Serre pour toute marchandise transportée par véhicule ou bête de somme. On mesure ici un aspect de l'emprise de Laon sur la campagne environnante et dans le même temps, on constate combien Chambry devait être étranger à tous ces échanges économiques. Des travaux furent exécutés pour améliorer la route de Laon à Marle (23), mais les plaintes formulées dans le cahier de doléances montre que la question est loin d'être réglée au moment de sa rédaction.

Dernier problème mentionné : celui d'un pâturage dont le « champéage », dit le cahier de doléances, était contesté par deux fermes voisines. L'une d'elles est forcément Puisieux (24) (étudiée en détail par Maxime de Sars).

Autrefois ferme des Templiers, Puisieux était passée à l'Ordre de Malte. La seigneurie était composée d'un domaine de 470 ha, presque totalement en culture. Parmi les droits de la seigneurie, on note le droit de pâturage sur les terres de Chambry. A la fin du XIX^e siècle, ce droit de champéage ou de vaine pâture subsiste dans toute l'étendue du terroir communal, si l'on en croit la monographie écrite par l'instituteur alors en poste. D'une toute autre structure que Chambry, le domaine, mises à part quelques enclaves, était d'un seul tenant (25). D'une grande fertilité, la terre était louée à des laboureurs contre un fermage fort important et en constante augmentation pendant le XVIII^e siècle. Alors qu'au début du siècle, le fermage se paie pour la plus gran-

(22) Archives Laon. D. D. 25, déposées aux Arch. de l'Aisne.

(23) C. 588 et 928.

(24) De Saxe, le Laonnois féodal, T. V, p. 641-5.

(25) Plan terrier. H. 1747.

de part en nature, on réclame de 1762 à 1787, deux mille livres annuelles et, en 1788, la ferme est louée pour 3.800 livres. Cette augmentation considérable du fermage (+ 85 %) s'inscrit dans le cadre de la hausse des prix agricoles qui caractérise le dernier siècle de l'Ancien Régime. L'augmentation du fermage est cependant supérieure à celle du froment (+ 66 %), d'où le paiement du fermage en espèces.

Suivant Labrousse et Soboul, ce serait là une des raisons du mécontentement paysan à la veille de la Révolution (25 bis). On rappelle que ce loyer était, à lui seul, presque aussi important que le revenu déclaré par les propriétaires de Chambry sur le rôle d'imposition pour les presbytères.

Puisieux n'était pas la seule propriété de l'Ordre, ni la plus grande. Il y avait encore Catillon et Bertaignemont, plus une foule de possessions disséminées dans une région qui est essentiellement située entre les collines du Laonnois et la Thiérache. Peu de jardins, sauf à Ardon ; peu de prés ; mais surtout de grandes fermes riches de la plaine céréalière. Sur ce sujet également, peu d'études ont été faites, et nous ne connaissons rien de suffisamment précis sur la répartition et la valeur des propriétés de la Commanderie de Laon. Il faudrait étudier avec précision les différentes séries conservées aux Archives de l'Aisne.

Avec la Révolution, l'Etat ecclésiastique, c'est-à-dire le corps social le plus important en richesse et en influence de notre région, a disparu complètement. Ce bouleversement reste prodigieux à qui l'examine. La noblesse, elle, a beaucoup moins souffert, et le seigneur de Flavigny, on l'a vu, retrouve ses possessions à peu près intactes à la Restauration. A défaut de voir vivre notre village sous la Révolution, il nous est possible de voir les transformations sociales intervenues avec la vente des biens nationaux.

Je n'ai pas encore, tant s'en faut, dépouillé tous les procès-verbaux de vente. C'est un travail de longue haleine. Cependant, un premier sondage concernant Chambry ne laisse pas d'être révélateur.

Sur une vingtaine de procès-verbaux (26), on peut faire les remarques suivantes :

— ce sont en majorité les habitants de Chambry qui ont racheté les terres : trois cultivateurs, deux aubergistes, un

(25 bis) A. Soboul, *La France à la veille de la Révolution*, p. 52 et ss. (Paris, 1969).

(26) Q. 534, nos 1, 17, 18, 72 ; Q. 535, n° 205 ; Q. 541 n° 1366 ; Q. 547, n° 2311 ; Q. 552, nos 3426-7-8-9, 3510 ; Q. 1238, nos 693-9, 700, 701-2-3-4-5.

citoyen, le seigneur de Flavigny lui-même. On notera le cas, fréquent, des achats en commun. Par exemple, 9 habitants de Chambry s'associent à 7 habitants de Athies et 3 de Laon pour acheter en tout et pour tout 11 jallois sur Athies et 9 sur Chambry (constituant les revenus d'un des chanoines de la cathédrale (27)). Outre les habitants de Chambry, sont représentés les voisins immédiats : un laboureur d'Athies, le fermier de Pré-Robert, le fermier d'Orderoye. Autre acheteur, un marchand potier d'Urcel peut-être parent d'un membre du village. Quatre acheteurs, enfin, représentent la ville de Laon.

— On constate encore ceci : il n'est intervenu aucun changement dans la structure de la propriété rurale (28). Celle-ci n'a fait que changer de mains. Le sort de Puisieux est également caractéristique : le domaine tout entier a été vendu en une seule fois à Marie de Goyenèche, épouse d'un banquier parisien d'origine basque, qui deviendra, plus tard, baron d'Empire Etchegoyen. L'origine sociale, tout comme le destin des acheteurs de Puisieux, est exemplaire.

Ainsi, la petite et la grande propriétés s'étaient maintenues. Pour peu de temps. Le XIX^e siècle et l'abolition du droit d'aînesse allaient non seulement accentuer un fait existant, mais également morceler la très grande propriété foncière qui s'était maintenue pendant des siècles grâce aux gens de main-morte. (Les ecclésiastiques)

M^{me} DOREL,
Professeur à l'École normale
de jeunes filles de Laon.

(27) Q. 541/1366.

(28) C'est une des idées défendues par Soboul.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN

9, rue Villebois-Mareuil — 02 - SAINT-QUENTIN

SOUVENIRS d'ÉMIGRATION (1793-1800) du CHEVALIER de BUCELLI d'ESTRÉES

Les PHILIPPI de BUCELLI vivaient sur leurs terres, au nord de Saint-Quentin, aux limites du Vermandois et du Cambrais, entre les sources de la Somme et celles de l'Escaut. Ils habitaient le château du Tronquoy, tenaient la seigneurie de Joncourt, portaient le titre de barons d'Estrées et possédaient une maison de ville à Saint-Quentin.

Venus de Florence en Toscane, au XVI^e siècle, dans la suite de Catherine de Médicis, ils s'étaient fixés dans le nord du Vermandois au début du XVII^e siècle. Apparentés à la noblesse de la région et à la bourgeoisie saint-quentinoise, ils fournirent des officiers aux armées royales et des ecclésiastiques à l'Eglise .

En 1783, Albert de Philippi, par la mort de son père, héritait, à l'âge de 38 ans, des titres et des biens. Chevalier de la Garde du Roi, lieutenant des Maréchaux de France, Chevalier de Saint-Louis, il vivait, lors de la Révolution, au château du Tronquoy avec sa femme Anne Catherine Gorgia, fille d'un Conseiller du Roi au bailliage de Verdun, et leurs trois enfants.

L'aîné, Albert Quentin, né en 1772, officier du régiment d'Orléans-Dragons, hérita du titre de baron d'Estrées à la mort de son père, en 1808. Il mourut en 1838. C'est son arrière-petit-fils, M. Philippe d'Hervilly, dont je salue la présence dans cette salle, qui prit l'heureuse initiative de charger M. André-Pierre Frantzen de la publication :

- de l'Histoire des Philippi de Bucelli d'Estrées,
- des Mémoires d'émigration du Chevalier de Bucelli d'Estrées, dont je vais vous donner connaissance.

Le Chevalier de Bucelli d'Estrées, fils puîné d'Albert Philippi, âgé de 15 ans en 1793, émigra avec son père, rédigea ses souvenirs d'émigration vers 1810, et mourut au Tronquoy en 1850. Entre autres articles parus, vers 1840, dans les Mémoires de la Société Académique de Saint-Quentin, il a écrit un très vivant portrait du célèbre pastelliste Mau-

rice Quentin De Latour, avec qui, son père entretenait d'amicales relations. Dans la descendance de la sœur cadette du Chevalier, Gabrielle Constance, figure le célèbre statuaire Maxime Réal del Sarte, mort à Paris en 1954.

A la veille de la Révolution, Albert Philippi de Bucelli, baron d'Estrées, habitait tantôt son château du Tronquoy, tantôt sa maison de ville à Saint-Quentin. Il appartenait à la société insouciante et cultivée de la fin de l'Ancien Régime dont les pastels de Quentin De Latour ont fixé les visages souriants, les élégants costumes, la grâce légère. L'Ancien Régime oscillait sur ses bases féodales vermoulues, et cette société avait le charme d'un automne finissant. La France, bouillonnante de forces nouvelles et de jeunesse, allait briser les vieilles institutions qui l'étouffaient et engendrer un monde nouveau.

Mais le baron Philippi d'Estrées demeura fidèle à l'Ancien Régime. En 1789, il n'assista pas à l'Assemblée de la noblesse. Défait fut donné contre lui. La Révolution éclata. Dans le premier semestre de 1793, son fils aîné, Quentin, rejoignit l'Armée des Princes. Le 10 août de la même année, le baron Albert Philippi fut averti que son arrestation était décidée. Il émigra avec son fils puîné, Quentin Marie, dit le Chevalier de Bucelli d'Estrées, alors très jeune homme, et futur auteur des « Souvenirs d'Emigration ».

Dans le temps nécessairement court qui m'est imparti, il ne m'est pas possible de vous lire de larges extraits des cent pages de ces souvenirs d'émigration. Je les résumerai donc en intercalant de courtes citations. Puissent-elles vous inciter à lire cet intéressant document.

Le 10 août 1793, à 8 heures du matin, une lettre fut apportée au baron d'Estrées, dans son château du Tronquoy :

« Fuyez, mon ami !... Cette nuit, un membre du Comité de Salut Public vous a désigné pour figurer à la cérémonie de demain anniversaire du 10 août. Je vous fais passer 19 louis d'or, seul argent que j'ai trouvé dans votre secrétaire. J'y joins votre croix de Saint-Louis et votre brevet. Disparaissez. »

« J'étais à déjeuner, écrit le jeune Chevalier, ainsi que mon père, dans la cuisine avec les moissonneurs... Nous gagnâmes les bois... A présent, qu'allions-nous devenir ? Que faire ? Où passer la nuit ? A qui se fier ? »

Cachés dans le grenier de leur fermier de Sequehart, le Chevalier et son père entendent les réflexions des paysans. L'un d'eux qui faisait la moisson s'écrie :

« J'ai gagné une bonne journée. Ce bougre de Philippi est

parti. S'il est pris, il sera raccourci ; ou bien s'il va voir Pitt et Cobourg, il ne reviendra pas, et mon bois est payé.» Puis ce fut le récit du pillage du château du Tronquoy.

Après avoir envisagé de se rendre dans la Somme où la Révolution lui semble moins violente, le baron décide d'émigrer. Pour parcourir les soixante-cinq kilomètres qui, à vol d'oiseau, séparent Le Tronquoy, d'Orchies, dans le Nord, où se trouvent les avant-postes autrichiens, quatre mois et demi de marches épuisantes et de contre-marches angoissées, de détours et de séjours dans des caches dangereuses leur seront nécessaires. Ils parcourent ainsi environ trois cents kilomètres. D'abord retenus par l'espoir, et aussi par l'amour de leur terre, ils s'abriteront dans des fermes tenues par de riches paysans encore royalistes, ou dans les communs qui en dépendent. La baronne d'Estrées leur apporte nuitamment un peu de linge dans une maison isolée au fond d'un verger qui leur sert de retraite. Le lendemain, elle est arrêtée et emprisonnée à Laon. Ils se cachent chez des amis à Hervilly. Puis, devant le danger mortel que courent ceux qui les reçoivent, ils s'éloignent vers Combles, Albert, Douai. Gênés dans leur fuite par la présence des troupes françaises, ils reviennent sur leurs pas, vers Arras, Bapaume, puis se dirigent vers Lens, marchant pendant les claires et chaudes nuits d'août, sous les pluies de septembre, dans les premiers froids d'octobre, traqués par les patrouilles, effrayés par les saules qui prennent forme humaine dans l'obscurité, sous la conduite de guides plus intéressés par les louis d'or que dévoués à la cause royaliste.

A grand peine, le baron et le chevalier se font établir de faux passeports que l'indiscrétion d'un prêtre fera annuler un peu plus tard. Le baron d'Estrées s'est habillé en fermier, et le Chevalier est, dit-il, « métamorphosé en véritable petit vacher : gros souliers, veste d'indienne, guêtres de toile grise avec l'habit de la même étoffe, un vieux chapeau et mes cheveux coupés en rond. Voilà ce qu'était devenu le petit Chevalier si bien peigné, si soigné, si bichonné. »

Les mouvements des troupes françaises les empêchent de nouveau de traverser la frontière et les obligent à rétrograder. Il leur faut traverser « le canal de la Sensée qui va à Douai ». C'est une vieille femme qui, risquant sa vie contre de l'or, les transporte successivement, eux et leurs bagages, dans un pétrin en guise de barque. L'hiver est venu. Par de mauvais chemins, sous une pluie mêlée de neige, dans une obscurité complète, les deux fugitifs et un guide arrivent dans une grande ferme où on les cache

dans la paille du grenier. Une trentaine de personnes sont rassemblées : cinq religieuses, des jeunes gens fuyant le service militaire, et d'autres encore... Un prêtre réfractaire dit la messe, puis bénit la petite troupe qui se met en marche. Le 22 décembre, par une nuit de gel qu'éclaire la lune, le groupe s'engage dans un bois par lequel il est possible d'atteindre les lignes autrichiennes. Tout à coup, les émigrés se trouvent en face d'une patrouille française. Ils s'éparpillent. Le Chevalier tombe dans un trou plein d'eau dont il brise la glace dans sa chute. Son père le retrouve. Ils retournent sur leurs pas, mais trois religieuses ont été arrêtées. Elles seront fusillées.

Le lendemain, après avoir essuyé le feu des troupes françaises, ils atteignent les lignes autrichiennes. Aux paroles du guide : « Messieurs, vous êtes libres ! », ils répondent : « Vive le Roi ! ». Ils étaient partis du Tronquoy le 11 août 1793 à 6 heures du matin. Ils arrivent à Tournay le 24 décembre à 7 heures du soir. Leur voyage en France avait duré quatre mois et demi. Leur séjour à l'étranger devait se terminer en 1800.

En exergue de la deuxième partie des « Souvenirs », le Chevalier cite Du Bellay : « Plus je vis à l'étranger, plus j'aime ma patrie. »

À leur arrivée au Quartier Général à Tournay, les deux émigrés sont reçus par le Comte Kinsky, commandant les Autrichiens, le prince Frédéric d'York, deuxième fils de Georges III. Ceux-ci les interrogent sur l'état de la noblesse en France et leur font servir à déjeuner. Puis le baron et son fils retiennent une chambre à l'auberge. Le lendemain, ils font venir un tailleur et se présentent au Comte de Cunchy, Commissaire des Princes français, qui les inscrit... Ils passent la soirée chez le marquis d'Humières où les a conduits le marquis Duhamel de Coutiches. Dès la sécurité retrouvée, le premier soin des émigrés est de reprendre leur rang par le vêtement et la vie de société. Mais cette joie est de courte durée. L'or emporté de France s'épuise. Le baron et son fils vivent avec une trentaine de Français dans une sorte de pension de famille. Puis le Chevalier tombe malade. Atteint de la variole, il délire. Pendant un mois, un autre émigré, un religieux, le soigne « comme aurait fait une mère », écrit le jeune homme. Il guérit. Après un séjour de deux mois à Tournay, les deux nobles se rendent à Mons où des amis les invitent à se joindre à eux « ce que nous acceptâmes par raison d'économie ». Ils y trouvent beaucoup d'émigrés, et principalement des Picards. Ils espèrent. Le Chevalier écrit : « Le succès des Autrichiens

allait sans doute nous rapprocher de nos propriétés. En attendant, nous formâmes toute une nouvelle société dans notre nouvelle installation, non seulement parmi les émigrés, mais encore parmi les habitants.» Chaque matin, tous se réunissent au café pour prendre connaissance des journaux et des lettres que quelques-uns reçoivent encore de leur famille. Le Chevalier est désigné pour lire « *Le Moniteur* » qui publie la liste des victimes du Tribunal Révolutionnaire. Ce n'est pas une tâche aisée. Il lui faut souvent supprimer les noms des parents de ceux qui l'écoutent.

Puis, l'Armée autrichienne entre en France. Les émigrés la suivent. Ils quittent Mons pour Valenciennes. Le drapeau autrichien flotte sur le beffroi. « En voyant ce signe de domination, écrit le Chevalier, mon père me fit promettre de ne jamais servir une puissance qui, prenant prétexte de rétablir l'ordre dans notre pays, ne venait que pour l'envahir... Un sentiment indescriptible s'empara de nous en nous retrouvant proscrits dans une ville française. »

Le baron d'Estrées, soucieux de donner suite à l'éducation de son fils, le fit entrer au collège de Valenciennes où le jeune homme reprit, en particulier, ses études de dessin et de peinture. « Mais, note-t-il, le vent de l'infortune recommence à souffler. Mon père tombe malade. Quoiqu'en France, je sentis tout le poids de la proscription. » Un matin de mai 1794, on frappe à la porte du baron d'Estrées : « Vite, il faut quitter la ville. L'armée autrichienne est en pleine retraite, et ce soir Valenciennes sera cernée. » Le malade monte dans un chariot appartenant à une abbaye et transportant des reliques.

L'armée française avance rapidement. Les émigrés traversent Bruxelles sans s'y arrêter. Ils arrivent à Anvers. Il semble bien que la ville soit occupée par les Français, car c'est le général La Marlière, commandant l'avant-garde de l'Armée du Nord qui vise leurs passeports. Il les engage à partir directement en Angleterre. Mais le baron et son fils n'ont rien perdu de leur curiosité intellectuelle. Ils passent par Amsterdam et La Haye « désireux de voir du pays », s'embarquent à Hellevoetsluis. Après cinquante-deux heures de bateau, ils arrivent en Angleterre où ils vont retrouver le frère aîné du Chevalier qui s'y est retiré après le licenciement de l'armée des Princes.

Le baron d'Estrées et son fils passeront un an et huit mois en Angleterre, à Londres, à Epsom et à Surrey. Ils avaient quitté leur château du Tronjoy depuis onze mois. Le Chevalier écrit : « Malheureusement, notre bourse réunie à celle

de mon frère ne présentait pas un capital bien considérable. Il était urgent de s'occuper utilement. Une annonce dans les journaux publics fit connaître que mon père et mon frère se proposaient pour donner des leçons de peinture, dessin et escrime. Personne ne se présentant, nous commencions à être sérieusement inquiets.»

Heureusement, le baron rencontra un de ses anciens camarades aux mousquetaires gris, à qui il avait rendu service. Celui-ci les mit en rapport avec l'un des plus riches négociants de la Cité, nommé Louis Tessier, descendant de Huguenots chassés de France lors de la Révolution de l'Edit de Nantes. Le négociant confia aux d'Estrées « la partie peinture des immenses réparations dont son château avait besoin : restaurer et mettre en ordre la galerie de tableaux et même la dorure, telles furent nos occupations chez M. Tessier. Pour cela, nous recevions dix guinées par mois (environ cent quarante-cinq francs). Ajoutant à cette somme le produit des leçons de dessin données par mon père et mon frère, nous pouvions amplement subvenir à toutes nos dépenses forcément assez lourdes, nos relations nouvelles nous obligeant à plus de toilette.»

Le Chevalier se levait tous les jours à cinq heures du matin et se couchait très tard, ayant de plus la charge de préparer les repas. Puis, en mars 1796, après un an et huit mois de séjour en Angleterre, une lettre annonça au baron qu'il était rayé provisoirement de la liste des émigrés et qu'il devait se rendre à Hambourg où il trouverait les papiers pour rentrer en France. « Il est difficile de rendre ce que j'éprouvais à la lecture de cette lettre ! écrit le Chevalier. Nos préparatifs furent vite achevés. Embarqués à Norwich, nous mîmes cinq jours pour nous rendre à l'embarcadere de l'Elbe, contrariés par un gros temps.»

Mais ils durent séjourner à Hambourg. En avril 1796, la ville présentait un spectacle des plus extraordinaires, étant restée neutre au milieu de la conflagration générale. Toutes les nations d'Europe y avaient des comptoirs. A ce cosmopolitisme, s'ajoutait la présence de milliers — peut-être 20.000 — émigrés français. Le baron et son fils reçurent le meilleur accueil de M. Reinhard, l'ambassadeur de la République Française. Mais, après huit mois de résidence à Hambourg, les deux émigrés attendaient toujours les papiers qui n'arrivaient pas, et constate le Chevalier : « Notre petit pécule baissait de jour en jour.»

Par bonheur, un émigré fortuné, le Comte de Jumilhac qui avait acheté une maison de campagne à Wansbeck, à deux

heures de Hambourg, les invita à diriger les travaux de réfection de l'immeuble. Ils furent ses hôtes de septembre 1796 à janvier 1797. En avril, leurs ressources tombant au plus bas, le baron et son fils coururent le risque de rentrer en France simplement munis de la lettre du maire de Saint-Quentin leur annonçant leur radiation de la liste des émigrés. Par Amsterdam, ils gagnèrent Anvers, riches de six cents francs que leur avait prêté un ami. A Anvers, ils furent arrêtés et conduits chez le Commissaire de police de la Ville. Mais leur connaissance de l'art de la peinture qui leur avait permis de subsister pendant leur exil, les sauva. Le Commissaire possédait des tableaux. Ils s'en entretenirent avec lui. Dès lors, il leur rendit la liberté sur parole et les traita en hôtes. Après une semaine d'attente, les deux émigrés reçurent des passeports en règle.

« Nous fûmes d'une traite à Cambrai, écrit le Chevalier. Puis de Cambrai, nous regagnâmes Saint-Quentin en diligence, une berline à six places que nous reconnûmes pour nous avoir appartenu. Le voiturier l'avait achetée quand la République avait vendu nos meubles. Jugez de notre surprise et de notre émotion en montant dans cet équipage, et que de réflexions cela nous suggéra ! N'y étions-nous pas un peu chez nous ? »

Mais malheureusement pour le baron et son fils, la France du XVIII^e, est entrée dans le passé. La société royale, si douce aux privilégiés de l'Ancien Régime, n'est plus. « Nous arrivâmes à Saint-Quentin à la nuit tombante. Très peu de monde pour nous recevoir ; ma famille alors habitait Laon. Nous exhalions encore une odeur de proscrits... Ceux qui, dans un temps prospère s'étaient dits nos amis, s'éloignaient de nous. Nous frappâmes à plusieurs portes qui restèrent closes. Chose remarquable, nous fûmes mieux accueillis par les patriotes que par ceux qui se disaient royalistes... Il y avait quatre ans et demi que nous avions quitté la France. Ce peu de temps avait suffi pour apporter dans les habitudes, dans les usages, dans les costumes et jusque dans le langage et dans les noms un changement tel, qu'en temps ordinaire, un demi-siècle n'eut pas fait. Laisant le côté politique et les événements qui en découlent, je reviens à mes sensations personnelles. Or, la plus pénible de toutes fut celle que nous ressentîmes en visitant Le Tronquoy, abandonné depuis notre départ. Il n'y avait plus de portes, pas une seule vitre, l'herbe avait poussé partout à hauteur d'homme ; l'eau du ciel inondait les appartements. Les jardins étaient convertis en bois taillis ; pas un être vivant là où jadis régnait l'activité ;

plus un seul des arbres séculaires qui entouraient le château. Non, il n'est pas possible de décrire ce que nous éprouvâmes au milieu de ces désastres. Ce n'était pas le calme du cimetière et cependant c'était le silence de la mort ! Nous visitâmes toutes les pièces une à une, plus un meuble, plus rien. A chacune de ces chambres s'attachait jadis un nom, un souvenir. Voici les chambres d'amis, et, parmi eux, que de disparus ! Ils avaient habité là aux jours heureux. Notre visite achevée, nous quittâmes le château, silencieux. Oppressés, nous ne pouvions proférer un seul mot... Mais ce n'était pas tout. Notre maison de ville avait été saisie et vendue par la République. Là encore, nous étions des étrangers. Force nous fut de nous loger en chambres garnies, très modestes, plus modestes que celles que nous avions occupées précédemment. Quel isolement !... Nous étions étrangers dans notre patrie. Malgré l'amour du sol natal, je me pris à regretter notre maisonnette d'Ép-som.»

Le sort va donner satisfaction au jeune Chevalier. La conspiration royaliste à la tête de laquelle était le général Pichegru fut déjouée le 18 fructidor (4 septembre 1797). Le Directoire défendit la République en proscrivant ceux qu'il suppose favorables aux conspirateurs. L'extrait du registre qui ordonne au baron et à son fils de quitter la France est signé de Fouquier-Forest, frère du défunt Fouquier-Tinville.

« Nous vîmes que les malheureux ont bien peu d'amis, constate le Chevalier, et que la famille même vient souvent à manquer dans les calamités. » Dans « l'indifférence générale », et leurs propriétés étant vendues ou séquestrées, les deux hommes quittent de nouveau la France avec quinze cents francs pour tout avoir. C'était la misère en perspective.

« Notre vie fut insignifiante pendant les cinq mois que nous passâmes à Utrecht », note le jeune homme. De la Hollande, qu'occupent les Armées françaises, ils se rendent à Emmerich, sur la rive droite du Rhin, dans le duché de Clèves. Ils y retrouvent de nobles émigrés. Leur pécule diminue tous les jours malgré la vie la plus frugale et la plus stricte économie. Pendant le Carême de 1800, ils dépensent vingt-cinq francs en quarante jours. Le baron tombe malade, et le médecin lui conseille la diète. « Je suivis le même régime », écrit le Chevalier. Le 2 mai de l'année 1800, il leur reste 3 liards. « Mon père était toujours sur le grabat. Le médecin s'aperçut que ses ordonnances n'étaient pas faites. Aisément, il en devina la cause puisque après son dé-

part, je trouvai sous sa dernière ordonnance un peu d'argent de Hollande qu'il y avait glissé.» Mais, une fois encore, leur connaissance de la peinture les sauve. Sans doute aussi, certains Allemands en prirent-ils prétexte pour les secourir. Les deux hommes reçoivent 15 frédériks d'or et paient leurs dettes. Le baron se rétablit.

La tourmente révolutionnaire se calme en France. Le Chevalier vend quelques tableaux qu'il a peints, avec le produit de cette vente, toutes dettes payées, il leur reste 30 fr. avec lesquels... « Nous nous mîmes en route pour Saint-Quentin où nous arrivâmes le 9 octobre, jour de l'ouverture de la foire de l'année 1800. »

Sur cette phrase s'achèvent les « Souvenirs d'Emigration ». De nouveau, le Chevalier va habiter le château du Tronquoy où il mourra cinquante ans plus tard, à l'âge de soixante-treize ans. Adolescent, il a ressenti plus vivement encore les peines de l'émigration que ses dangers. Mais, de ce caractère doux et tranquille ne jaillit pas un cri de colère, pas une plainte. Avec une charmante maturité, le jeune Chevalier consacre toute son attention à son père atteint jusqu'au fond de l'âme par le bouleversement social et l'exil. Ainsi, la valeur historique des « Souvenirs d'Emigration » s'accroît d'un témoignage humain profondément émouvant.

Jean AGOMBART.

SOCIÉTÉ ACADEMIQUE DE SAINT-QUENTIN

Bibl. :

« LES PHILIPPY de BUCELLI d'ESTREES »,

Histoire d'une famille 1544-1942,

par ANDRE-PIERRE FRANTZEN.

« SOUVENIRS D'EMIGRATION 1793-1800 »,

du Chevalier de BUCELLI d'ESTREES,

Présentation et annotations de ANDRE-PIERRE FRANTZEN
52, avenue de Musset — 78 - LE VESINET (Seine-et-Oise).

COMPTE-RENDU DES SÉANCES 1970

Président : M^e Jacques DUCASTELLE ; Vice-Président et Secrétaire général : M. Th. COLLART ; Secrétaire adjointe : M^{me} LABBE ; Trésorier : M. CHENAULT ; Trésorier adjoint : M^e Paul LEMOINE ; Bibliothécaire et Secrétaire administratif : M^e Jacques DUCASTELLE ; Archiviste : M. Jacques BRIATTE ; Musée et Groupe Sauvetage et Archéologie : M. André POURRIER.

Janvier : Les neuf visites de Louis XIV à Saint-Quentin

Communication de M. Jean AGOMBART se référant à une documentation inédite du regretté journaliste Ch. DELPUECH. Le 9 octobre 1654, accompagné de Mazarin, il logea rue Saint-Martin à l'hôtel de M. de Fayel, actuel emplacement de l'école Jumentier ; majeur depuis 1651, il entra dans sa 14^e année. Il revint le 5 juin 1657 avec Mazarin, logea au même endroit, inspecta l'armée de Turenne cantonnée à Fonsomme, où Condé, au service des Impériaux, vint bientôt lui-même cantonner avant de se retirer vers Landrecies.

La mort de Mazarin le détermine à prendre le pouvoir en 1661, à 22 ans. Désormais, ses déplacements seront parfaitement organisés. En avant-garde, le matériel utile au cantonnement de centaines de personnes, celui des 2.000 soldats d'accompagnement étant prévu chez l'habitant : long convoi de charrettes ou chariots à 2 ou 4 chevaux ; la suite faite des carrosses emportant dauphin et dauphine, Monsieur, Madame et Mademoiselle de Montpensier ; seigneurs à cheval, escadrons de la Maison du Roi. Etapes de 14 à 44 km, avec arrêt à mi-chemin pour le dîner ; départ à 9 h. après que le Roi a entendu la messe. Au retour, Louis XIV n'empruntait jamais le même itinéraire pour rejoindre sa résidence du moment : Louvre, Saint-Germain ou Fontainebleau.

Sa visite du 1^{er} mai 1670, nous montre tout le soin que prenait la Municipalité pour le recevoir. Dès le 21 mars, elle décide que 5 compagnies en armes iront au devant du cortège royal, les ponts seront visités et mis hors de danger, les rues bien pavées, provisions de vins pour le Roi et sa cour, de confitures pour la Reine prévues pour le séjour royal. Pour abriter 3.000 soldats de l'escorte, on édifia entre Rouvrois et le Moulin des Coutures (entre la rue du Cateau et le Bb Roosevelt) 1.003 baraques, sur planchers, couvertes de chaume, soit 59 rangées de 17 chacune. Le 29 avril, l'in-

tendant de Picardie, Mgr de Bouillon venait inspecter les préparations et faire entreposer à Tour-y-Val, les poudres sous bonne garde ; le 30 avril, le Duc d'Elbeuf venait prendre connaissance des ultimes décisions.

Le cortège arrive Porte Saint-Martin à 18 h., reçu par le mayer, échevins, jurés, lieutenant et procureur royaux, sergents à verges et à masse. Le Roi et la Reine logent au Palais du Gouverneur, le Dauphin chez le Lieutenant général, le Duc et la Duchesse d'Orléans, le Maréchal Duplessis-Prélin à Pommery, rue Saint-Martin, la Grande Mademoiselle au Refuge de l'Abbaye d'Origny, les seigneurs de l'escorte en billets de logement chez des bourgeois choisis. Le 2 mai, le Roi visita la Collégiale, y constata les graves dommages causés par l'incendie de 1669, entendit la messe, fit don de 3 rouble-pistoles (60 L). Le mayer Caignart offrit dragées et confiture à la Reine et aux Dames pendant que le Roi examinait les fortifications. Le 3 mai, le cortège repartait vers Landrecies.

Louis XIV et sa Cour revinrent à Saint-Quentin, le 8 juillet 1671, le 1^{er} avril 1672, le 8 juillet 1676, le 2 mars 1677, en mars 1692.

Février : Les Protestants picards en Allemagne de 1685 à 1970. Etude historique et reportage passionnants présentés par M. J. AGOMBART, qui retrouva, en Hesse, à Friedrichsdorf, des cousins chassés de Picardie par la Révocation de l'Edit de Nantes. La Réforme, prêchée en Picardie dès 1625 par les pasteurs accompagnant les troupes de Coligny et par le pasteur Philippe VERON, habitant Lehaucourt, mais prêchant à Saint-Quentin malgré l'interdiction des villes aux protestants, ses successeurs évangélisant de nombreuses assemblées réunies à Lehaucourt, Le Catelet, Bohain, Hargicourt, Caulaincourt, dont le seigneur s'est converti ; 15 à 20 % de la population vermandoise, parmi les petites gens et les bourgeois, sont ainsi acquis à la Réforme. Dès 1684, le temple de Lehaucourt est démoli par arrêt du Conseil d'Etat. La Révocation de l'Edit de Nantes oblige les protestants à se convertir, à fuir ou à vivre dans une dangereuse clandestinité. Les départs sont innombrables dans toutes les classes de la société pour l'Angleterre, la Hollande, les Amériques, l'Allemagne.

En 1685, trois familles huguenotes, dont celle de Salomon Agombart, de Brancourt-le-Grand, s'installent avec leurs enfants à Friedrichsdorf, au pied du Taunus, à une quinzaine de km au nord de Francfort-sur-le-Main. En 1661, le touriste Jean Agombart y remarque des enseignes bilingues : Hôtel de la Tour Blanche, Hôtel des Lions, près du Temple ;

une colonne, érigée au siècle dernier, porte en français une inscription en reconnaissance à Frédéric II, Landgrave de Hesse-Hombourg qui, en mars 1687, délivra des lettres patentes aux réfugiés qui jouiraient des mêmes avantages que les autres sujets, seraient admis aux charges selon qu'on les en trouverait capables, seraient exempts d'impôts durant 10 ans, recevraient des prés, pourraient conduire leurs troupeaux dans les pâturages du Prince après la fenaison ; en attendant qu'ils eussent un Temple à eux, l'église de Hombourg serait à leur disposition. Ils auraient le privilège d'être gouvernés et jugés en première instance par un maire, des échevins tirés de l'endroit, élus par les bourgeois de la commune ; ils pourraient en appeler directement à la Chancellerie ou à la Régence, sans passer par quelque instance intérieure. Ils jouiraient du privilège de pouvoir exercer toutes sortes d'industries, sans être astreints aux règlements des maîtrises du pays et sans avoir à payer de péage pendant dix ans. Ils auraient leur notaire à eux, en tant qu'ils seraient séparés de langue, d'habitations et d'ordre politique des sujets allemands. Ils n'auraient jamais besoin de payer, comme les sujets allemands, quelque impôt pour l'importation de la soie. Pouvait-on meilleur accueil à des gens si éprouvés ?

Friedrichsdorf ne suffisant plus aux huguenots venus de Picardie, de Cévennes-Languedoc et de Vaud-Dauphiné, le Landgrave attribua de ses terres en Hesse du Nord où se formèrent les villages de Carlsdorf, Mariendorf, Luisendorf, Schwaebendorf, Hertingshausen, Wolfskaute, Immenhausen. Salomon Agombart et les siens y séjournèrent, y construisirent de solides maisons, joignirent le petit artisanat au travail de la terre, s'entraidaient fraternellement, pratiquant en commun lecture de la Bible, se gardant d'adhérer à l'Etoile Réformée d'Etat, conservant leur langue, voire le patois picard pour les nôtres. A aucune époque, ils ne furent inquiétés pour leur langue dont quelques-uns usent encore très bien de nos jours, conservant beaucoup d'amitié pour la France et les Français.

Mars : Analyse du Tome III des Archives anciennes de la Ville de Saint-Quentin, par M. et M^{me} Roger MANDRAN. Intéressant exposé mettant en relief les documents officiels de la période de 1402 à 1557 : lettres royales, suppliques de la Municipalité aux autorités et au Roi, procès entre la Municipalité et les Officiers royaux et gens d'église, comptes de la Ville, hôpitaux, paroisses, documents militaires et quelques pièces entre particuliers. S'appuyant sur leurs découvertes, les auteurs montrent qu'en cette longue pé-

riode d'instabilité, existe entre le Roi et ses sujets un lien étroit, la Municipalité s'efforçant de montrer sa fidélité au Roi et celui-ci la tenant au courant de ses intentions, de ses résolutions, de son action. Cependant, que la Municipalité défend avec passion et acharnement ses droits et prérogatives.

Avril : Histoire du Collège de Laon de 1800 à 1870,
par M. Georges DUMAS.

Voir les Actes du 95^e Congrès national des Sociétés Savantes (section d'histoire moderne et contemporaine), tenu à Reims en 1970, qui paraîtront sans doute à la fin de 1972 ou au début de 1973.

Mai : Le charme de l'éternel féminin, par le Docteur Jean ROSET-CHARLES qui, dans le cadre des Conférences publiques de notre Société, devant un auditoire choisi et nombreux, avec l'appoint de diapositives et un fond sonore, magnifie le rôle de la femme, montrant à quel point de tout temps elle a inspiré les artistes avant l'évolution de l'abstrait et de la tendance à déifier la machine au détriment des fleurs et des femmes. S'adressant à son auditoire féminin, piquant quelques banderilles, par quelques exemples, parfois caustiques mais le plus souvent aimables, il souligne le rôle éternel que son charme lui fait jouer dans tous les arts, la littérature et surtout la musique. Une heure de spectacle visuel et musical par fondu-enchaîné sonorisé, dans un enchaînement judicieux et plaisant, le modèle féminin est représenté dans toutes ses fonctions, à tous les âges de sa vie, alternant le profane et le sacré, placé dans le cadre de la nature ou dans le décor floral, paré de ses plus beaux atours ou privé de ceux-ci, sous l'angle de la plastique du nu pictural dont l'œil et l'esprit ne se rassasient jamais ; dans ses rapports avec l'homme qui peut apparaître en complément indispensable ou comme faire valoir de la beauté féminine.

Juin : Souvenirs d'une cultivatrice des environs de Saint-Quentin sur les guerres de 1870 et de 1914-18,
par M^e Georges GORISSE. D'un dossier laissé par M. Champtier, qui fut Procureur de la République à St-Quentin, il tire et rapporte, dans une forme élégante, émouvante et savoureuse, les souvenirs d'une cultivatrice plus attachée aux faits de son milieu rural qu'aux informations générales. Elle considère les dernières années du "Second Empire" comme l'un des sommets de la grandeur de la France, n'envisageant que les défaites russes en Crimée, autri-

chiennes à Magenta et à Solférino et le peu d'importance de la Prusse pourtant vainqueur à Sadowa.

Notre cultivatrice, mûrie par les épreuves, se montre plus justement réaliste dans ses jugements sur la campagne 14-18, pour ses compatriotes et elle-même, sur une longue, tracassante, douloureuse occupation ennemie et surtout l'anéantissement de son village, de ses terres, de sa ferme et leur patiente mais courageuse restauration, dont elle fut l'âme.

Maintenant qu'elle et ses ancêtres reposent dans cette terre bien aimée, il est sage de penser que leur poussière se confond avec ces champs productifs d'abondantes moissons et dont la moindre parcelle fut leur raison d'être.

Septembre et octobre : Le Vermandois de 1920 à 1950 : I. - Les faits ; II. - Souvenir et opinions d'un témoin, par M. Th. Collart.

Novembre : Henri GALOY, poète saint-quentinois, par Madame Polvent-Boutinot, qui analyse, avec passion et finesse, l'œuvre éditée de ce poète picard, qui vécut de 1878 à 1900, chez ses parents adoptifs « Au Sabot d'Or », rue d'Isle, à Saint-Quentin. Henri DERCHE, de son vrai nom, fit ses études au Lycée H.-Martin avec Marc Delmas, Paul Demarquet et Fernand Lalande. Devenu Parisien, jamais il n'oublia Saint-Quentin dont il chanta son martyr, sa basilique, son carillon, son musée, en de fort beaux poèmes que nous dit délicieusement la conférencière. Celle-ci analyse ensuite d'autres thèmes de la vie intérieure, états fugitifs et sincères du poète : l'ambiguïté de l'anxiété, notations sur le bonheur, beauté de la nuit, celle d'un jardin, puissance inaltérable des souvenirs. Les sons, les parfums, les couleurs, l'eau servent à fixer ses émotions ; le verbe vif et choisi exprime et souligne la réalité d'un trait net et fin. Tour à tour, il confie ses déceptions et ses élans de cœur. Les regards « qui vont caressant ou griffant » le retiennent. Il loue les beaux yeux « polis » par « les douleurs obscures ». « Eux qui, gais malgré tout, portent avec vaillance. Anisi qu'un vétéran sa Plaie, l'Expérience ». « Il peut craindre l'infidélité et la mort ». Il connaît le rêve, l'incertitude, le ravissement, la jalousie, mais aussi la rupture. Sa faveur dernière monte vers l'épouse. LE CŒUR, paru en 1908 consacra sa renommée :

Ah ! maudis-le ce cœur chanté dans plus d'un livre !
Quand tu voudrais aimer celui qui te fait vivre,
Celui qui te fait vivre est ton lent meurtrier.
Il se reposera quand il t'aura tué !

Depuis 1937, il repose au Cimetière Saint-Jean, en la concession DERCHE-DELVAL. Il laisse le souvenir d'une âme mystique et vraie.

Décembre : La place de l'histoire locale dans l'enseignement, par M. André TRIOU, Professeur d'histoire au lycée. L'histoire locale a un certain nombre de défauts : a) elle est discontinue ; b) elle est extrêmement inégale ; c) pour des enfants, elle est écrasée dans le temps ; d) elle défie souvent la logique enfantine et n'est claire que pour nous.

Avant de l'utiliser, il faut faire l'inventaire des ressources historiques offertes par les archives, les collections, les livres anciens, les images, les journaux et n'en retenir que ce que les élèves en peuvent étudier par eux-mêmes, éliminer le trop abstrait, le possible rébarbatif comme les dénombrements, les comptes, ce qui ne serait pas profitable aux enfants et ne pas tenter d'en faire des érudits locaux et de les mener à l'histoire gratuite. Il y faut du sérieux et de la méthode : a) en l'intégrant aux leçons qu'elle concrétise en partie ; b) en faisant étudier des archives, en petit groupe, soigneusement encadré ou en rassemblant en un recueil des textes locaux de plusieurs époques, de vieux plans, des gravures typiques ; c) par des visites aux monuments, musées, ruines intéressantes, visites orientées, faisant appel à la réflexion, à l'observation, à l'imagination ; d) en demandant des comptes rendus, des analyses, surtout en profitant des moyens audio-visuels...

En conclusion, il importe de faire aimer l'histoire, de donner le goût et le respect du passé.

* * *

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

LA GRANDE CAMPAGNE DE RECONSTRUCTION RURALE MONASTIQUE, EN SOISSONNAIS, AU XIV^e SIÈCLE

On rencontre encore dans un certain nombre de fermes du Soissonnais, des granges anciennes monumentales et des vestiges de remparts étonnants. La surprise qu'ils produisaient était telle, qu'on croyait que ces granges avaient été des chapelles, que ces granges et remparts ne pouvaient être que l'œuvre des « Moines rouges » ou Templiers, et, bien à tort, les populations plaçaient ceux-ci à la Perrière — Confrécourt — Forest — Toutvent — Favières — L'Epine, etc... Aucune trace de fortification en réalité ne se rencontre dans les lieux qui ont appartenu aux ordres religieux militaires; pas davantage et pas de grandes granges non plus, dans les fermes de seigneuries laïques. Ces curiosités ne résident que dans les domaines d'abbayes, ceux qui se localisent à l'écart et généralement en crête des plateaux.

Granges et remparts, lorsqu'ils se rencontrent dans le même domaine, sont de structure architecturale identique; les auteurs n'ont jusqu'ici guère varié en les datant du XIII^e siècle, l'examen archéologique m'a conduit à les rajeunir, et mon interprétation doit se corroborer grâce à des textes. Des textes qui concernent nos abbayes, et qui ont été exhumés récemment des archives vaticanes par Monsieur Pierre GASNAULT. Ainsi donc, la grande campagne de reconstruction rurale monastique n'a dû pouvoir commencer qu'après 1370.

Nous allons tout d'abord rappeler en gros, les événements qui provoquèrent cette reconstruction :

Au XIII^e et au début du XIV^e siècle, le Soissonnais, région agricole, se trouvait, semble-t-il, dans un état d'aisance relative. Ses fermes, qu'il serait plus exact de nommer « granges » ou « censes », pouvaient être des bâtisses déjà anciennes, peut-être contemporaines des églises paroissiales

qui, presque toutes, étaient romanes, l'épanouissement du XIII^e siècle ayant eu peu à ajouter dans la campagne soissonnaise.

Cet état de prospérité vint à être compromis vers 1340, date des convoitises du roi d'Angleterre sur le royaume de France.

Les débuts de la guerre furent malheureux, ce devint pis après la bataille de Poitiers (1356). Le roi Jean prisonnier, le gouvernement parisien se trouve agité par un mouvement révolutionnaire. Edouard III et son allié le conspirateur roi de Navarre Charles-le-Mauvais, ont beau jeu pour opérer leurs battues ; leurs troupes se comportent comme des bandes de brigands, elles terrorisent la campagne, la rançonnent, et la dévastent sans vergogne.

L'état lamentable est à son paroxysme en 1358, et, c'est cette même année que les paysans lassés de tant d'épreuves, s'en prendront aux nobles, qui n'avaient pas su les protéger. — C'est la Jacquerie.

En 1358, la campagne soissonnaise se trouva menacée de tous côtés par des garnisons qui s'étaient établies dans des châteaux et fortins :

A l'Est, ceux qu'on appelle Navarrais, sont à Vailly et Pontarcy. Des Anglais sont à Courlandon, Saponay ; ils sont aussi au Sud, à Oulchy, Troissy, Nogent-l'Artaud, La Ferté-sous-Jouarre, Oissey.

A l'Ouest, d'autres Anglais tenaient la vallée d'Oise et le gros de l'armée occupait Mauconseil, près de Noyon.

A ce moment, le Dauphin-régent obligeait l'Abbaye de Saint-Médard, d'entretenir et de solder des hommes d'armes tant à l'abbaye, qu'à son château de Vic-sur-Aisne. Tous les manoirs étaient garnis de soldats, les partis étaient affrontés, chacun d'eux se conduisait en vandale, et s'entretenait à l'aide de razzias.

Les Anglais abandonnèrent Mauconseil, et la plupart de leurs repaires soissonnais, en 1359. Pour Saponay, Troissy, Nogent-l'Artaud, on sait que leur retraite avait été achetée. En 1361, ils étaient encore à Oulchy, tandis qu'on quêtrait les deniers pour leur expulsion.

Le traité de Brétigny venait de mettre fin à cette première période d'hostilités, et il semble prouvé qu'à ce moment, en 1360, l'état de ruine de la région était général et tragique. C'est ce que va montrer le document relatif aux domaines de l'Abbaye de Saint-Médard.

L'argent, nerf de la guerre, était, dès le XIV^e siècle, ce

qu'il est resté depuis. Aux calamités des populations s'ajoutaient des impôts exceptionnels ; le clergé et ses bénéficiers, eux aussi, furent souvent mis à contribution. Quand ces derniers en vinrent à friser la gêne, ils rédigèrent des suppliques pour obtenir des exonérations ; ce sont deux d'entre elles que M. Gasnault a retrouvées à Rome et a publiées dans la Revue Mabillon. Elles font, en outre, mention de deux autres, qui émanaient des Abbayes Notre-Dame et de Saint-Jean-des-Vignes, ces deux autres suppliques n'ont pas été retrouvées.

La réclamation des Bénédictins de Saint-Crépin-le-Grand, était accompagnée du bilan de leur abbaye. Les ruines étaient signalées, mais non pas évaluées. Il y était chiffré le chétif revenu de chacune des censes, en regard du revenu qu'elles produisaient avant 1358 et 1359.

La supplique de Saint-Médard de 1366, par contre, apporte toutes les précisions qui sont précieuses à cette étude,

Ces autres Bénédictins dataient le début de leurs malheurs de 1358. Leur revenu était tombé à néant ou presque. Ils avaient acquitté leurs taxes pour la rançon du roi Jean, pour le rachat des forteresses occupées par l'Anglais, pour les impositions du Saint Siège, et du « Trentième », et voici que Charles V levait d'autres subsides pour expulser les grandes compagnies.

Pour faire face à ces charges, les religieux avaient dû vendre une partie du trésor de l'Abbaye. Ils avaient contracté des dettes, engagé même une partie de leurs revenus.

Ils estimaient qu'il leur faudrait 20.000 frs d'or pour remettre en état leurs immeubles, incendiés, et, enfin, chiffrèrent la perte qu'ils éprouvaient de la non-valeur actuelle de leurs fermes.

La garnison de Vailly avait rasé La Perrière, Crouy, et Chivres. Les garnisons de Saponay, Troissy, Nogent et Oisery avaient totalement pillé les lieux suivants, qui maintenant étaient déserts : Favières, La Siège, Rugny, Ciry, Soucy et Marisy qui, lui, avait été incendié.

La garnison de Mauconseil avait été davantage dévastatrice. Tous les lieux qui suivent étaient inhabitables, *complètement rasés*, et totalement inutiles à l'Abbaye : Toutvent, Moufflaye, Confrécourt, Forest, Rethondes, et la Croix Saint-Ouen et Bétancourt, ces deux derniers ayant été incendiés.

Le texte qui vient d'être résumé, a signalé des censes complètement détruites, et que nous allons retrouver tout

à l'heure munies de remparts importants, et dominées par des granges somptueuses. Remparts et granges portent les caractéristiques du XIV^e siècle. Il se déduit qu'ils n'ont pu être érigés que postérieurement au document de 1366.

L'œuvre de reconstruction fut une entreprise d'envergure, sa réalisation ne dut être possible qu'à la faveur d'un retour au calme, et d'un redressement financier.

LA FERME DE COMMUNAUTE

Monsieur Brunet, dans sa « Structure agraire des plateaux entre la Seine et l'Oise », constatait la remarquable et presque exceptionnelle prépondérance agraire des établissements religieux pour le Soissonnais et le Valois septentrional. C'est qu'ici les abbayes anciennes (Saint-Médard, Saint-Crépin-le-Grand, Notre-Dame) avaient été les héritières des villas-domaines mérovingiennes et carolingiennes, qui elles-mêmes, semble-t-il, avaient succédé à la grande exploitation gallo-romaine.

Légataires des princes chevelus, les ordres religieux en ces temps anciens, étaient seuls capables de faire valoir des grandes surfaces. Ils étaient laborieux et organisateurs, disposaient de moyens, avaient vocation de continuité, ils n'aliénaient jamais.

Leurs censes sont plantées au bord de leur plateau de labour. Elles dominent la vallée où elles ont leurs pâtures. Près de la cense est un point d'eau, et toujours la carrière. En crête du plateau Soissonnais, il suffit de piocher pour extraire le calcaire de bonne qualité qui a joué un grand rôle dans l'histoire de l'architecture locale.

C'est ce matériau, bon marché et à pied d'œuvre, qui sera mis à contribution pour les édifications qui nous intéressent.

LA FORTIFICATION DES ABBAYES :

Jusque le milieu du XIV^e siècle, il semble que les abbayes n'étaient fermées que de murs, et non pas de fortifications proprement dites. Ce sont les temps d'effroi qui viennent d'être rappelés, qui firent murailles Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Crépin-le-Grand, Essômes en 1358, Notre-Dame en 1364. Coincy, lui-même, n'obtint son autorisation de le faire qu'en 1402.

Le cas de Saint-Médard est différent. Cette abbaye se trouvait auparavant officiellement fortifiée. On connaît un

état de marché de 1211, par lequel un entrepreneur s'engageait à des restaurations et à une augmentation de quatre tourelles. Cette fortification s'explique par une déclaration de 1181, par laquelle Philippe-Auguste indique que le « Château de Saint-Médard » est une propriété du roi, la désignation de château sera encore employée au XIV^e siècle.

Le plan très précis du XVI^e siècle, conservé aux Archives Nationales, permet la reconstitution intégrale de cette enceinte régulière, qui était flanquée de 15 tours espacées de 45 en 45 mètres. C'était un ensemble du XIII^e siècle évidemment. Rien ne l'apparente aux ouvrages défensifs ruraux qui vont suivre, et que les plans anciens ou des vestiges vont nous permettre d'étudier.

LES FORTIFICATIONS RURALES :

L'état de ce que le XIV^e siècle a bâti, de remparts et de granges est impossible à dresser. La cause, est que le sujet n'a pas été étudié à temps, et que la première guerre mondiale a renversé tout ce qui existait dans le vaste espace situé entre la vallée d'Aisne et celle de l'Ailette.

Il ne semble pas que toutes les grandes fermes monastiques étaient dotées d'ouvrages fortifiés. Ce qui se constate c'est que presque toutes celles de Saint-Médard l'étaient ; et, plus rarement, les censes des autres abbayes, celles de l'Evêché et du Chapitre Cathédral.

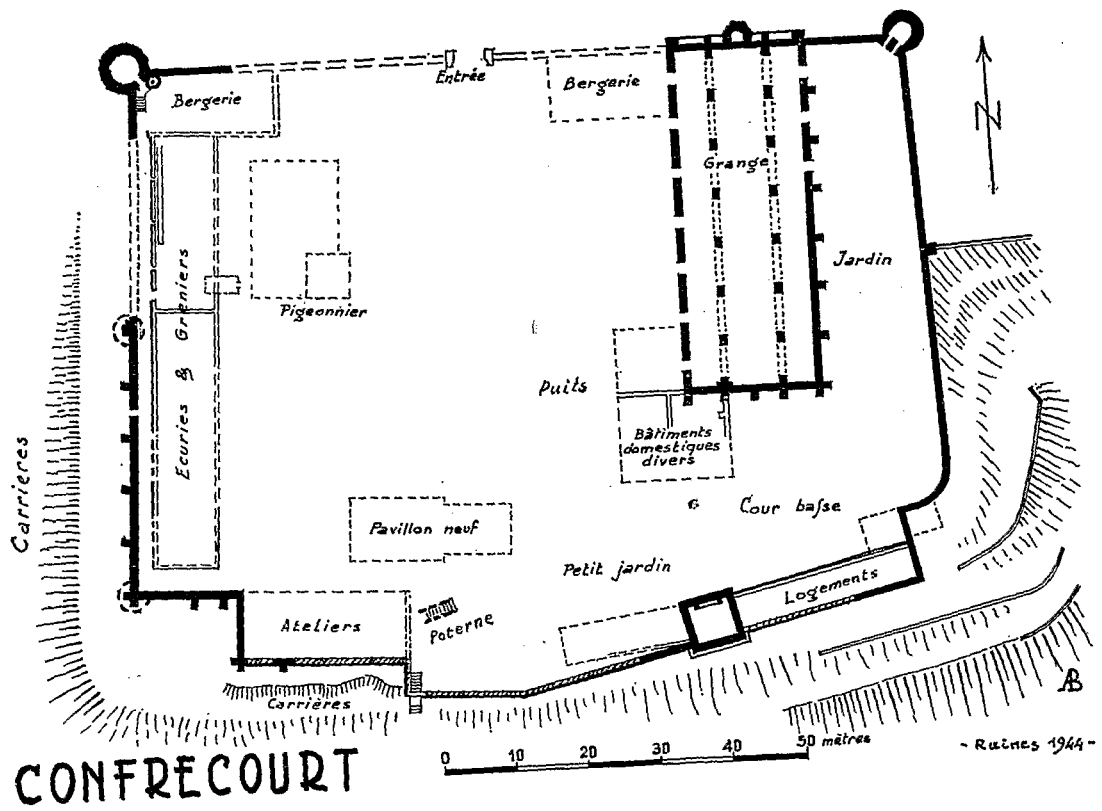
— Douze spécimens sont localisés pour Saint-Médard : La Perrière, Cuisy-en-Almont, Chivres, La Siège, Forest, Confrécourt, Moufflaye, Toutvent, Soucy, Rugny, Marizy-Saint-Mard et Vez-Saint-Mard.

— Deux pour l'Abbaye Notre-Dame : Le Mont de Courmelles et la Montagne à Ressons.

— Un pour Longpont : Vaubéron.

Il est curieux que ces corsets de pierre contemporains, ne renferment pas de plans-types de distribution de bâtiments. On en déduit, que les ordonnateurs de ces grands travaux ont dû laisser à chaque cense, sa particularité, par nécessité d'économie et de temps, conservant et réparant ce qui était, s'attachant surtout à ériger l'essentiel du moment.

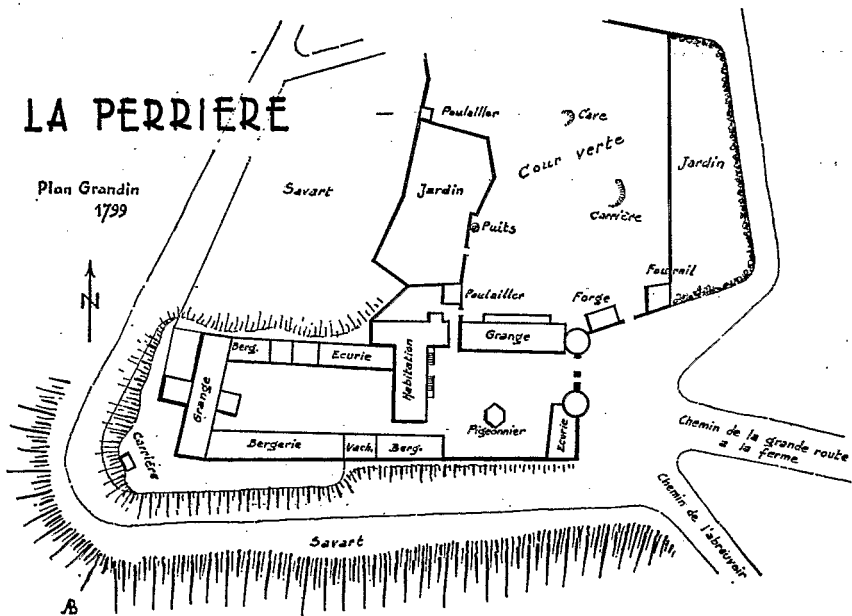
Le périmètre des clôtures est très régulier, quand il se peut. Celui des hauteurs alignait sa grande longueur dans le sens de la crête (La Montagne, La Siège, Saint-Mard) ; lorsqu'un promontoire ou éperon était offert, l'enceinte épousait son contour (La Perrière, Mont de Courmelles, Confrécourt, Forest). L'accès était toujours tourné du côté du

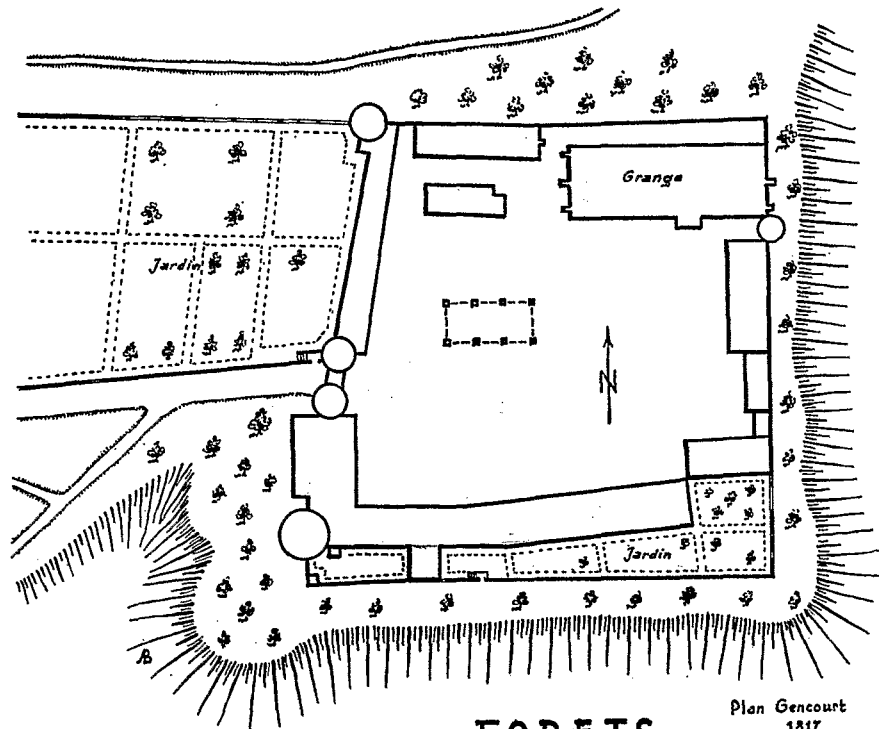


CONFRECOURT

LA PERRIERE

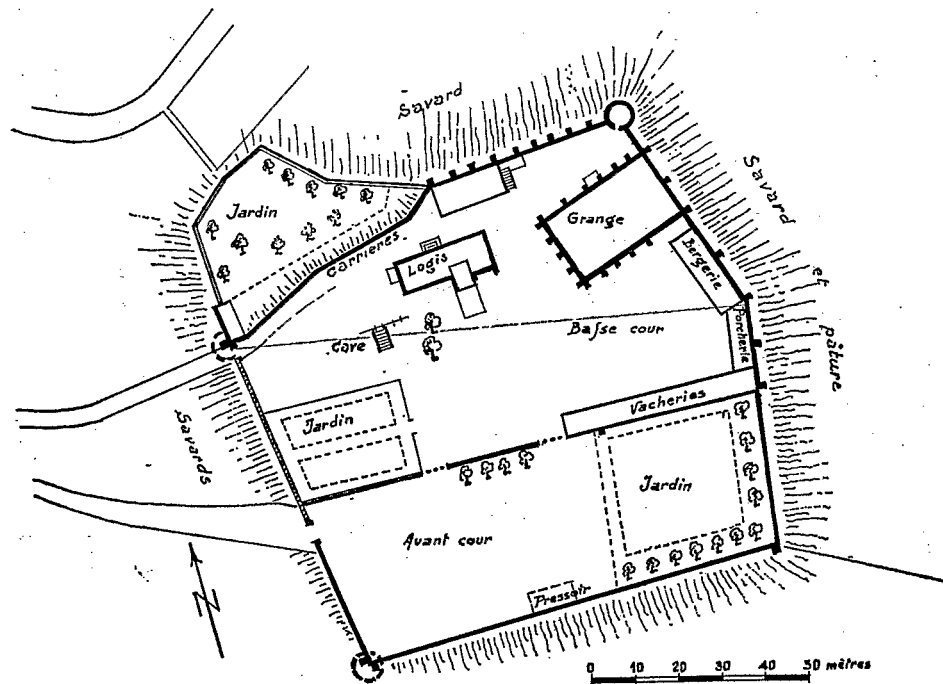
Plan Grandin
1799





FORETS

Plan Gencourt
1817



$108 \times 67 = 7236$
 $123 \times 47 = 5781$
 $\quad \quad \quad 2$
 \hline
 13ha

LE MONT DE COURMELLES

Plan Charrier, 1749

plateau. Les éléments défensifs sont ceux de l'architecture militaire du XIV^e siècle. Ils consistent en rares tourelles et nombreuses échauguettes.

Cinq ensembles étaient presque complets en 1914 : La Perrière, Chivres, Confrécourt, Forest, et le Mont-de-Courmelles. Les tours circulaires étaient du côté le plus vulnérable ; deux seulement aux angles côté du plateau. Rares étaient les cas où on en ajoutait deux aux portes (La Perrière, Forest, et il le semble à Confrécourt). Sur les autres côtés, la muraille de hauteur variable, était épaulée par des robustes contreforts à retraites, ceux des angles ou des décrochements étaient surmontés d'échauguettes ; celles-ci juchées sur des encorbellements variés, de corbeaux ou consoles ou de trompes. (Exemples les plus complets à l'heure actuelle : Confrécourt et Soucy). Le souci de flanquement des courtines rectilignes des côtés de ravins, a parfois fait dresser des tours carrées. On en trouve à La Perrière, La Siège, La Montagne, Confrécourt, et Forest.

L'enceinte de Chivres, prévôté dans une agglomération, était très régulière, avec sa tour d'angle et ses nombreuses échauguettes, régulièrement espacées sur leurs contreforts. Les caractéristiques de ces clôtures fortes, se retrouvent toutes dans une enceinte remarquable plus importante, qui est celle de Saint-Jean-des-Vignes, dont il reste de notables vestiges, qu'il est aisé de compléter grâce à l'image du moine graveur BARBARAN. Ce qu'il est étonnant de constater, c'est que cette abbaye, si vigilante, riche d'innombrables censes, ne paraît pas s'être souciée de leur sécurité.

LES PORTES :

Il est une particularité qui les différencie de celles des manoirs. Elles n'étaient jamais précédées de fossés, ni munies de pont-levis. Pour le reste, d'aucunes avaient un aspect très guerrier, avec leurs deux tours.

A Forest, en 1914, elles étaient encore en place, là un arc en tiers-point les reliait, pour confectionner un assommoir (c'est le genre de celui qui existe au Prieuré de Saint-Leu d'Esserent).

Soucy, jusqu'au siècle dernier, était défendu par un châteaulet à deux échauguettes. La ferme de Rugny, plus favorisée, a conservé son porche, mais son appareil défensif est plus précaire. Il consiste en deux échauguettes, qui gardent leurs tourelles intactes, leurs modillons et trompes semblent être le travail du maçon qui a œuvré à Chivres.

L'entrée de La Perrière, est la plus connue. Elle étonne le non averti par son luxe exceptionnel. Elle n'est plus complète, il lui manque une tour ; l'autre figure sur un bon plan et un texte de 1790. Les deux porches (analogues à ceux des accès disparus, des abbayes de Notre-Dame de Soissons, et de Saint-Jean de Laon), leurs faisceaux de colonnettes et leurs arcatures sont du XIII^e siècle. Il est aisé de constater que tout ce qui les encadre, est du siècle suivant. L'exemple de La Perrière, vient ainsi corroborer ma thèse sur la vraie date de la fortification des fermes. Ici, on a, au XIV^e siècle, conservé l'entrée décorée des années de paix, mais on a aveuglé ses claires-voies, trop vastes. On a créé un chemin de ronde au revers, ajouré de meurtrières et greffé de part et d'autre deux fortes tours. A noter qu'une distance inusitée séparait ces tours, la largeur des arcades qu'on conservait, en était la cause. Cet exemple de fusion de témoins d'âge différent, ne se rencontre qu'ici et à Faivières.

DE DONJON :

Il n'en est qu'un, celui de Marizy-Saint-Mard, qui, dans cette prévôté importante de l'Abbaye, est le seul ouvrage du XIV^e siècle, qui a été conservé lors de la transformation somptuaire du XVI^e siècle.

C'est une tour carrée cantonnée de quatre tourelles, trois sont posées sur encorbellements et piliers, l'autre, qui est octogonale et qui part du pied, contient la vis d'escalier.

La tour a un rez-de-chaussée, deux étages, et des combles, ceinturés de mâchicoulis sur corbeaux. Chacun des étages possède une cheminée, le premier étage se trouvait de part et d'autre en communications avec les courtines. L'architecture de cette tour est très soignée, certaines de ses baies sont à archivoltas décorées. Elle n'en est pas moins un ouvrage militaire dans une propriété ecclésiastique.

L'absence de donjon dans les fermes, pouvait être rachetée par un réduit où les défenses pouvaient être concentrées. C'est ce qu'on voit à Vez-Saint-Mard, et à la Montagne de Ressons, où le pignon de logis qu'on a dressé contre le rempart, est encadré de deux hautes tourelles, toujours posées sur encorbellements et sur contreforts. Ces tourelles sont coiffées de poivrières de pierre, celles de Saint-Mard bien dégagées, montrent le crénelage au niveau du chemin de ronde et des baies étroites aux étages supérieurs.

LOGEMENTS RESIDENTIELS :

Il n'en reste que de très rares vestiges, ce qui ne laisse pas que d'étonner, et de porter à croire que les grands travaux s'en sont désintéressés, et n'ont porté leur effort que sur deux éléments essentiels : la grange réceptacle des récoltes et la muraille de sécurité.

A Confrécourt, le bas de la tour carrée, en berceau plein cintre, muni d'une très vaste cheminée, servait d'habitation. On l'appelait, en 1914 encore, « le logis du prieur ».

A Rugny, le logement XIV^e siècle n'a pas démerité ; son entretien et ses transformations lui ont conservé sa destination. Son étage était éclairé par des baies géminées, étroites, ouvertes sous tympans trilobés.

Favières et la Montagne conservent des bâtiments plus importants et assez somptueux. A Favières, écart non fortifié, s'adosse contre les deux travées d'une haute chapelle du XIII^e siècle, un logis à caractère. Une galerie, genre cloître s'insère dans le rez-de-chaussée, et l'étage est ouvert par des lancettes logées dans un encadrement à tiers-point.

Très coquet est le logis de « La Montagne » de Ressons, qui se fonde sur la crête. Il est long de 35 mètres, est épaulé par 11 contreforts décoratifs ; deux d'entre eux enferment le contre-cœur d'une large cheminée, et 8 belles fenêtres donnaient le jour à l'étage ; elles sont à croisées de pierre, surmontées d'un tympan ogival aveugle. Le pignon Est dispose des deux échauguettes vues à Saint-Mard (les mêmes qu'à Saint-Nicolas-aux-Bois, et au Tortoir, en Laonnois), et le pignon Ouest s'adosse à une tour carrée.

Ces deux bâtiments de Favières et de Ressons-le-Long, nous semblent trop luxueux pour l'hébergement d'une main-d'œuvre agricole. En ce qui concerne Favière, il y a lieu de croire, qu'à la fin du XIV^e siècle, Saint-Médard entretenait encore une communauté dans cette prévôté. Le cas devait être différent à Ressons-le-Long, propriété de nonnes ; son beau manoir accolé à la cense devait servir à l'avoué défenseur et régisseur desdites religieuses dames du lieu.

GRANGES :

Le type de la grande grange de la propriété ecclésiastique est connu. Il s'est fixé dès le XIII^e siècle. C'est le plus vaste bâtiment de l'exploitation et c'est le plus soigné. Son intérieur contient presque toujours trois nefs, séparées

par des piliers de pierre ou de simples poteaux de bois, qui soutiennent la charpente. Ces piliers peuvent être reliés par des arcades, dans ce cas, elles donnent à l'intérieur l'aspect d'une église à charpente apparente.

Souvent sur le pignon, près de l'entrée, se trouve une tourelle, qui renferme une vis d'escalier, qui va se terminer à un poste d'observation.

Diverses régions possèdent de bons spécimens de granges du XIII^e ou du XIV^e siècle. Il en est dans le département du Calvados, au Sud de Paris, à Maubuisson et Haute-Bruyère, au Nord de Paris à Vaulerand et à Noues ; en divers endroits du Valois, et du Beauvaisis, et, près de nous, à l'Est, sur les confins du Rémois, se trouvait celle de Voisin.

De celles du Soissonnais, personne n'a parlé ; il semble pourtant qu'aucune région n'en ait autant bâti, ce qu'explique d'ailleurs la vocation locale, la fertilité du sol et l'abondance d'excellent matériau.

La vision de tels greniers d'abondance dans de prosaïques fermes a émerveillé les générations qui suivirent celles de leurs constructeurs. Elles ont brodé et entretenu des légendes dans lesquelles une intervention supra naturelle serait venue en aide aux bâtisseurs.

C'est le diable qui aurait réalisé la grange bénédictine de Warnavillers, près d'Estrées-Saint-Denis ; celle de Voisin, pour les cisterciens d'Igny ; c'est toujours lui, qui, pour les bénédictins de Saint-Médard, aurait élevé en une nuit, avant le réveil du Coq, celle de Confrécourt. Il est plaisant d'ajouter que, dans ces contes, la ruse humaine avait toujours raison des spéculations du Malin. Celui-ci perdait son enjeu satanique à quelques minutes du finissage de son travail. Et, c'est ce qui a fait que le gradin pinacle, manqua toujours au pignon de Confrécourt.

A Vaulerand, où il manquait un carré de toiture, une semblable légende circulait ; l'Abbé Lebœuf, au XVIII^e siècle, crut trouver explication plus rationnelle : c'était, selon lui, une ingénieuse disposition qui permettait l'échappement des vents qui pénétraient au portail. On donnait pareille explication à notre grange de La Neuville-Saint-Jean, à laquelle manquaient deux travées d'un bas-côté.

Les esprits devenus moins crédules n'en n'ont pas moins lancé une fantaisie nouvelle, celle qui prétend que ces bâtiments ont été des chapelles monacales.

Les granges du Soissonnais n'atteignent pas la grâce architecturale de deux cisterciennes qui sont hors série :

MAUBUISSON (Abbaye près de Pontoise), et VAULERAND (près de Louvres qui appartenait à Chaalis), ni même de WARNAVILLERS, aux piliers circulaires. Toutes ici, en Soissonais, ne tendent qu'au robuste et au rationnel.

Il serait impossible de dresser une liste des grandes granges qui ont existé. Elles furent toutes couvertes de chaume ; Fronteny et le Mont de Soissons l'étaient encore au siècle dernier, et l'on entreprenait à Confrécourt de remplacer ce chaume en dur quand la mobilisation de 1914 se produisit. Ainsi, s'expliquent les incendies qui, au cours des temps, contribuèrent à amoindrir et à faire disparaître beaucoup de ces curieux édifices.

Voici un état très sommaire dans lequel sont comprises d'importantes granges défuntées, ou dont il ne reste que des vestiges, mais pour lesquelles il existe des plans ou des documents :

POSSESSIONS DE L'ABBAYE SAINT-MEDARD : 8, parmi lesquelles sont disparues celles de La Perrière (Crouy) — Confrécourt (Berny-Rivière) — Forest (Morsain) — Moufflaye (Saint-Christophe à Berry) — Toutvent (Moulins) et Rugny (Arcy-Ste-Resfitue).

POSSESSIONS DE L'ABBAYE de SAINT-JEAN-des-VIGNES : 5, dont les disparues : La Glaux (Dommiers) — Maison-Neuve (Chaudun) — Violaine (Louâtre).

ABBAYE NOTRE-DAME : 4, — Ont disparu : Chaudun — Le Mont de Courmelles — et Mercin.

ABBAYE DE LONGPONT : 3. — y compris Vauberon (Morfontaine) — et Morembeuf (Vierzy).

ANCIENS BIENS DES TEMPLIERS : 3. — Ont disparu : Mont-Hussart (Courcelles) — et l'Arbre-Saint-Martin (Filain).

EVECHE : 1 (Carrière l'Evêque).

CHAPITRE CATHEDRAL : 1 à Chelles, dont il ne subsiste que des restes.

COUVENTS DIVERS : A Maison-Bleue (Cuisy-en-Almont) — Noue (Pisseleux) — et le Charme Prieuré Fontevriste (Grisolles), cette dernière extraordinairement longue.

Soit, au total, 28 granges.

Huit sont encore debout : Soucy — La Siège (Couvrelles) — Fronteny (Saint-Rémy-Blanzay) — Neuville-Saint-Jean (Lauvoy) — La Montagne (Ressons-le-Long) — La Grange (Long-

pont) — La Carrière-l'Evêque (Septmonts) — et le Mont de Soissons (Serches).

Dans la présentation de leurs caractéristiques, j'ajouterai Confrécourt et le Mont-Hussard, pour lesquelles existent les éléments précis.

Des granges détruites, il n'est plus possible de déterminer lesquelles pouvaient appartenir au XIII^e siècle. Dans celles-là se classent les vestiges qu'on voit à Chelles — au Charme — et celle de Fronteny, qui nous est parvenue complète, sans aucune transformation. Elle se dresse sinon en prototype, du moins en doyenne. Il est intéressant de signaler que ses rampants s'ornent déjà de la gradination ascendante, particularité économique et élégante, qu'a donné gratuitement la pierre de taille, et qui, jusqu'à 1850 environ, agrémentera la moindre bicoque soissonnaise.

CARACTERISTIQUES DES GRANGES DU XIV^e SIECLE :

La grange n'obéit pas à des règles d'emplacement ni d'orientation dans la ferme. Il est assez exceptionnel que sa longueur fasse corps avec la muraille de clôture. Cela se trouve à La Perrière, Rugny, Vaubéron et Chelles. Mais, en général, la construction est placée à sa parallèle en retrait. Il se peut qu'un pignon soit fondé sur le rempart, ainsi en était-il au Mont de Courmelles, à Forest et Confrécourt. Dans ce cas, on n'interrompait pas le chemin de ronde défensif. A Confrécourt et à La Siège, on avait dressé un curieux dispositif ; il avait été adossé au pignon un avant-corps de quatre arcades, qui portait le dit chemin de ronde. C'est ce même artifice qui, à la même époque, fut appliqué au clocher de Laversine, et à deux autres de la seigneurie de Saint-Médard : à Crouy et à Fontenoy.

La grange qui est l'élément primordial de l'exploitation, est isolée dans la cour, parce que la charpente et son chaume sont une forêt vulnérable, à la moindre allumette.

Les dix granges que j'ai retenues, ont toutes des dimensions différentes, et notamment les trois de Saint-Médard, qui donnent les trois types généraux :

— La grande : CONFRECOURT, 48 mètres de long pour 798 mètres carrés de surface,

— La moyenne : LA SIEGE : 37 mètres de long, 518 mètres carrés,

— La petite : SOUCY, 26 m, 50 de long, 382 mètres carrés de surface.

Les longueurs d'édifices vont de 26 à 45 mètres, leurs largeurs de 15 m. à 18 m., alors que les hauteurs des pignons sont constamment voisines de 15 mètres.

Grandes et petites possèdent les mêmes caractéristiques architectoniques : les murs latéraux ont, au XIV^e siècle, gagné de l'élévation sur les précédentes. Leurs portes d'accès ne sont plus ouvertes dans le pignon (sauf à Soucy et à la Grange de Longpont), elles sont latérales (Confrécourt, La Siège, Neuville, La Montagne, Mont de Soissons).

Les pignons contiennent des baies d'aération décorées de chanfreins ; ils s'épaulent de contreforts à ressauts, et larmiers. Contre les murs latéraux, d'autres contreforts, correspondent pour l'aplomb à chaque pilier, et à chaque ferme.

La tourelle à vis sur le pignon du type Vaulerand, a fait place au XIV^e siècle, à une échauguette qui s'érige en pinnacle, pour la surveillance des abords de la ferme. Il en restait quatre en Soissonnais : à Confrécourt : tourelle hexagonale prenant pied sur le chemin de ronde. A Neuville, Soucy et Mercin : guérites, sur encorbellements ou sur trompes. C'est de l'extérieur que le guetteur accédait à ces vigies (de même qu'à Haute-Bruyère, près de Chevreuse), par un escalier droit, celui des degrés du rampant du pignon.

Les nefs étaient séparées, soit par des files de piliers de pierre (6 spécimens sur 10 cas précis), ou par des rangées d'arcades (4 spécimens).

La belle grange du Mont de Soissons défient, seule, un mode particulier de supports. Il consiste en une seule file de piliers (12 au total), placée dans l'axe du bâtiment. A noter que cette grange est désormais la plus longue et la plus spacieuse de la région. Au moment de sa construction, elle s'étendait sur 41 m,50 ; le même XIV^e siècle l'a jugée insuffisante et l'a prolongée de trois travées, ce qui a porté sa longueur à 55 m,60.

De tels édifices ont nécessité des charpentes extraordinaires, mais il ne semble pas que les plus anciennes de celles qui subsistent, soient antérieures au XVI^e siècle.

Ce qu'il faut ajouter, c'est que ce type de grange disparaît avec le XIV^e siècle ; celui qui apparaîtra à la fin du XVI^e siècle sera d'un modèle fort simplifié et sans piliers intérieurs.

IMPORTANCE COMPAREE DE DIVERSES GRANGES :

	Longueur	Largeur	Nombre de travées	Surface
Mont de Soissons	55 m 60	16 m 50	13	779 m ²
Le Charme	53 m	20 m 70	9	927
Confrécourt	48 m	18 m 60	7	798
Neuville-St-Jean	45 m ³⁹	16 m 70	7	664
Mont Hussart	45 m	17 m	9	688
Longpont	41 m	17 m 50	8	622
La Siège	37 m	17 m	7	518
Carrière l'Evêque	30 m	17 m	5	431
Fronteny	28 m	18 m	5	454
Ressons-le-Long	27 m	20 m	5	432
Soucy	26 m 50	17 m	4	382
<i>La Plaine</i>	<i>30,10</i>	<i>18,80</i>		<i>535</i>

Le mouvement constructif du XIV^e siècle, durant la guerre de cent ans, semble un paradoxe, et la question se pose : comment les calamités ont-elles pu permettre pareille floraison ? On remarquera que celle-ci ne fut pas particulière au temporel ecclésiastique, sous le rapport féodal et défensif, les seigneuries, en cette fin du XIV^e siècle, ont bâti davantage qu'elles n'avaient fait tout au long du XIII^e siècle.

C'est que l'insécurité était générale, il y allait d'une nécessité vitale ; il fallait se donner des enclos de sûreté, et pourvoir à la remise en valeur d'exploitations agricoles, qui étaient, alors, les sources essentielles du revenu.

Ces grands travaux ne purent se faire qu'à la faveur d'une période de tranquillité ; or, les historiens de cette guerre ont montré que les hostilités n'ont pas sévi partout, aux mêmes moments. Qu'il y eut des époques de répit et une qui, dans notre contrée, s'étendit de 1370 à 1410.

Le départ de ce calme relatif est aussi celui des suppliques d'abbayes qui dépeignent la ruine de leurs fermes.

Nous devons croire que la première période du funeste conflit n'avait pas encore exterminé le Soissonnais, que le redressement agricole put y être rapide, et que, les grands propriétaires ecclésiastiques, malgré leurs lamentations, connaissaient encore l'aisance. C'est ce qui leur permit, le remarquable effort financier.

Il n'en reste pas moins beaucoup d'obscurité sur cette grande entreprise, notamment sur son côté militaire. On sait que, de tous temps, l'érection de fortifications fut soumise à l'approbation d'autorités royales ou suzeraines.

Des érudits de diverses régions sont parvenus à exhumer des titres de cette nature, qui émanent de Charles VI en général. Il est possible qu'il en est qui concernent le Soissonnais et qui sommeillent encore.

B. ANCIEN.

* * *

Raymond BEAUCOURT

POÈMES DU VERMANDOIS

(Suite 6)

VI

A MIN VERMANDOUHA (1)

pyèche ède tère ki inbome l'izerne é pi èle tramène,
muchî din dé valé, jouki sur dé ruyon,
ou plate a l'infini, berlonjan leu siyon :
ch'é la ète parure chanjante é ch'é t'ousi ète fortène.

- 5 kantin, ou tan jadis, a béni té mékène
pinchi sur dé pame d'or mélé a dé mahon,
é ch'é pour cha k'édpuhi nou rjar tindu ou lon
dékouve inne bazilike perdu din té breuhène.
té galmite in chabou s'ine gringoché pu d'euyète,
- 10 dis té pré ède karkayou fon kouhare dé parluhète
même avu leu bouke ède flamike a paryon.
é san sousyi vin ki pase par leu marone,
té varlé èse ramintute l'ère d'in béfro ki sone
é chiflote, étanpi, l'erfrin d'in kariyon.

VI

(1) a paru dans l'Almanach picard du hérisson — de 1926 —
(p. 106).

v. 1 **tramène** = s.f. trèfle ; 3. 3 **berlonjan** = rendant inégal ;
v. 4 **fortène** = fortune ; v. 5 **mékène** = servante, et plus parti-
culièrement « suivante du faucheur » ; v. 6 **mahon** = coquelicot ;
v. 9 **galmite** = gamin ; **gringoché** = secouent ; v. 10 **karkayou** =
caille ; **perluhète** = culbute, pirouette ; v. 11 **flamike a poryon** =
tarte aux poireaux (mets local très prisé) ; v. 12 **marone** = s.f.
pantalon ; v. 13 **èse ramintuve** = se souviennent ; v. 14 **étanpi** =
debout.



C'est dans des poèmes comme celui-ci qu'il faut prendre consi-
cience des limites d'un dialecte ; la poésie est toujours le produit
d'une langue prise à un niveau précis. La langue française, par
exemple, a en poésie fini de **chanter** avec l'autre siècle (sauf
avec quelques poètes comme Apollinaire ou des bardes comme
Philéas Lebègue proches de la terre et de l'infini) ; en effet, les
images ont été pendant la plus grande partie du vingtième siècle
la haute pensée poétique du français (toute la poésie surréaliste
par exemple). Il n'en est pas de même en picard : dans un poème
comme « A min Vermandouha », le poète dit, chante, ne recule
pas devant les **lieux communs**, mieux en fait parfois le centre de
sa poésie : le lecteur ne rechigne pas car à travers eux il se
retrouve dans un domaine traditionnel, provincial, romantique
qu'il avait quitté avec la poésie française.

Ce glossaire est celui proposé par M. Debrie, professeur à la Faculté d'Amiens et président de la revue « EKLITRA ».

Nous pensons qu'il faut traduire : Karkayou par caillette, c'est-à-dire femme bavarde et parluhete par parlotte.

Traduction proposée par nous :

Pièce de terre qui embaume la luzerne et puis le trèfle,
Cachée dans des vallées, juchée sur des rideaux,,
Ou plate à l'infini, ondulant leurs sillons,
C'est là ta parure changeante et c'est aussi ta fortune.
Quentin, au temps jadis, a béni ta servante
Penchée sur des épis d'or mêlés à des coquelicots,
Et c'est pour cela que, depuis, notre regard tendu au loin,
Découvre une Basilique perdue dans tes brumes.
Des gamins en sabots, s'ils ne secouent plus l'œillette
Dans tes prés, des caillettes font encore des parlotés,
Même avec leur bouche (pleine) de flamiche à poireau.
Et sans souci de ce vent qui passe au travers de leur culotte
Tes valets se souviennent de l'air d'un Beffroi qui sonne
Et sifflotent, debout, le refrain d'un Carillon.

Le même auteur consacre un poème à « La Somme » et écrit :

... « éche yeu k'ale kyé (1) din ché z orage
Ki rabuke che to éde sin kintin.. »

qu'on peut traduire :

...« Cette eau qu'elle prend dans les orages
qui frappe les toits de Saint-Quentin. »

R. HAUTION.

(1) Kier traduit : prendre, n'est pas tout à fait exact. Rabelais, Villon emploient le mot « propre » et incongru.

En picard ch se prononce « k ». Une paysanne portant au bras un panier fermé, passe devant l'octroi de St-Quentin. A la question de l'octroyeur, elle répond : « c'est un kakjé » (c'est un chat que j'ai). Un témoin explique : « c'est un kakalola » (c'est un chat qu'elle a là). Il fut nécessaire d'ouvrir le panier afin de constater qu'il ne s'agissait que d'un lapin.

Dans « Sous la Botte », qui est l'histoire au jour le jour de l'occupation allemande, à St-Quentin, de 1914 à 1917, Elie Fleury raconte la truculente histoire suivante :

« Un jour se présente à la commandantur une paysanne des environs de St-Quentin. Elle porte un panier contenant des œufs. Le jeune officier qui la reçoit lui reproche, avec humeur, d'en apporter trop peu. Et la paysanne de répondre : « j'éne peu pourtant pon lé kyé ».

Il parait que le soir, l'officier s'étonna, auprès d'Elie Fleury, de ne point trouver cet infinitif insolite dans son dictionnaire. A quoi Elie Fleury répondit : « C'est du vieux français ».

SOCIÉTÉ HISTORIQUE RÉGIONALE DE VILLERS-COTTERÊTS

L'OCCUPATION ALLEMANDE A VILLERS-COTTERÊTS EN 1870-1871

Le 16 juillet 1870, un jeune homme de Villers-Cotterêts quitte la mairie de Soissons où il vient d'épouser une jeune fille de cette ville. Des gendarmes se présentent au moment où on va monter en voiture pour aller à l'église, munis d'un ordre de départ pour le jeune marié qui appartient à la réserve...

A l'estaminet Bismark, installé pour les soldats qui construisent les fortifications de Soissons, « on mange encore à toute heure des oreilles prussiennes ». Mais plus pour longtemps...

La guerre est déclarée le 19 juillet. Les désastres du début d'août amènent la consternation et dès le 8 le département est en état de siège.

A Villers-Cotterêts, comme dans toute la région, on attend avec impatience et appréhension les « Dépêches télégraphiques » officielles. La ville est située sur la voie qui mène directement à Paris, ce qui va vite contraindre les habitants à s'organiser dans la guerre.

Dès le 25 août, 1 500 gardes mobiles de l'Aisne arrivent à Villers-Cotterêts. Ils relaieront les gardes nationaux de la localité qui occupent la gare, armés d'« antiques » fusils à piston, sans poudre et sans balles. Mais ils sont prévus pour la défense de la capitale.

La gare doit être fortifiée. Les fenêtres sont bouchées et des meurtrières sont ménagées de place en place. Le 11 septembre, le Sous-Préfet de Soissons vient pour stimuler le zèle des Cotteréziens : la garde nationale et les pompiers arrêteront les Prussiens !

Le 13 septembre, les premiers « éclaireurs » sont à la mairie.

Le 15 septembre, le Maire est invité à s'y tenir en permanence durant le passage du gros de l'armée. 80 000 hommes traverseront la ville de 10 h. à 18 heures, sans discon-

tinuer, en colonnes serrées, suivis, la nuit, par les voitures régimentaires. 20 000 hommes logeront à Villers-Cotterêts, dans toutes les maisons. Les officiers sont arrogants, souvent même insolents, n'hésitant pas à « lever la cravache » sur M. GUAY, le maire, quand il ne peut pas fournir tout de suite ce qui est demandé.

Les troupes marchent vers Paris, par Crépy et Lévignen. Les autres passages seront moins importants, mais le 30 octobre (Soissons a capitulé le 18), 900 hommes viennent s'installer, formant la garnison ; c'est l'occupation !

L'OCCUPATION.

« Le maire a été impuissant dans les efforts qu'il a faits auprès du Commandant des 4 Compagnies de soldats allemands pour obtenir de lui qu'elles fussent casernées sinon dans les locaux publics, au moins dans les maisons abandonnées par les habitants. »

Le « registre des délibérations du Conseil Municipal » précise que le Commandant a pris possession de plusieurs maisons particulières, laissant à peine aux habitants les pièces pour se loger eux-mêmes. Ce chef impose à la ville la charge d'approvisionner ses troupes de la nourriture et des fourrages nécessaires. C'est « la menace à la bouche » qu'il a présenté un Traité par lequel la commune prend cette charge à condition d'être indemnisée pour chaque jour à raison de 1,25 F. par homme et par cheval.. Le maire n'a pas réussi à fléchir l'occupant malgré les détails donnés sur les moyens d'existence des habitants et les finances de la ville : ce qui ne sera pas donné de plein gré sera pris et arraché par la violence.

Devant les sévices dont certaines localités « téméraires » ont été les victimes, le Conseil Municipal ne peut que décider « d'éloigner, par des sacrifices réels, les violences dont les personnes sont menacées ».

(Les maires du canton et de plusieurs communes limitrophes de l'Oise sont appelés à participer aux charges).

En plus de l'approvisionnement de la garnison permanente (en place jusqu'au 6 avril 1871), il faut subvenir aux besoins des troupes de passage (certains soldats resteront 10 jours). D'octobre 1870 à septembre 1871, 17 500 billets de logements seront délivrés pour 2, 4, 6 hommes, et plus.

Dramatique les premières semaines — tout étant demandé avec des menaces — l'occupation fut moins vexatoire après le passage d'un régiment de « cuirassiers blancs »,

dont un officier, co-adjudicataire d'un lot de chasse en forêt, ancien propriétaire à Haramont et à Puiseux, apprit de la bouche de « chasseurs » cotteréziens, la façon de se conduire de ses compatriotes. Les réquisitions furent cependant toujours aussi nombreuses et aussi brutales.

DOCUMENTS SUR L'OCCUPATION.

Passage des troupes. (Ordres brefs, toujours impératifs).

— « Demain, cavalerie de passage pour une nuit. 200 chevaux, 11 officiers. Préparez logement. »

— « Deux compagnies saxonnes d'environ 400 hommes et 18 chevaux arriveront demain. Ils seront logés en ville avec nourriture et fourrage. Je prie de préparer les billets. »

Logement. — Les occupants des maisons abandonnées brûlent tout ce qui leur tombe sous la main. C'est dans des chariots qu'ils emportent vers l'Allemagne tout ce qu'ils trouvent à leur convenance.

Le « logement » des moutons semble poser de gros problèmes :

— « Je demande de nouveau les billets pour loger des moutons, de même pour les fermes de Saint-Rémy et Noue (je remplirai moi-même le nombre). »

— « Plus de 3 000 moutons sont subitement arrivés sans être annoncés par le télégraphe. Je prie le maire de fournir 20 quintaux d'avoine pour eux. Ils se trouvent dans le jardin enclos où auparavant les moutons paissaient la nuit, près de la porte de Soissons. »

Réquisitions en nature. — De la plume nécessaire au Sergent de garde aux chambres d'hôtel qu'il faut tenir tout de suite à la disposition des officiers, tout peut être réquisitionné (avoine, foin, paille, bougies, fers à cheval, clous, cordeaux, etc.).

— « J'ai besoin de 40 bonnes couvertures pour ma compagnie, et dans la gendarmerie un lit pour un officier, avec des matelas et couvertures, une table et 2 chaises... » (3-12-1870).

— « L'arrondissement de Soissons aura à satisfaire prochainement à une réquisition de chaussettes en laine. Ces chaussettes devront être prises dans les plus grandes dimensions, le pied de 30 à 36 centimètres et la tige montant à mi-jambe à peu près. Le canton de Villers-Cotterêts serait compris dans cette réquisition pour 200 paires... » (Lettre du Sous-Préfet, 8-12-1870).

Réquisitions de voitures. — (Pendant la durée de l'occupation, 532 journées de voitures ordinaires, 159 j. de calèches, 18 j. de cabriolets, 721 j. de chevaux, 618 j. de conducteurs).

— « Il me faut avoir une chaise avec 2 chevaux à la gare à ma disposition pour 2 ou 3 jours, et cela aussitôt que possible. Pour cela je prie la mairie de vouloir ordonner aussitôt cette chaise et de l'envoyer à la gare. »

— « M. Chandèze est requis de fournir demain à 6 h. 1/2 du matin, à la Mairie, un cheval, une voiture, un homme pour le transport de bagages prussiens. Faute de satisfaire à la présente réquisition, une amende de 25 F. lui sera assignée par le Commandant de place. »

— « Pour demain à 6 heures du matin, devant la gare, quatre voitures à 4 roues, avec 2 chevaux. Il faut que les voitures soient déjà à la gare aujourd'hui à midi pour être chargées de matériel. »

En plus des réquisitions, le Traité d'occupation prévoit des fournitures régulières qui nécessiteront l'établissement d'un important magasin alimenté par Villers-Cotterêts et les communes voisines et possédant d'énormes réserves (8 000 livres de farine par exemple).

REQUISITIONS EN ARGENT.

Après une importante contribution à l'impôt d'un million frappant le département de l'Aisne, les Cotteréziens devront supporter d'importantes impositions mensuelles; ils participeront aux frais des travaux pour la réparation du tunnel de Vierzy, seront imposés pour la Contribution de guerre exigée du canton en février 1871, « pour les besoins de l'armée allemande », paieront des couvertures, etc...

Pour faire face à toutes ces dépenses, pour ne pas « laisser mourir » le commerce local, le Conseil municipal doit émettre des bons de circulation dès novembre 1870. Cette monnaie de nécessité (dont la valeur atteint 25 000 F.) comprend des coupures de 50 centimés, 1 franc, 5 francs et 10 francs..

ATTITUDE DE L'OCCUPANT.

Nous signalons ci-dessus le caractère impératif des ordres, rarement accompagnés d'une formule de politesse, mais dont les expressions « en toute hâte » ou « en grande hâte » constituent des conclusions « sans appel ».

Après avoir cité quelques-uns de ces « impératifs », nous

rappellerons quelques exemples de l'attitude intransigeante de l'occupant.

QUELQUES ORDRES :

— « Il faut avoir tout de suite 2 poêles de fer assez grands pour chauffer la grande halle de la gare et la halle ouverte vis-à-vis. »

— « Il faut que le charpentier vienne tout de suite chez moi, pour être informé par moi. »

— « Monsieur le Maire, j'envoyais aujourd'hui à midi un ordre à la Mairie qui concernait la fourniture des 4 voitures « attelées à 2 chevaux » qui seront données dès demain. On m'a renvoyé cet ordre sous le prétexte que l'employé ou le Conseiller voulait déjeuner.

Je trouve cette réponse si singulière — je ne veux pas faire usage d'une autre expression — que je me crois forcé de déclarer que je punirai, dans le futur, une réponse semblable.

Pour moi, il me faut demander que chaque réquisition de ma part sera reçue à chaque heure de la journée. (Je regrette M. le Maire d'être forcé de vous écrire cela... »

SURVEILLANCE DES LIGNES TELEGRAPHIQUES.

Dès le mois de novembre 1870, le télégraphe est établi de Soissons à Crépy-en-Valois. « Chaque commune est obligée de protéger la partie du télégraphe qui est sur son territoire et d'y faire des patrouilles qui doivent porter une casquette blanche et un drapeau blanc, et la nuit une lanterne blanche... »

Quelques jours plus tard, à cette surveillance, s'ajoute « une indemnité » de 500 F. au moins à réclamer aux communes intéressées — de Vauciennes à Longpont — par les lignes télégraphiques qui suivent les voies de chemin de fer.

En plus de ces consignes et de ces impôts, les Municipalités ne seront jamais bien rassurées, surtout après février 1871. Entre Pierrefitte et Stains, puis près d'Argenteuil, des lignes ont été détruites, ce qui motive de nouvelles menaces.

« Les maires seront responsables de la conservation des lignes, chacun pour sa commune. Chaque commune sera punie d'une contribution de dix francs par âme sans parler d'une autre enquête s'il y a destruction de la ligne dans son village. »

Fort heureusement pour la population cottenézienne, aucun incident grave ne sera signalé dans la région.

CIRCULATION DES TRAINS.

D'autres menaces apparaissent bientôt...

Dès le 28 novembre, un avis important est publié dans la ville, suite à la lettre reçue du Commandant de Place.

« Il faut avertir la Mairie qu'on a tiré plusieurs coups de fusil sur la locomotive entre Chantilly et Senlis, il y a 36 heures. Les traces de cet attentat se trouvent à la locomotive. Il faut que la Mairie avertisse encore une fois les habitants de faire tout leur possible pour empêcher ces malfaits. En autre cas, je serai forcé d'exécuter l'ordre supérieur d'après lequel les commandants d'étape sont obligés de faire monter les locomotives par des notables, personnes civiles, voire otages pour accompagner de cette manière les trains.

Je regretterais de tout mon cœur s'il y avait besoin de ces mesures préservatrices... »

Tout semble calme à ce sujet, jusque fin janvier 1871. Un « document » non daté est parvenu à la Mairie :

« M. le Maire, je suis parti prestement pour Soissons ; ayez la bonté de faire appel au patriotisme (forcé) de vos compatriotes : qu'un de ceux-ci accompagne demain les trains entre ici, Soissons et Crépy. Le premier train part d'ici à 8 h. 1/4 précisément... »

Nous avons retrouvé un « ordre officiel » et très sévère du Général Commandant l'armée royale, au Commandant d'étape de Reims.

« Les habitants de Villers-Cotterêts, de même que les autres villes, sont prévenus qu'à partir d'aujourd'hui 30 janvier il faut fournir un homme des conseillers municipaux ou d'autres des plus connus et respectables de la commune, pour escorter le chemin de fer, attendu qu'on empêche toujours la circulation des trains...

... Si l'individu désigné pour aller à l'escorte ne veut pas y aller, il peut déposer une certaine somme, mais à condition que durant le temps qu'il est requis arrive de l'accident, c'est lui qui en est responsable et la somme d'argent déposée est perdue... »

Les Conseillers municipaux considèrent que « le pays va avoir à subir l'une des vexations que les envahisseurs se sont plu à imposer dans les villes environnantes... »

Le Maire s'est tout de suite présenté, mais le Commandant a refusé de le prendre comme « le premier de cette série d'otages d'un nouveau genre... » Dans le seul but

d'épargner aux hommes de nouvelles violences, chacun des membres du Conseil se tiendra — à son tour — aux ordres du commandant prussien.

Là encore, rien de désagréable ne survint et tous les « escorteurs » rentrèrent sains et saufs.

ABATTAGE DES ARBRES.

Aucun « fait guerrier » n'est à signaler dans la région. Deux escarmouches qui blessèrent à deux reprises le commandant d'un détachement allemand traversant la forêt provoquèrent cependant des mesures rigoureuses.

Une lettre du 30 octobre ordonne l'élargissement de la route de Soissons (l'actuelle R.N. 2), les communes de Fleury, Dampleux, Corcy, Longpont devant « abattre de suite la forêt des deux côtés, à 100 m. de largeur..

« L'ouvrage doit commencer demain matin à 7 heures ; il y a 1 h. de repos entre midi et une heure, on travaille d'une heure à 6 heures du soir.

« Chaque commune est obligée de payer 100 F. d'amende pour un homme manquant. »

« Les punitions sont faites parce que les villages n'ont pas annoncé qu'il y avait des francs-tireurs dans la forêt. »

Cet abattage se heurtera à des difficultés insurmontables. Tout d'abord, les ouvriers manquent et c'est facile à penser quand on sait que Dampleux doit en fournir 45, Corcy 40, Fleury 25, etc...

D'autre part, les arbres sont de grosseur respectable ! Après quelques essais dans les taillis, les Prussiens reconurent eux-mêmes l'impossibilité de mener à bien une telle mesure...

Tragique au départ, toujours « angoissante » par la brutalité des ordres et des réquisitions, coûteuse puisqu'il faudra de longues années avant de n'y plus penser, l'occupation de Villers-Cotterêts, en 1870-1871, ne peut pas être comparée à celle que durent subir de nombreuses autres villes. L'ordre fut toujours maintenu, les femmes respectées, la discipline assurée. Les Cotteréziens le doivent certainement à leur Conseil municipal, dont les membres — aidés de quelques notables — furent constamment à l'ouvrage et s'efforcèrent, sans toujours y parvenir, de « réduire la part du feu », tout étant traité sans compromissions, sans calculs, dans le seul intérêt des habitants.

UNE ÉTRANGE ET PLAISANTE HISTOIRE L'AFFAIRE CHATILLON-SAINT-JORY A VILLERS-COTTERÊTS

Le 1^{er} décembre 1711, l'Abbé Louis Russaing de SAINT-JORY vient à Villers-Cotterêts pour y régler quelques affaires. Il est gentilhomme ordinaire de S.A.R. Mgr le Duc d'Orléans. Son père est Conseiller du Parlement de Metz, Intendant général du Duc d'Orléans et Grand Maître de ses Eaux et Forêts.

Le Lieutenant des chasses de Villers présente l'abbé à M^{lle} de Châtillon qui l'invite à venir la visiter. Elle mettra des chevaux à sa disposition et donnera même une chasse en son honneur. Les termes de cette invitation et les jurons qui l'accompagnent étonnent fort M. de St-Jory, mais non ceux qui — comme l'Abbé DANGEAU, Doyen de Villers-Cotterêts — la connaissent bien. D'ailleurs, il nous la présente ainsi :

« Jeanne Geneviève Aubert de Chatillon n'a guère plus de Vingt cinq ans. C'est une grande fille bise et sèche, d'une physionomie ambiguë, d'un maintien équivoque. Elle se présente de bonne grâce, s'asseye de mauvaise façon, danse noblement, marche mal. Elle a ordinairement du bon sens, jamais de raison. Ses gestes, ses paroles, ses actions, tout a l'activité de l'éclair, tout annonce l'orage, le tonnerre, la grêle... »

Et le Doyen de poursuivre :

« Mlle de Chatillon a aussi du penchant pour l'amour, seulement elle éprouve de l'aversion pour la galanterie. Délicate, inquiétude, discrétion, mystère, petits soins, chansonnettes, billets tendres, toutes les grâces riantes et légères qui accompagnent le véritable amour lui déplaisent mortellement. Elle voulait du brusque, de l'éclat, du bruyant ».

Que nous sommes loin de l'Hôtel de Bourgogne et de Rambouillet et de leurs précieuses ! Il ne s'agit plus de la Carte du Tendre, mais de véritables chevauchées à travers les taillis. Mlle de Chatillon n'est pas Roxane. Pensez-vous qu'une pareille fille puisse inspirer de l'amour ?, de la passion ? C'est pourtant bien ce qu'elle désire. Dès les premières visites, elle veut séduire l'abbé. Il semble que ce soit

une gageure. Elle fera tout pour y arriver et tous les arguments seront bons. Suivons le déroulement de l'intrigue — j'allais dire de l'offensive — racontée par le Juge qui instruisit l'affaire ou l'avocat qui défendit l'abbé :

« Je dois dire à la louange de Mlle de Chatillon qu'elle p sur les beautés les plus parfaites, l'avantage de n'inspirer que des feux légitimes ; on ne s'attache à elle que pour l'épouser. Je n'aspirais point à cet honneur. Je ne cherchais point à lui plaire. Elle sut expliquer mon indifférence et crut qu'elle aurait du mérite à la vaincre. Pour y parvenir, elle me mit en situation de ne pouvoir y résister sans ingratitude, elle m'offrit son cœur et sa main... »

Cette offre, pourtant directe, ne suffisant pas, notre amazone va y ajouter un autre argument qu'elle estime puissant. Elle fait miroiter sa richesse. Ne possèdera-t-elle pas à son mariage, du chef de sa mère, une rente de 15 à 20 000 Livres ?

« Ce serait faire tort à Mlle de Chatillon que de ne pas remarquer ici, un trait de sa modestie. Elle présumait si peu du pouvoir de ses charmes, qu'elle m'avoua ingénument qu'elle désespérait de m'inspirer une véritable tendresse, persuadée qu'il n'y aurait que son bien qui me mit dans un point de vue agréable. Il est vrai que la reconnaissance ne fit pas dans mon cœur autant de chemin que l'amour faisait dans celui de Mlle de Châtillon. Je jouissais d'un bénéfice affermé 2 400 Livres et j'attendais dans l'état ecclésiastique, de nouvelles grâces qui ne pouvaient me manquer, m'étant promises. Tout ce que m'offrait Mlle de Châtillon me paraissait fort incertain, je ne pouvais m'y résoudre... »

L'Abbé ne se rend pas encore. Mlle de Chatillon va-t-elle échouer ? Non, car ses arguments vont devenir de plus en plus convaincants, mais dans un tout autre domaine :

« Elle employa toute son adresse et son industrie. J'aurais eu mauvaise grâce à me défendre plus longtemps ; je ne résistais plus à Mlle de Chatillon. Tout ce qu'alors, elle exigea de moi de plus difficile fut que j'observerai près d'elle un extérieur vif et passionné. J'ai consommé dans des soins si pénibles tous les moments que j'ai passés avec elle ; mais je ne prétends pas tirer vanité de ma persévérance, nous ne nous sommes vus que quinze jours... »

La lutte n'a pas été très longue. L'abbé est un galant homme ; il se rend ; il accepte d'épouser Mlle de Chatillon. Il s'en ouvre au Doyen de Villers-Cotterêts qui essaie vivement de l'en dissuader :

« Avez-vous bien réfléchi M. l'Abbé, avant de prendre votre décision ? Vous désirez épouser Mlle de Chatillon, mais vous portez petit collet et ne le pouvez !... »

Qu'à cela ne tienne ! M. de ST-JORY a des amis bien en cour de Rome. Il sera relevé de ses vœux par le Saint-Père. L'abbé Dangeau insiste sur le caractère de la fiancée :

« Pensez-vous qu'elle soit bien appareillée à votre personne ? Elle est fort indépendante et vit seule à Villers-Cotterêts, depuis qu'elle a quitté le château paternel de la Palme... Son caractère est difficile, exigeant, absolu... Ses goûts un peu particuliers pour une femme. ...Vous avez pu constater qu'elle éreinte, chaque jour, un ou deux chevaux sous elle et sous les verdure de notre forêt. Elle dresse des faucons, excelle dans la volerie haute et basse ; elle sert le sanglier à pied ferme, manie le mousquet comme un fantassin ! Si je vous disais que les andouillers des cerfs qu'elle a tués de sa main garnissent les tentures de sa chambre à coucher... »

Le Doyen se fait de plus en plus pressant ; il fait appel à l'orgueil :

« M. de St-Jory ne serez-vous pas gêné par ses habitudes ? Elle tutoie ses gens ; s'arrête volontiers au seuil des auberges pour, sans mettre pied à terre, lamper un coup de pivois ou d'eau de vie ! puis elle jure... Je l'ai entendue jurer « Le Seigneur me pardonne de vous le répéter, je l'ai entendue jurer le tonnerre de Dieu,... les cornes du diable,... les « tripes du Pape... ».

Ce comportement de la Demoiselle ? Mais c'est celui d'une chasseresse et d'une dame de qualité ! L'abbé lui-même aime la chasse. Devant un tel entêtement, le Doyen use d'un dernier argument et de poids :

« Les gens du pays considèrent un certain M. du Rouleau — fils d'un traitant de Soissons — comme le fiancé de Mlle de Chatillon envers laquelle, il est très attentionné depuis un assez long temps... »

L'argument a porté. Sa jalousie éveillée, l'Abbé court demander des explications à sa belle, éclaircir, dit-il, d'affreux soupçons qui pourraient, après mariage, devenir d'affreuses réalités. « Mlle de Chatillon lui proteste qu'elle n'a jamais aimé M. du Rouleau et qu'elle avait rompu tout commerce avec lui. Tout cela affirmé avec les serments, les démonstrations les plus naïves, les plus tendres, les mieux faites pour rassurer. Tranquillisé, l'Abbé met au courant sa famille qui lui ordonne de rentrer à Paris. De son côté, Mlle de Chatillon écrit, le 19 Décembre, une lettre à M. de St-Jo-

ry, une autre à Mme de St-Jory, pour lui assurer d'avoir trouvé un mari tel qu'elle le désirait et une famille agréable et charmante, pour laquelle elle a le plus grand respect. Toujours le 19 décembre, elle envoie une nouvelle lettre à M. de St-Jory. La voici :

« Monsieur,

Pour cette fois, et contre ma coutume, ma crainte a prévalu sur mon plaisir. Je me prive de celui que j'aurais eu à retenir M. votre fils, encore ici, mais l'appréhension de vous déplaire en prolongeant son absence me fait consentir à son départ. Tenez m'en compte, je vous prie, puisque j'y ai beaucoup de mérite. Il est juste que vous soyez instruit de la conduite que nous avons eue tous les deux. Premièrement, nous nous sommes toujours trouvés d'accord ; il ne m'a pas été possible de rien refuser, ainsi votre fils doit être fort content de moi, je ne le suis pas moins de lui puisqu'il m'a appris des choses que je ne savais pas et qui sont fort utiles. Il vous les dira s'il le juge à propos. Pour moi, je veux vous marquer le profond respect.

Chatillon de St-Jory

Ces lettres et surtout la troisième sont bien faites pour inspirer la plus grande inquiétude aux parents d'un prêtre. M. de St-Jory ordonne de nouveau à son fils de regagner Paris d'urgence. La fiancée, vous venez de le voir, accepte de laisser partir l'Abbé. Mais pour effacer complètement les soupçons sur sa vie passée et peut-être même future, lui propose de signer une promesse réciproque de mariage :

Promesse de mariage

« Nous soussignés Louis Russaing de St-Jory et Jeanne Geneviève Aubert de Chatillon reconnaissons devant Dieu, nous être pris pour légitimes époux et nous engageons mutuellement notre foi, promettant de nous présenter à la Sainte Eglise pour y célébrer notre mariage et de passer contrat quand l'un le requerra de l'autre, sous peine de trente mille Livres de Dommages et intérêts pour celui qui voudrait se dédire, attendu que pour nous unir ensemble, nous avons de part et d'autre, refusé des partis qui nous convenaient. Fait à Villers-Cotterêts le 28 Décembre 1711 ; Signé

Louis Russaing de St-Jory ; Jeanne Geneviève Aubert de Chatillon.

Fait en double entre nous.

C'est l'abbé, précise le Juge, qui fit ajouter le dédit des 30.000 Livres. Bien que favorable à cette union, M. de St-Jory a été « alarmé » par les termes de la dernière lettre de sa future belle fille, et, lors du retour de son fils, le lui dit sans ambages :

« Il semblait qu'on devait tout craindre d'une fille qui, à l'âge de vingt cinq ans, ignorait tout des devoirs de la pudicité... Il en inférait de la conduite présente de Mlle de Chatillon qu'elle en aurait une encore plus irrégulière à l'avenir. »

En quoi, malgré les dénégations de son fils, il se montrait bon prophète. Les deux fiancés échangent une correspondance brûlante, jusqu'à ce que, par un ami demeuré à Villers-Cotterêts, l'Abbé apprend que le Sieur du Rouleau est revenu auprès de Mlle de Chatillon, qu'il

« la visite à toute heure, chaque jour. C'est bien simple, on les rencontre ensemble, en forêt, à la chasse, en excursion et Mlle de Chatillon a même présenté M. du Rouleau à son père, au château de la Palme.. »

Aussitôt, M. de St-Jory écrit à sa fiancée, avec d'abord, dit-il, circonspection ; puis lui adresse des reproches nuancés, il ne veut pas encore la heurter et, enfin, avec véhémence ! Les réponses de la demoiselle ne laissent place peu à peu à aucune équivoque. Les voici :

« 28 Janvier,

A l'égard des reproches que tu me fais sur M..., je ne suis pas dans le cas de les mériter, puisque j'ignorais sa venue ; peut-être a-t-il entendu parler de mes nouvelles amours et qu'il vient lui-même en apprendre la vérité. Il est à plaindre de n'être pas venu plus tôt recevoir les assurances de ma tendresse ; je ne puis m'empêcher d'en avoir pour un amant aussi constant qu'aimable. Adieu, car je sens déjà ton dépit de ce petit aveu ; je suis ta femme.

Chatillon de St-Jory

puis le

« 18 Février,

En grâce, reprenez votre colère, elle me plaît mieux, mille fois mieux que les assurances que vous me faites de n'être jamais qu'à moi ; elle a un certain vif que j'aime à la fureur ; s'il ne tient pour vous y mettre qu'à vous en fournir les sujets, vous n'en manquerez pas, je ferai plutôt l'impossible. Je vous remercie, Monsieur, de ce que vous voulez bien faire pour me plaire, mais je vous en quitte, je ne veux plus désormais de vous ni complaisant, ni amoureux, je ne vous sou-

haïte plus qu'en colère. Adieu, j'apporterai tous mes soins à vous en procurer tous les jours de nouveaux sujets. Je n'en suis pas moins pour cela, Monsieur, votre très humble servante.

Chatillon

Il n'est plus question de tutoiement, de femme, de St-Jory, mais de menaces. Et, enfin, sans date, sans signature :

« Je vous ai aimé un jour et demi à la folie, pas un moment de plus. M. du Rouleau que je prie de vous le marquer ne veut pas s'en charger, je vous en instruis moi-même. Adieu ! »

L'abbé a compris : c'est la rupture ; il n'écrira plus. Le bon sens et la prudence eussent voulu qu'il en restât là et considérât cette idylle comme une « bonne fortune ». Mais son informateur, un certain Dubois, toujours à Villers, lui apprend que :

« M. du Rouleau habite maintenant chez Mlle de Chatillon, oui, au pire scandale de tout le pays ! Il y a même amené deux laquais, ses chevaux et un vautrait pour chasser le solitaire ! Et, à ce qu'on dit, et pour sûr que c'est vrai, il va épouser la Demoiselle à l'église dans des jours qui viennent... ! »

St-Jory décide d'agir, il fait opposition au mariage entre les mains du Doyen de Villers-Cotterêts. Desormais vont commencer des procès qui nous vaudront de connaître cette histoire.

La Demoiselle riposte en assignant son ancien fiancé à l'Officialité de Soissons, dit le juge, de Paris dit l'avocat. Peu importe, Mlle de Chatillon perd son procès ; elle est même condamnée à 15 Livres d'aumônes. L'Officialité n'a pas à connaître d'une promesse de mariage d'un homme voué au célibat, par des vœux solennels et renvoie les parties devant les juges séculiers pour trancher la question des dommages et intérêts. L'abbé interjette appel à la primauté :

« Cela pour donner le temps à Mlle de Châtillon de réfléchir à l'importance de mes droits sur sa fortune, persuadé qu'elle me proposerait un accommodement pour mes dommages et intérêts... »

En quoi il se trompe lourdement et la riposte ne se fait pas attendre. La Demoiselle l'assigne de nouveau et, déclarant par acte authentique qu'elle était grosse de cinq mois des œuvres d'un autre, demande la levée de l'opposition ou le paiement des 30 000 Livres. Non seulement de St-Jory fait défaut, mais de nouveau fait appel. Il ne dispute plus Mlle

de Chatillon à M. du Rouleau, elle est déshonorée, mais il veut les 30 000 Livres.

Ce désir le perdra. Que n'écoute-t-il les conseils de sa famille, de ses amis, de son avocat, de M. du Rouleau même ! La demoiselle s'impatiente. Elle porte l'affaire au Châtelet de Paris et exige maintenant la réalisation de la promesse de mariage. L'Abbé l'épousera dans les huit jours ou paiera les 30 000 Livres. Elle pousse même l'outrecuidance et l'ironie jusqu'à écrire à M. de St-Jory père, en ces termes :

« Monsieur,

Votre fils se réclame de ses droits, il invoque ma signature que je puis laisser en souffrance. Je suis prête à faire célébrer notre mariage et l'en requiers. Il n'y saurait rien perdre, puisque, grâce à son abandon, je suis à cette heure enceinte de cinq mois des œuvres de M. du Rouleau. Il aura une femme aimable, en un glorieux état, un enfant pour le moins et votre honorable famille en sera plus florissante. Laissez-moi vous marquer de nouveau le sincère respect avec lequel je suis, Monsieur, votre servante.

Chatillon de St-Jory

L'autorisation du Saint-Père n'est pas arrivée. M. de St-Jory ne veut pas, ne peut pas épouser son ancienne fiancée. Mais la promesse qu'il a signée existe. Il ne s'agit plus maintenant d'exiger, mais de se défendre. C'est le but du « Mémoire de Maître Pillon ». Ce dernier examine quelques points de droit ou plutôt mentionne des coutumes et termine son « Mémoire » par une citation latine : un proverbe de Salomon, dit-il. En réalité, cette citation n'est ni très exacte, ni de Salomon, mais est extraite du Verset II du Chapitre 42, de « L'Écclésiastique » de Ben de Sira qui vivait au 2^{ème} siècle avant Jésus Christ. Je remercie vivement M. Lanier, Doyen de Villers-Cotterêts qui a bien voulu en rechercher la référence, le texte exact et m'en donner la traduction :

« Sous bonne garde tiens une fille effrontée de peur qu'elle ne t'expose à la risée de tes ennemis. »

L'avocat sait que la cause est perdue. Il fait remarquer à l'Abbé qu'il aurait mieux valu laisser s'accomplir le mariage, pour pouvoir réclamer à bon droit les 30 000 Livres et lui conseille de nouveau de ne plus plaider.

La fin de l'histoire nous est donnée par le juge. L'Abbé s'entête, se lance dans la chicane, perd son bénéfice, endette père et mère de 45 000 Livres pour essayer d'en gagner 30 000. Lors du dernier procès, il s'entend dire par les avocats de la partie adverse :

« Vous avez tous les torts. Vous déshonorez le clergé français par votre mauvaise foi et votre rapacité. Vous êtes indigne de la riche alliance à laquelle Mlle de Chatillon daigne encore consentir. Vous êtes disqualifié comme prêtre et comme gentilhomme... »

Les Juges partagent cette opinion et rendent le jugement suivant :

« L'Abbé de St-Jory est condamné à payer le dédit des 30 000 Livres. Les dépenses du procès sont à sa charge...

Mlle de Chatillon aura, en outre, le droit de le faire enfermer à la Conciergerie jusqu'à paiement complet des 30 000 Livres, intérêts compris... »

Et la plaignante ?

« Au seizième mois de sa grossesse, je dis bien seize mois, elle tua son centième dix cors. Car, aussi bien, elle n'eut jamais d'enfant et peut-être s'était-elle calomniée pour ennuyer l'Abbé. A la demande de M. de St-Jory père, le Duc d'Orléans, futur Régent, paya les dettes de l'Abbé et versa aussi 20 000 Livres à Mlle de Châtillon qui accepta de laisser libérer l'Abbé, après un mois d'emprisonnement à la Conciergerie et le tint quitte des 10 000 Livres restantes... »

Quant au pauvre Abbé, à sa sortie de prison, il eut la désagréable surprise de recevoir du pape, Clément XI, une lettre le relevant de ses vœux ecclésiastiques et lui accordant sa bénédiction, pour lui et Mlle de Chatillon, devenue Madame du Rouleau. De chagrin, le malheureux se fit soldat, partit pour la guerre et fut tué devant Phillipsbourg en 1734.

J'ai beaucoup usé de citations, trop sans doute, mais j'ai pensé qu'il vous serait plus agréable d'entendre parler les personnages plutôt que moi-même. Et je terminerai, un peu à la manière de Pierre Benoît, en vous disant : « Ainsi finit le ci-devant Abbé Louis Russaing de St-Jory pour s'être laissé séduire par la fougueuse Mlle de Chatillon et avoir voulu en tirer de l'argent. »

Léon VERGNE, communications :

Société Historique de Villers 8-11-1969

Congrès de la Fédération à Soissons - 23-5-1970

P.S. — Les citations ont été relevées avec l'orthographe moderne.

- Bibliographie :** 1.- « Vieilles Justices » Ch. Flor O'SQUAI
Bibliothèque Nationale 8° F. 24291
2.- « Mémoire de M^e PILLON, Avocat »
Archives de l'Aisne J 1327 - Laon

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE VILLERS-COTTERÊTS au cours de l'année 1970

I.- *Communications*

M. Denys MAURICE et Mlle Sylvie MAURICE nous ont exposé les résultats remarquables des fouilles qu'ils ont effectuées à Violaine où ils ont mis à jour les restes d'une villa gallo-romaine.

M. MOREAU-NERET a retracé la vie aventureuse de Raoul IV de Crépy, excommunié à raison de son mariage d'amour avec Péronelle, sœur de la reine Aliénor d'Aquitaine, et par ailleurs fondateur de Lieu-Restauré et l'un des grands bienfaiteur des abbayes de Longpont et de Valsery.

MM. HAUTION et HACARD évoquèrent de façon pittoresque les vieux remèdes et la médecine d'autrefois en citant des cas curieux.

M. HERMANT a eu l'amabilité de présenter à la société le titre de propriété de sa maison, située dans l'ancien potager du château de Villers-Cotterêts, qui fut vendu par « Monsieur d'Orléans » à Nicolas Flobert son ancien jardinier ; ce titre montre la disparition dès cette date des titres nobiliaires.

Enfin, M. LEROY a évoqué, grâce à de nombreux documents inédits qu'il a personnellement retrouvés aux archives de la ville, la vie de la cité au cours de la guerre de 1870 et la courageuse action de la municipalité en face des exigences les plus diverses de l'occupant.

II.- *Sortie annuelle*

a) *Visite du Musée des Carrières à Bonneuil-en-Valois.*

Ce musée est dû à l'initiative de M. MASCITTI qui l'a remarquablement aménagé dans les grandes salles souterraines de sa carrière. Chacun a pu admirer les fresques de M. OUALLE qui retracent le travail des carriers et rappellent les grands monuments de notre région. On y trouve de curieuses pièces sauvées de la destruction par M. MASCITTI, notamment les battants des anciennes cloches de la cathédrale de Soissons. La Société Historique a convenu de met-

tre en dépôt en ce lieu la collection minéralogique qu'elle possède afin qu'elle puisse être présentée de façon utile pour tous les chercheurs.

Nous avons eu également le plaisir d'entendre M. ANCIEN nous retracer, de façon fort précise, l'histoire de Bonneuil et de son église et il nous a montré sur place les caractéristiques de ce charmant édifice.

b) *Visite des souterrains de la forêt de Villers-Cotterêts*

Ces souterrains aménagés aux XII^e et XVI^e siècles à travers la forêt de Villers-Cotterêts sur une longueur de 14 km., avaient pour but de recueillir les eaux destinées à l'alimentation de la cité. M. DESCLEVES nous a fait un exposé remarquable sur l'ensemble de ce réseau souterrain et sur son histoire. Grâce à l'amabilité de M. LE PONT, Directeur Régional de l'Office National des Forêts, nous avons pu pénétrer dans une des entrées de ce souterrain aux abords de la route du faîte.

c) *Visite du Château des Fossés à Haramont et réception par Mme Laval.*

M. MOREAU-NERET a évoqué l'histoire de ce château et du fief qui donna son nom à une des familles les plus illustres de notre région du XIV^e au XVIII^e siècle, la famille DES FOSSES. Il rappela ensuite les charmantes anecdotes d'Alexandre DUMAS concernant ce château où alors qu'il était encore tout enfant son père, le Général DUMAS vécut un temps. Mme LAVAL nous fit visiter sa ravissante demeure et avec infiniment d'amabilité nous offrit une délicieuse collation.

III.- *Exposition Alexandre DUMAS.*

En cette année marquée par le centième anniversaire de la mort d'Alexandre DUMAS, nous nous devons de marquer le fidèle attachement de tous les Cotteréziens à la mémoire de leur illustre compatriote.

Le début de l'année Alexandre DUMAS fut marqué par l'émission faite à Villers-Cotterêts d'un timbre spécial ; à cette occasion, la Société Philatélique de Villers-Cotterêts, en liaison avec les principaux groupements philatéliques et également avec notre société, a réalisé une fort belle exposition du timbre qui a eu un très grand succès. Nous tenons à remercier M. GALLEY, Ministre des Postes et Télécommunications, d'avoir bien voulu répondre à notre demande et à celle de la Municipalité car il eut été regrettable que

seule la République d'Hatti ait émise des timbres en l'honneur des DUMAS, en souvenir du lieu de naissance du Général DUMAS.

L'exposition que notre société a organisée dans les salles du Musée Alexandre DUMAS et dans celles de son siège social, a permis de regrouper et de mettre en valeur une série de documents qui n'avaient pu, jusqu'ici être présentés. Grâce aux legs des descendants d'Alexandre DUMAS et particulièrement du Comte et de la Comtesse d'HAUTERIVE, nous avons en effet, à Villers-Cotterêts, les originaux des lettres de nomination du Général DUMAS, de sa correspondance avec sa femme durant les campagnes d'Italie et d'Egypte, ainsi que de nombreux autographes d'Alexandre DUMAS et de très précieux manuscrits.

Un ensemble de près de 100 portraits, photographies et caricatures pittoresques ont permis de rendre particulièrement attrayante la présentation. Nous tenons à cette occasion à remercier la Société des Gens de Lettres des prêts qu'elle a bien voulu nous consentir.

Une salle a été consacrée aux objets qui sur les plans les plus divers ont glorifié l'œuvre de DUMAS, notamment les magnifiques assiettes de Creil, si aimablement prêtées par M. ROUET, les pièces de musique prêtées par Mme DEMEURISSE, les affiches de théâtre et de cinéma rappelant les œuvres de DUMAS de façon parfois inattendue, telles les affiches des producteurs américains, des illustrations d'ouvrages par LELOIR, DEMEURISSE et tant d'autres, sans parler des affiches et cartes publicitaires utilisant le nom de DUMAS pour une marque de champagne ou pour le chocolat Lombard.

Une dernière pièce a été consacrée au souvenir d'Alexandre DUMAS dans notre région, montrant à côté de souvenirs personnels ce qui était à son époque les sites et demeures dont il parle.

Un catalogue auquel nous avons donné tout notre soin complétait cette exposition. Dans une charmante première partie, M. LEROY nous a fait sentir ce qu'était et ce que demeure pour nous Alexandre DUMAS, particulièrement dans sa région natale. MM. FROSSARD et MOREAU-NERET se sont attachés à la rédaction du catalogue proprement dit de façon à ce qu'il puisse constituer une documentation utile à tous ceux qui se passionnent pour l'œuvre de DUMAS. M. DESCLEVES s'est dépensé sans compter pour aménager les locaux et assurer une présentation vivante des documents. Nous tenons à remercier la Municipalité de Vil-

lers-Cotterêts et l'Office Départemental du Tourisme de l'aide si précieuse qu'ils nous ont apportée, ainsi que M. le Conservateur du Musée de l'Île-de-France qui a eu l'amabilité de nous remettre pour le Musée et pour nos expositions de fort belles vitrines dont il n'avait plus l'emploi à Sceaux.

IV.- *Exposition de Montgobert*

Comme les années précédentes, nous devons à M. DES LIONS, Président du Club de Retz et au Comte d'ALBUFERA, propriétaire du Château de Montgobert, d'avoir animé à nouveau cette belle demeure. Notre société a pu ainsi répondre à un désir collectif de voir présenter à nouveau pendant l'été une partie des pièces de l'exposition Alexandre DUMAS.

Elle a également pris une part importante à la présentation de documents rétrospectifs concernant la guerre de 1870.

Nous ne saurions terminer ce compte rendu sans remercier le Directeur Régional de l'Office National des Forêts et l'Office Départemental du Tourisme des travaux qu'ils viennent d'entreprendre pour le sauvetage de l'Ermitage Saint-Hubert dont la construction date de François 1^{er} et pour préparer l'aménagement du grand parterre du Château de Villers-Cotterêts car ils savent combien ces deux œuvres nous tiennent à cœur.



Achévé d'imprimer
sur les presses de
la Société L'ESPOIR
le 31 Mars 1972
N° d'Édition : 1

Dépôt légal : 2^e trimestre 1972

"Le Siège de la Fédération est
aux Archives de l'Aisne à LAON"